



Notes du mont Royal

WWW.NOTESDUMONTROYAL.COM



Cette œuvre est hébergée sur «*Notes du mont Royal*» dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES
Google Livres

OEUVRES INÉDITES

DU COMTE

JOSEPH DE MAISTRE

PROPRIÉTÉ DE L'ÉDITEUR



POITIERS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI OUDIN.

OEUVRES INÉDITES

DU COMTE

JOSEPH DE MAISTRE

(M É L A N G E S)

PUBLIÉES

PAR

LE COMTE CHARLES DE MAISTRE

FRAGMENT SUR LA FRANCE
BIENFAITS DE LA RÉVOLUTION
ÉTUDE SUR LA SOUVERAINETÉ
INÉGALITÉ DES CONDITIONS
LE PROTESTANTISME ET LA SOUVERAINETÉ

PARIS

VATON FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

77, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 77

1870

114357-B



AVANT-PROPOS DE L'ÉDITEUR

Les plus modestes esquisses d'un artiste renommé sont conservées avec un respect minutieux ; serait-il permis de négliger celles que laissa un écrivain qui marqua par l'idée, par le style, par l'influence ? Les cartons de Joseph de Maistre renferment plus d'un essai, plus d'un fragment encore inédit ; et ces notes précieuses, quoique oubliées, ce semble, par celui-là même qui les avait jetées sur le papier, ne méritent pas, croyons-nous, de rester éternellement ensevelies dans la poussière de nos archives de famille.

Et puis, dans ces derniers temps, la Révolution ne s'est-elle pas avisée de chercher un complice et presque un initiateur dans celui qui ne cessa de la combattre et qu'elle-même n'a jamais cessé de poursuivre par la plume de

tous ses scribes ? Il nous a paru bon d'expliquer la *Correspondance diplomatique* de l'homme d'Etat écrivant à sa Cour, par les méditations solitaires du penseur. Ces pages écrites dans le silence du cabinet nous diront la pensée intime de Joseph de Maistre sur *la France*, sur la *Révolution*, sur la *Souveraineté*, sur la fausse philosophie personnifiée dans *Rousseau* et sur le *Protestantisme* dans leurs rapports avec l'ordre social.

« En paix sur cette barque qui cingle heureusement à travers les écueils et les tempêtes depuis mille huit cents ans ¹ », Joseph de Maistre soumit toujours sa raison aux enseignements de la foi catholique. A ses yeux, la Révolution n'est que la conséquence pratique des doctrines d'un siècle non moins impie que libertin. Aussi rien n'égale le mépris qu'il professe pour des hommes qui n'ont su et qui n'ont voulu que renverser.

Mais la foi affermissant chez lui l'espérance, il entrevoit et il prédit à chaque page un avenir meilleur.

1. Soirées de Pétersbourg, XI^e entretien.

« Toutes les vérités se trouvent dans les papiers républicains », a-t-il dit dans un des opuscules que nous publions ; « il suffit de les savoir lire. » — « Certains traits de la Révolution française », ajoute-t-il, « perdent à être noyés dans l'ensemble des événements : il faut les en tirer, il faut les *sertir*, pour ainsi dire, afin qu'ils brillent de tout leur éclat. »

Les Bienfaits de la Révolution diront si Joseph de Maistre a *su lire* les papiers républicains, et s'il a placé les faits et gestes des hommes de ce temps-là au jour qui leur convenait pour *briller de tout leur éclat*. L'Italie et l'Espagne d'aujourd'hui méditeront avec avantage sur ces *bienfaits*. Les chapitres sur les finances, sur l'instruction publique et sur les beaux-arts se recommandent spécialement à l'attention des âmes naïves qui prennent la Révolution pour un progrès.

L'Etude sur la Souveraineté, quoique non relue par l'auteur, peut prendre place à côté de ses écrits les plus remarquables par l'originalité, la profondeur et la justesse des aperçus. Sans doute, dans ce premier jet il se rencontre çà et là des répétitions de mots et quelques

autres négligences de style, par suite certaines obscurités de langage qui réclamaient de l'auteur une seconde lecture et un trait de plume; mais pour peu qu'on veuille se placer au point de vue de l'ensemble, l'équivoque disparaît, et l'excessif se corrige et s'efface.

L'Examen d'un écrit de J.-J. Rousseau sur l'inégalité des conditions parmi les hommes, et les Réflexions sur le Protestantisme dans ses rapports avec la Souveraineté n'ont rien perdu de leur à-propos. On peut même dire qu'ils paraissent à leur heure. A l'époque où ils furent écrits, ils n'eussent pas été acceptés. Sous le Consulat, l'Empire, la Restauration et la monarchie de Juillet, la Révolution se dissimulait. Joseph de Maistre eût paru exagéré. De nos jours enfin, elle ose lever le masque. Les *immortels* principes ne rougissent plus de se déclarer avec le sanglant cortège de leurs conséquences logiques et pratiques. Les déclamations du sophiste protestant de Genève se reproduisent à chaque colonne des journaux libéraux et dans chaque harangue des clubs révolutionnaires. D'autre part cependant, les honnêtes gens sont encore assez nombreux et assez calmes pour écouter

et pour comprendre les leçons du plus clairvoyant politique des temps modernes. Le moment est donc venu d'offrir au public sérieux ces pages écrites pour un âge dont le nôtre est le reflet.

Puisse la France reconnaître quelle fut et quelle est encore son influence sur le monde, et par conséquent quelle est sa responsabilité ! Si puissante pour le mal , elle ne l'est pas moins pour le bien. Le jour où enfin elle osera rompre ouvertement avec cette école imprudente qui , se plaçant entre l'Eglise et la Révolution , réclame la liberté pour l'une aussi bien que pour l'autre, pour l'erreur aussi bien que pour la vérité, pour le mal autant que pour le bien , le jour où, déjouant cette manœuvre impolitique autant qu'irréligieuse, elle saura vouloir pour le bien tout ce qu'elle peut, ce jour-là sa main reprendra le sceptre de la royauté universelle qu'elle est appelée à exercer sur le monde bien plus par l'empire de sa parole que par les armes de ses invincibles soldats.

Tel fut le vœu constant de Joseph de Maistre qui toujours aima la France, qui l'aima jusqu'à

l'admiration , mais qui ne la flatte jamais , et qui jamais ne la trompa.

Et maintenant il nous semble que des hauteurs du ciel l'âme de notre aïeul vénéré nous encourage à publier ces pages, que sur la terre il avait comme oubliées, à l'instant solennel où va s'ouvrir un Concile que la *catholicité* même de l'Eglise lui faisait regarder comme impossible. Cet œil qui prévit tant de choses n'avait pas entrevu la vapeur supprimant les distances. Mais avec quel transport le hardi défenseur du Pape, le redouté *pourfendeur* de la prétendue *église gallicane* , n'eût-il pas salué dans cette imposante réunion l'aurore d'un triomphe nouveau pour la liberté de l'Eglise et pour l'autorité de Pierre, dont il fut toujours le fils docile et respectueux en même temps que le soldat le plus intrépide et le plus dévoué !



I

TROIS FRAGMENTS

SUR LA FRANCE

I

CARACTÈRE ET INFLUENCE

DE

LA NATION FRANÇAISE

Les nations , comme les individus , ont leur caractère et même leur *mission* ; et comme , dans la société des individus , chaque homme reçoit de la nature les traits de sa physionomie morale et une certaine sphère d'activité dans laquelle il s'exerce pour remplir un but secondaire quelconque , vers lequel il s'avance sans le connaître , de même , dans la société des nations , chacune d'elles présente à l'observateur un caractère ineffaçable , résultat de tous les caractères individuels , et marche en corps vers un but plus général et non moins inconnu. Les unes ne sont pourvues que d'une activité médiocre , elles marquent à peine sur la route des siècles ; on en parle peu , et presque toujours elles ont le bonheur à la place de l'éclat.

D'autres au contraire jouent des rôles apparents , mais toujours pour des fins secrètes. Celle-ci est destinée à conquérir , à réunir sous sa puissance plusieurs nations différentes ; celle-là a reçu ordre de la nature de ne pas sortir de ses limites : elle n'est grande que chez elle. L'une brille dans les arts, et l'autre dans les sciences , et telle science appartient plus particulièrement à telle nation. Toutes enfin , naissent , s'élèvent et meurent pour faire place à d'autres ; et l'observateur qui assiste , l'histoire à la main , à toutes ces grandes vicissitudes , apprend , comme Sulpitius , à se consoler d'être mortel , en contemplant les cadavres des villes et les funérailles des nations.

Parmi les peuples qui ont joué un rôle dans l'histoire moderne , aucun peut-être n'est plus digne d'arrêter l'œil du philosophe que le peuple français. Aucun n'a reçu une destination plus marquée et des qualités plus évidemment faites pour la remplir. La France , telle qu'elle existait avant la révolution (personne ne connaît le sort qui l'attend pour l'avenir) , était destinée à exercer sur toutes les parties de l'Europe la même suprématie que l'Europe exerce sur les autres contrées de l'univers.

Je doute que la nature ait fait autant pour aucun peuple. La France est placée au centre de l'Europe et il lui est également aisé de se lier avec toutes les puissances environnantes et de rompre leur coalition.

Placée entre les deux mers , elle appelle le commerce de toutes les nations , et ses flottes guerrières peuvent atteindre et frapper partout avec une facilité et une célérité sans égales. Il n'existe point de pays aussi bien défendu par la nature et par l'art. L'Océan , la Méditerranée , les Alpes , les Pyrénées , et le Rhin ! Quels confins ! Et derrière ces remparts , voyez ce triple rang de citadelles redoutables élevées ou réparées par le génie de Vauban dont l'ombre désolée gémit d'avoir travaillé pour la Convention nationale.

Cherchez dans l'univers un État dont les différentes parties aient une liaison aussi intime et forment un ensemble plus imposant. La France a tout à la fois la masse et le volume ; il n'existe point en Europe de corps politique plus nombreux , plus *compact* , plus difficile à entamer et dont le choc soit plus terrible. Sa population est immense , ses productions infiniment nombreuses et non moins diversifiées. Ses richesses ne tiennent ni à la mode ni à l'opinion ; ses vins , ses huiles , ses bois , ses sels , ses chanvres , etc. , la rendent indépendante des autres peuples qui cependant sont obligés de lui payer tribut. Et comme si ce n'était pas assez des richesses naturelles , elle a reçu encore le sceptre de la mode , afin que , régnant également sur les besoins et sur les fantaisies , il ne manque rien à son empire.

Des fleuves superbes sillonnent ce vaste royaume et communiquent entre eux par une foule de rivières navigables qui coulent dans tous les sens et dont les ramifications infinies semblent arrangées par la main d'un ingénieur. Catherine de Médicis n'exagérait pas infiniment lorsqu'elle disait que la France possédait à elle seule autant de rivières navigables que tout le reste de l'Europe ¹.

Ce peuple serait terrible pour les autres s'il pouvait être conquérant; mais il n'a point reçu cette mission. Invincible dans ses foyers, s'il porte ses armes chez les nations étrangères, on voit ses armées, victimes de leurs propres victoires et des vices du caractère national, se fondre et disparaître à l'œil étonné, comme une vapeur légère ².

Le Français n'est pas fait pour retenir une conquête: son caractère seul la lui arrache, sur quoi l'*Ami des hommes* a dit assez plaisamment que « les guerriers qui

1. *Unde Catharina Medicæa Regina Franciæ solita erat dicere, in regno suo plura navigabilia flumina esse quam in reliqua Europa: quæ hyperbole à rei veritate non multum abludit. (V. Galliæ descriptio ex probatissimis quibusque scriptoribus collecta. Elzevir 1669.)*

2. *Gens armis strenua.... indomitæ intra se molis; at ubi in externos exundat, statim impetus sui oblita: eo modo nec diu externum imperium tenuit, et sola est in exitium sui potens.... Longobardiam, Neapolim, Siciliam et plerasque alias per orbem terrarum provincias, frequentibus victoriis subegere, sed.... per vitia cessare in prædam his ipsis de quibus triumphabant; læta*

« parviennent à chasser les Français d'un pays con-
« quis peuvent prendre place au temple de mémoire
« à côté des oies du Capitole ¹ ».

Mais si les Français ne peuvent dominer par les armes les nations étrangères, ils ont exercé sur elles dans tous les temps une autre espèce de domination bien plus honorable, c'est celle de l'opinion. Du moment où ce peuple fut réuni en corps de nation, il fixa les yeux de l'univers, et l'étonna par un caractère brillant qui fut toujours envié. Charlemagne fut le Sésostris du moyen âge; ses paladins firent une telle impression sur l'imagination des peuples qu'ils devinrent les objets d'une espèce de mythologie particulière; et les Rolands et les Amadis furent pour nos pères ce que Thésée et Hercule furent pour les anciens Grecs.

*semper bellorum initia atroci exitu corrumpentes. (Jo. Barclaii
Leon animorum. Cap. 3.)*

En méditant ces vérités si frappantes et si bien exprimées, on se convaincra que l'influence politique de la France était fort utile à l'Europe en ce qu'elle suffisait pour maintenir l'équilibre général, et non pour le troubler d'une manière sensible. Les vices même des Français ôtaient à cette influence ce qu'elle pouvait avoir de dangereux. Si l'Europe reprend son assiette précédente, elle perdrait infiniment à voir substituer à cette influence celle d'autres nations plus calmes, plus réfléchies, plus obstinées, plus capables d'être conquérantes. Mais dans l'état actuel des choses la sagesse consiste à ne rien prédire.

3. *Ami des hommes*, Tom. II. chap.....

Pour exercer l'espèce de suprématie qui lui appartient, la France a reçu une langue dominatrice dont le caractère caché est encore un mystère, malgré tout ce qu'on a dit sur ce sujet. Ceux qui nient la supériorité de la langue française admettent précisément un effet sans cause : je ne vois pas en effet qu'il y ait rien à répondre à l'expérience. Avant même que cette langue se fût illustrée par des chefs-d'œuvre dans tous les genres, l'Europe en pressentait la supériorité : on l'aimait, et c'était un honneur de la parler. Aujourd'hui son règne, devenu si funeste, n'est que trop incontestable : on a dit mille fois que la langue française est dure et rebelle, et l'on a dit vrai ; mais si l'on croit ainsi en faire la critique, on se trompe fort : semblable à l'acier, le plus intraitable des métaux, mais celui de tous qui reçoit le plus beau poli lorsque l'art est parvenu à le dompter, la langue française, traitée et dominée par les véritables artistes, reçoit entre leurs mains les formes les plus durables et les plus brillantes. Ce qu'on appelle précisément l'art de la parole est éminemment le talent des Français, et c'est par l'art de la parole qu'on règne sur les hommes. Quelqu'un a dit qu'une pensée n'appartient jamais à l'univers avant qu'un écrivain de génie s'en soit emparé et l'ait revêtue d'une expression heureuse. Rien de mieux dit ; et voilà précisément la source de l'influence française : c'est que les bons écrivains de

cette nation expriment les choses mieux que ceux de toute autre nation, et font circuler leurs pensées dans toute l'Europe en moins de temps qu'il n'en faut à un écrivain d'un autre pays pour faire connaître les siennes dans sa province. C'est ce talent, cette qualité distinctive, ce don extraordinaire qui avait rendu les Français les distributeurs de la renommée. L'amour-propre, plus habile et plus fort que l'orgueil national, avait révélé cette vérité aux hommes célèbres de toutes les parties du monde qui ambitionnaient tous, plus ou moins ouvertement, l'approbation des Français, parce qu'ils ne pouvaient se cacher qu'ils étaient condamnés à une réputation locale jusqu'au moment où Paris consentirait à les célébrer. Je ne sais si l'on a observé que la littérature anglaise doit toute sa célébrité aux Français, et qu'elle était parfaitement inconnue au reste de l'Europe avant que la France se fût engouée des productions littéraires de sa rivale. Le trône de cette langue se trouvant placé entre le Nord et le Midi, elle se prête sans trop de difficulté aux organes des autres peuples et devient pour eux un truchement universel et indispensable pour le commerce des pensées.

Avec cette langue *moyenne*, les Français ont reçu de la nature un autre avantage analogue : c'est celui d'un goût qui convient à tout l'univers. On trouvera sans doute chez les écrivains étrangers des traits égaux,

supérieurs même en beauté, à tout ce que la France a produit de mieux ; mais ce n'est pas par des traits, c'est par l'ensemble qu'on frappe. Les écrivains français pourraient au reste produire très-aisément de ces sortes de traits ; et si on les rencontre moins fréquemment chez eux, c'est qu'ils ne se livrent à l'enthousiasme qu'avec une hardiesse timide qui veut bien être transportée, mais jamais emportée : c'est là le grand secret du goût : car ce qui n'atteint pas le sublime peut encore être une beauté, mais ce qui le dépasse est à coup sûr une sottise. L'art de dire ce qu'il faut et quand il faut, n'appartient qu'aux Français ; la méthode et l'ordonnance sont leurs qualités distinctives ; et ces hommes si légers, si impétueux, si pressés d'arriver, sont les plus sages la plume à la main. Chez eux vous ne trouverez rien de dur ni d'outré, rien d'obscur ni de déplacé. Constamment élégants et éloquents quand il le faut, le trait le plus saillant ne saurait obtenir grâce pour une platitude, et le mérite des pensées ne peut racheter le défaut du style. *Il écrit mal* : voilà la faute irrémissible, le reproche mortel pour le philosophe, comme pour le poète ou le romancier. On a blâmé quelquefois cette délicatesse des Français, mais c'est encore une erreur : cette délicatesse devait entrer dans le caractère de la nation faite pour régner sur l'opinion par ses écrits.

Dans tous les genres d'éloquence les Français n'ont

point de rivaux. Celle du barreau, qui a produit chez eux des chefs-d'œuvre du premier ordre, n'existe pas ailleurs. L'Italie et l'Espagne, si religieuses, et maîtresses de deux langues si sonores, n'ont jamais pu enfanter un sermon que l'Europe ait voulu lire. Hume, qu'on ne peut récuser, dit, quelque part, qu'il a honte d'avouer qu'un avocat français plaidant pour la restitution d'un cheval est plus éloquent que les orateurs de la Grande-Bretagne agitant les plus graves intérêts de la nation dans les Chambres du Parlement. Le talent inappréciable dont je parle est si particulièrement l'apanage des Français qu'il ne les abandonne jamais, pas même dans les occasions où il abandonne tous les autres hommes. Les sciences les plus tristes n'ont point d'épines qu'ils ne sachent élaguer : physique, histoire naturelle, astronomie, métaphysique, érudition, politique, ils ont tout expliqué, tout embelli, tout mis à la portée du bon sens ordinaire ; et peut-être qu'on ne sait bien une chose en Europe que lorsque les Français l'ont expliquée. L'éloquence appliquée aux objets les plus sérieux et l'art de tout éclaircir sont les deux grands talents de cette nation. La masse des hommes continuellement repoussée du sanctuaire des sciences par le style dur et le goût détestable des ouvrages scientifiques produits par les autres nations, ne résiste pas à la séduction du style et de la méthode française. A

peine le génie étranger a-t-il enfanté quelque chose d'intéressant, que l'art français s'empare de la découverte, la tourmente de mille manières, la force de recevoir des formes dont elle s'étonne et s'enorgueillit, et l'envoie dans tout l'univers sur les ailes de la langue universelle; ces livres vont chercher les germes du talent, épars sur le globe, les échauffent, les fécondent et les conduisent à la maturité. Ils apprennent peu de choses aux véritables savants; mais, ce qui vaut bien mieux, ils les font naître.

L'expérience de tous les temps ne laisse aucun doute sur l'empire que la France a toujours exercé sur l'opinion. Mais aujourd'hui cette influence est si frappante et l'Europe la paie si cher qu'il n'est plus possible de disputer sur ce point. N'est-ce pas un phénomène incroyable que des hommes essentiellement médiocres pris un à un, et dont le plus habile a des milliers de supérieurs dans l'univers; que des hommes sans éducation et sans expérience, éloignés par état de toutes les grandes affaires, réunis tout à coup, et forts par le contact comme les lames d'un aimant artificiel qui tirent toute leur force de leur réunion, soient parvenus en cinq ans à donner à tous les peuples de l'Europe la commotion la plus effrayante? On dira, peut-être, que ces hommes ne doivent leurs succès qu'à la nature des dogmes qu'ils prêchent, et qui sont, pour notre malheur, trop séduisants pour le

cœur humain. Mais n'y a-t-il donc jamais eu dans l'univers de révoltes ni de trônes renversés avant la révolution de France? Celle qui coûta la tête au malheureux Charles I^{er} vit éclore les mêmes systèmes, les mêmes exagérations et les mêmes fureurs. Les pamphlets démocratiques qui parurent à cette époque ne pourraient peut-être pas tenir dans la salle de Westminster ; mais les *têtes rondes* et les *égaliseurs* d'alors n'avaient point l'influence des Jacobins ; et les autres peuples , spectateurs paisibles de la tragédie qu'on jouait à Londres , ne purent recevoir le poison du fanatisme qui bouleversait l'Angleterre.

Aujourd'hui , l'Europe est agitée parce que ces mêmes systèmes sont prêchés par des Français , et que lorsqu'on prêche en français , l'Europe écoute et comprend.

II

DE L'ÉTAT MORAL

DE

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DANS LES ANNÉES

QUI PRÉCÈDENT LA RÉVOLUTION.

Il y a deux époques de corruption pour les peuples ; certainement on trouvera toujours des vices parmi les hommes, et les grandes cités, surtout, ne cesseront pas d'attrister le regard des moralistes. Sous ce point de vue on peut dire que, pour les peuples, le moment de leur grandeur est aussi celui de leur corruption, parce que ce haut point de civilisation amène avec lui tous les vices qui suivent inévitablement les richesses, la puissance et le luxe ; mais il est vrai, cependant, que toutes les nations, dans les siècles de leur grandeur et de leur énergie, savent imprimer un caractère d'élévation jusque sur les actes réprouvés par la morale, elles ne descendent point jusqu'à la bassesse, et, tel

qui se résout à être coupable, ne consent point à être vil.

Alors le vice même a des mœurs ; il s'enveloppe de formes modestes ; il a peur de lui-même et n'ose se montrer que sous un masque aimable¹. Tels furent les Français sous Louis XIV : alors la soumission ennoblie par l'enthousiasme, l'honneur exalté, l'esprit chevaleresque, et le respect sans borne pour les vérités religieuses distinguèrent le peuple français ; tous ces éléments mêlés, confondus, balancés les uns par les autres, produisirent un caractère général, tout à la fois si grand et si aimable, que l'Europe en fut éblouie et ne l'a point encore oublié. Alors la conscience agitée de Luxembourg le jetait dans les bras de Bourdaloue ; la Vallière allait s'ensevelir aux Carmélites ; Corneille traduisait à Kempis ; Racine, attaché à l'armée comme historiographe, écrivait à son fils : « Je n'assiste jamais à la messe du Roi sans y voir communier plusieurs mousquetaires avec une piété exemplaire ». Mais ce caractère ne dura pas autant que le siècle qui le vit naître, et lorsque les novateurs sont venus bouleverser la France, il n'appartenait plus qu'à l'histoire ancienne : l'infâme Régence avait gangrené cette malheureuse contrée à un point qu'il n'est pas aisé d'exprimer. Une

1. Je suis persuadé que les turpitudes de la *Pucelle* auraient fait rougir La Fontaine autant que Fénelon.

circonstance bien remarquable surtout, et tout à fait particulière à la France, c'est que, chez elle, tous les talents s'étaient tournés au mal, et c'est sous ce point de vue qu'elle le cède davantage à sa brillante rivale l'Angleterre. Tous les savants, tous les littérateurs, tous les artistes de France ont formé, au pied de la lettre, depuis le commencement du siècle, une véritable conjuration contre les mœurs publiques; ces conjurés étaient parvenus de plus à conquérir à leur parti les grands seigneurs et les femmes, en sorte que le vice, fort de ces puissants alliés, et possédant à la fois tout ce qu'on respecte, tout ce qu'on craint et tout ce qu'on aime, avait fait en France des ravages incroyables. Observez que, depuis la fatale époque que j'indique, les hommes célèbres de la France, ses gens de lettres, ses savants, ses *philosophes* enfin, ont tous été plus méprisables par le caractère qu'admirables par les talents.

Les arts, qui sont l'expression du génie des peuples, peignaient la corruption générale, et l'augmentaient chaque jour; ils ne savaient plus rien enfanter de grand et s'étaient absolument prostitués au vice. Tandis que le burin anglais transmettait à la postérité les scènes les plus instructives et les plus nobles de l'histoire, et les actions des grands hommes qui ont illustré la Grande-Bretagne, le Français s'était vendu aux Arétins de la capitale. Qu'est-ce que la France

peut opposer à la *Mort du général Wolff* et de lord *Chatham*, à l'*Arrivée d'Agrippine* et au *Départ de Régulus*, à tant de sujets ou morceaux, ou pathétiques ou sublimes, qui font les délices de tous les amateurs de l'univers ? Rien ou presque rien. C'est bien en vain que les arts auraient essayé de peindre le beau : la nation ne l'aimait pas et ne voulait pas le payer ; elle ne demandait plus aux artistes que des indécences à bon marché ; elle ne pensait pas même à perpétuer le souvenir des grandes actions qui l'ont honorée, et c'est en Angleterre qu'on gravait la *Bataille de la Hogue*, le combat de la *Surveillante*, tandis qu'on débitait publiquement en France le *Prospectus des monuments de la vie privée des douze Césars*.

Encore une fois, le vice est de tous les temps et de tous les lieux ; mais une corruption telle que celle où la France était tombée ne se montre qu'à la décadence des empires.

Les âmes étaient si dégradées dans ce pays que les Français avaient pris en horreur le beau et le grand : ils le tournaient en dérision, et tout ce qui annonçait la grandeur étaient pour eux un ridicule. Cette dégradation se montrait jusque dans les habits. Le frac des jockeys, le pierrot des comédiennes habillaient les descendants des connétables ; le gentilhomme n'osait plus porter l'épée ; l'officier, au sortir de la parade, allait quitter son uniforme pour faire une visite dans

le beau monde; et la femme de haut parage disait à sa chiffonneuse : « Ce bonnet n'a pas l'air assez fille » ¹.

Il est assez remarquable que la révolution qui se fit en France dans les habillements date précisément des temps de la Régence. *L'Ami des hommes* se plaignait déjà, dans son temps, de ce changement à l'égard des femmes; il se fâchait surtout de ce que Minerve avait jeté sa cuirasse. « Autrefois, dit-il, les femmes faisaient cas de leur fraîcheur, de leur taille, de leur beauté; un *loup* conservait soigneusement leur teint : elles n'allaient jamais à l'air sans cela. Le soin de leur taille les obligeait à porter des *corps* qui les conservaient... ². »

Un ministre de la reine Anne (M. Craggs), qui voyageait en France sur la fin de l'année 1716, a fait aussi des réflexions sur la révolution qui s'opérait dans l'habillement des dames françaises; mais il est plus profond que *l'Ami des hommes* ³. Qu'on me

1. On peut compter sur la vérité de cette anecdote qui est certainement très-marquante.

2. *Ami des hommes*, t. I, ch. v.

3. L'honorable ministre écrivait à son ami Pope à Londres : « By
« disusing *stags* and indulging themselves at table they (*les*
« *femmes françaises*) run out of all shape : but, as to that, they
« may given a good reason. They prefer conveniency to parade;
« and are by this means as *ready*, as they are generally *willing*
« to be *charitable*. » (V. *Litters to and from M. Pope*, dans la collection de ses Œuvres.)

montre un autre pays du monde, où l'on voie, dans un aussi court espace de temps, les noms les plus illustres figurer dans les procès les plus scandaleux ; où le rapt, le viol, le larcin, le faux, la prostitution fassent retentir les tribunaux étonnés, et frémir les ombres des anciens preux. Qu'on me montre un autre pays dans le monde où une femme de qualité ait le front de faire imprimer dans le journal le plus répandu, et de signer les vers qu'on lira si l'on veut au bas de cette page ¹.

Je pourrais salir vingt pages des preuves de l'étonnante corruption et de l'avilissement trop malheureusement général qui régnait en France au moment de la Révolution.

Et que le parti qui domine aujourd'hui ne vienne

1. On avait proposé de remplir quelques bouts-rimés baroques ; voici comment une dame *comme il faut* s'en acquitta :

Qui pourrait me voyant avoir un cœur de	<i>marbre ?</i>
Disait le beau Lindor consultant son	<i>miroir.</i>
Chaque jour mainte belle à l'ombre de cet	<i>arbre</i>
Soupire en m'attendant au rendez-vous du	<i>soir.</i>
En leur faisant ma cour je la fais à	<i>Lucine.</i>
Je comble leurs désirs ; et chacune à son	<i>tour</i>
Affrontant l'œil jaloux d'un mari qui	<i>fulmine</i>
Le fait père en mes bras des enfants de l'	<i>amour.</i>

PAR MADAME LA MARQUISE DE....

(*Mercure de France*, 178... N^o...)

point nous dire que ces mœurs étaient celles de la cour. L'Europe n'est pas la dupe de ces déclamations civiques. Les nouveaux dominateurs, qui n'étaient pas certainement de la cour, ressemblent parfaitement aux anciens, à la férocité près, qui distingue éminemment le nouveau régime.

III

DE

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ET DE SES LÉGISLATEURS

S'il est une vérité certaine en politique, c'est qu'un peuple corrompu , et profondément corrompu , n'est pas fait pour la liberté et n'y parviendra jamais.

La jeunesse des nations libres a des caractères si frappants qu'il est impossible de s'y méprendre. A cette époque, l'amour de la patrie est une religion, et le respect pour les lois est une superstition ; les caractères sont fortement prononcés, les mœurs sont austères ; toutes les vertus brillent à la fois ; les factions y tournent au profit de la patrie , parce qu'on ne s'y dispute que l'honneur de la servir : tout, jusqu'aux crimes, y porte le sceau de la grandeur. Comment croire à la durée d'une liberté qui commence par la gangrène ? ou, pour parler plus exactement, comment

croire que cette liberté puisse s'établir (car il n'y en a point encore), et que du sein de la corruption la plus dégoûtante puisse sortir cette espèce de gouvernement qui se passe de vertu moins que tous les autres ? Montesquieu a remarqué que les Anglais ne purent fonder la république dans le siècle dernier *parce que leurs chefs n'avaient point de vertus*; cent écrivains ont répété cette remarque ou, pour mieux dire, cet oracle. Mais les démagogues anglais étaient, sans exagération, des êtres célestes, si on les compare aux hommes dont la Providence se sert aujourd'hui pour flageller l'Europe.

Quand je les entends parler de liberté et de vertu, je crois voir une courtisane fanée, jouant les airs d'une vierge, avec une pudeur de carmin.

Je le dis sans balancer, il faut leur ressembler un peu pour croire à la durée du gouvernement qu'ils ont établi, car il est impossible d'y croire sans la désirer; c'est une de ces fables que le cœur raconte à l'esprit.

Connaissez-vous dans quelque pays un menteur, un banqueroutier, un homme immoral ou brouillé avec les tribunaux de son pays, et surtout un athée de théorie ou de pratique? Gagez hardiment que cet homme est fauteur de la Révolution et de la République française. L'expérience est aisée et ne vous trompera jamais. Toute la fange de l'Europe se soulève et tend vers Paris par un mouvement d'affinité. Écoutons les

Français, croyons au cri perçant et continu des écrivains qui gémissent sur ce qu'ils voient ⁴.

Et qu'on ne nous objecte point les mœurs féroces et licencieuses des peuples barbares qui sont cependant devenus ce que nous voyons, car on n'embarasse que des enfants avec de pareilles comparaisons. La verdeur mène à la maturité, mais la pourriture ne mène à rien.

Dira-t-on que le gouvernement fait les mœurs ? Je le nie expressément. Ce sont les mœurs, au contraire, qui font les gouvernements ; l'un et l'autre, sans doute, s'assistent mutuellement, et font ce qu'on pourrait appeler un *cercle vertueux* ; mais la première impulsion, le principe générateur part toujours des mœurs et du caractère national. Lycurgue, avec son gouvernement extraordinaire, agit réellement sur le caractère de ses concitoyens et en fit d'autres hommes, oui ; mais les Spartiates acceptèrent ce gouvernement avec pleine connaissance de cause, avec un sang-froid et une liberté absolus : et certainement, il fallait déjà un très-haut degré de sagesse et d'énergie pour désirer les lois de Lycurgue.

En France, où sont les éléments de la prétendue régénération ? La démocratie ne porte sur rien : il faut qu'elle tombe. Si vous voulez vous convaincre davan-

4. Voir les Bienfaits de la Révolution française (*ci-après*).

tage de cette vérité, examinez encore les habitudes morales du peuple français.

Personne n'ignore que ce peuple était peut-être le plus monarchique de l'Europe; que l'amour qu'il avait pour ses rois était le trait principal de son caractère, celui dont il s'honorait le plus, et qui se reproduisait sous toutes les formes possibles; que cet amour était porté jusqu'à l'idolâtrie, jusqu'au fanatisme et quelquefois jusqu'au ridicule. Un voyageur anglais, qui jouit d'une réputation justement acquise, a fort bien dessiné ce caractère.

« L'amour, dit-il, et l'attachement du Français pour la personne de ses rois est une partie essentielle et frappante du caractère national.....

« Quoique le Français sache que son roi est de la même trempe et susceptible des mêmes faiblesses que les autres hommes, tandis qu'il fait l'énumération de ses défauts et en plaisante tout en s'en plaignant, il ne lui est pas moins attaché par un sentiment qui tient également de l'amour et du respect, espèce de préjugé d'affection tout à fait indépendant du caractère du monarque.

« Le mot *roi* excite dans l'esprit d'un Français des idées de bienfaisance, de reconnaissance et d'amour, en même temps que celles de pouvoir, de grandeur et de félicité.

« Les Français accourent en foule à Versailles les

dimanches et les fêtes, regardant leur roi avec une avidité toujours nouvelle, et le voient la vingtième fois avec autant de plaisir que la première.

« Ils l'envisagent comme leur ami, quoiqu'ils n'en soient pas connus; comme leur protecteur, quoique rien ne soit plus à redouter pour eux qu'un exempt ou une lettre de cachet; et comme leur bienfaiteur, en gémissant sous le poids des impôts. Ils louent et donnent une grande importance aux actions les plus indifférentes de sa part : ils pallient ou excusent ses faiblesses; ils imputent ses erreurs et ses fautes à ses ministres ou à d'autres mauvais conseillers, qui, ainsi qu'ils l'affirment avec confiance, ont, pour quelque vue condamnable, cherché à lui en imposer, et perverti la droiture de ses intentions.

« Ils répètent avec complaisance les moindres choses qu'il a dites, dans lesquelles ils cherchent à remarquer quelque étincelle de génie ou la moindre apparence de bon sens. Les circonstances les plus minutieuses relatives au monarque deviennent importantes : s'il mange peu ou beaucoup à dîner, l'habit qu'il porte, le cheval qu'il monte, toutes ces particularités fournissent matière à la conversation des assemblées de Paris, et font l'objet le plus intéressant des correspondances de la capitale avec les villes de province.

« S'il arrive que le roi ait une légère indisposition,

tout Paris, toute la France est alarmée, comme si elle se voyait menacée de quelque fléau.

« Lors de la revue de la maison du roi, ceux des spectateurs à portée de voir Sa Majesté ne font aucune attention aux manœuvres des troupes : leurs yeux sont constamment fixés sur le prince..... Avez-vous vu le roi?..... Tenez.... Ah!..... voilà le roi..... Le roi rit..... il faut qu'il soit content..... J'en suis charmé!.... Ah! il tousse.... A-t-il toussé? — Oui parbleu, et bien fort..... J'en suis au désespoir.

« A la messe, c'est le roi et non le prêtre qui est l'objet de l'attention publique. En vain celui-ci élève-t-il l'hostie : les yeux du peuple ne voient que le monarque chéri.

« Les pièces même les plus applaudies au théâtre (plus fréquenté à Paris que les églises) suspendent à peine leur attention. Un souris du roi fait oublier les plaintes d'Andromaque et la vaillance du Cid...

« Les Français paraissent si charmés et si fort éblouis du lustre et de la splendeur de leur monarchie qu'ils ne sauraient souffrir l'idée de la moindre limitation qui porterait atteinte au pouvoir de leur roi

« Ils envisagent le pouvoir de leur roi, source de leur esclavage, comme s'ils en étaient eux-mêmes revêtus. Ce fait, tout difficile à croire qu'il vous paraîtra, n'en est cependant pas moins vrai : leur

vanité en est flattée; ils se font une gloire de maintenir leur liberté intacte et sans bornes.

« Ils vous disent avec complaisance que l'armée du roi se monte, en temps de paix, à deux cent mille hommes. Un Français est aussi vain du palais, des jardins superbes, du nombre de chevaux et de toutes les appartenances de la royauté qu'un Anglais pourrait l'être de sa propre maison, de son jardin et de son équipage.....

« L'intérêt qu'ils prennent à la félicité et à la gloire de la royauté en général s'étend en quelque façon à toutes les têtes couronnées du monde entier; mais cette passion, relativement à leur monarque, paraît être la plus vive et la dominante de leur cœur : elle les suit jusqu'au tombeau.

« Un soldat français couvert de blessures, étendu sur le champ de bataille de Dettinghen, demanda, un moment avant d'expirer, à un officier anglais comment il croyait que l'affaire se terminerait; celui-ci lui ayant répondu que les troupes anglaises avaient remporté la victoire : « *Mon pauvre roi* », répliqua le soldat mourant, « que fera-t-il ? ¹ »

1. Lettres d'un voyageur anglais sur la France, la Suisse et l'Allemagne. Traduit de l'anglais de M. Moore, t. I, Lettres vi et vii. Ces deux lettres méritent particulièrement d'être lues; on verra cependant dans la première qu'on ne saurait être trop sobre en fait de prophéties, surtout à l'égard des Français qui ne font rien de probable.

Le marquis de Mirabeau, dont les livres, dit-on, valaient mieux que la personne, a peint le même caractère, mais avec des couleurs différentes. Les mêmes objets changent de couleur, à mesure qu'on les considère à travers le verre coloré des préjugés nationaux.

« Je soutiens, dit-il (contre l'auteur de *l'Esprit des lois*) ¹, que l'amour de la patrie peut exister dans la monarchie, puisqu'il fut en vigueur parmi nous : je ne conçois pas de meilleure preuve que celle qui gît en fait.... Si cet amour de la patrie est un attachement superstitieux et capable de fougue, je doute qu'on en voie jamais de plus forte que celle du peuple de Paris lors de la maladie du roi : prosterné dans les rues, il baisait les paturons du cheval du courrier qui apportait les nouvelles de la convalescence... Amour du Français pour son roi, dira-t-on ; mais c'est précisément ce qui vit en nous tous, ce qui nous fut transmis par nos pères avec le sang qui coule dans nos veines, et que j'appelle *amour de la patrie*.

« Connaissons-nous son petit-fils (du roi) ? Savons-nous s'il aura les vertus de ses pères ? Que sa tête précieuse péricle : vous verrez bientôt la conster-

1. « La vertu politique, qui est la vertu morale dans le sens qu'elle se dirige au bien général, n'a point lieu dans les monarchies..... L'état y subsiste indépendamment de l'amour de la patrie. » (*Esprit des lois*, liv. III, ch. v, vi, vii.)

nation se répandre dans le public. L'axiome impie : *Nous ne manquerons jamais de maître*, n'aura plus de partisans de fait. Le deuil sera général : tout courra aux pieds de ces autels déserts huit jours auparavant. Ce germe de zèle et d'amour, qu'on croirait quelquefois éteint, à entendre nos discours, dont l'imprudence et la légèreté ont si souvent trompé les ennemis de l'Etat, toujours étonnés de l'étendue et de la célérité de ses ressources, se ranime et prend feu dès la première étincelle qui se présente ; et c'est, malgré tous les prestiges de l'intérêt, le véritable et, après la Providence, le seul appui de la monarchie ¹. »

Sous quelque point de vue qu'on envisage ce sentiment, il existait, il frappait les yeux les moins observateurs, il formait le trait saillant du caractère français et, pour ainsi dire, l'âme de la nation.

Voilà cependant le peuple auquel on propose la liberté la plus illimitée, et qu'on veut faire passer du *culte*, je ne dis pas assez, de la *superstition* monarchique à la démocratie pure ; l'histoire ne présente pas d'exemple d'une entreprise aussi dépourvue de raison sous tous les rapports ².

1. *L'Ami des hommes*, t. 1, ch. iv.

2. « Se quelle città, che hanno avuto il principio libero, hanno difficoltà grande a trovare leggi buone per mantenerle libere, quelle

Un examen approfondi du caractère des Français et de leur histoire ne suffisait point encore pour mettre dans cette étrange entreprise quelques éléments de prudence et de bon sens : l'histoire de tous les peuples devait encore être consultée.

Dès que l'on voulait changer l'ordre politique, il fallait, pour agir sagement, examiner, l'une après l'autre, toutes les nations connues, anciennes et modernes, chercher ce qu'elles ont de commun avec la France par leurs caractères et leurs gouvernements. Il fallait rechercher dans l'histoire combien il y a eu de monarchies dans l'univers ; combien de républiques, et quelles espèces de républiques ; quelle étendue de terrain soumis à ces différents gouvernements, quelle puissance et quelle durée ils ont eues ; quels efforts intérieurs ils ont fait paraître pour se régénérer, quels succès les ont suivis, etc....

Dans ce long et pénible examen, il faudrait bien se garder de prendre des *anomalies* pour des règles générales. Il est clair, par exemple, que le peuple qui a produit l'Iliade, l'Apollon du Belvédère et le temple de Minerve est un peuple extraordinaire qui ne doit point être pris pour règle, parce qu'il est

che anno avuto il principio loro immediato servo, hanno, non ché difficoltà, ma impossibilità ad ordinarsi mai in modo che le possino vivere civilmente e quietamente. » (Machiavelli, Discorsi, l. I. ch. 49.)

impossible de calculer jusqu'à quel point le génie supérieur et l'étonnante sagacité de ce peuple le mettaient en état de se gouverner lui-même. Ainsi les républiques grecques, eu égard encore au peu d'étendue de leur territoire, devaient être mises à part et considérées, ainsi que je le disais tout à l'heure, comme de vraies anomalies politiques.

Et comme les probabilités doivent régler la conduite de l'homme sage dans toutes les occasions où il ne peut se procurer une certitude rigoureuse, on conviendra, sans doute, que le projet de donner la république à 24 millions de Français est à peu près aussi extravagant que si une intelligence supérieure était venue en révéler l'impossibilité, parce qu'il y a telle réunion de probabilités qui équivaut à la certitude ¹.

Je dis plus : quand on aurait proposé, pour la France, le gouvernement mixte de l'Angleterre, c'était encore une imprudence impardonnable de l'adopter. Toutes les présomptions étaient contre le succès de cette entreprise. Je sais que plusieurs bons esprits, dans la minorité, penchèrent pour ce plan ; mais je ne crois pas leur manquer de respect en disant que les

1. Je parle toujours de République même à l'égard des premiers législateurs ; car il est clair qu'ils ont établi la République : les uns par ignorance en faisant des lois dont ils ne sentaient point l'effet, et les autres par scélératesse, en tendant à cet effet par des lois faites pour tromper les simples.

Français, même les plus instruits, n'étaient pas mûrs pour la révolution ; que la politique était pour eux un pays trop nouveau, et qu'ils se pressaient trop, en croyant que le gouvernement d'Angleterre pouvait convenir à leur patrie. Et quand même la France aurait pu s'en accommoder pour le moment, c'était encore une question de savoir s'il fallait le lui donner. La constitution anglaise n'est pas jugée ; elle a pour elle un siècle de durée, ce qui n'est rien ; et contre elle le jugement de Tacite, ce qui est beaucoup ¹.

Personne n'estime et ne respecte plus que moi l'illustre nation anglaise ; personne ne lui souhaite plus de bonheur ; personne ne la croit plus digne d'un bon gouvernement, et plus capable d'en corriger les défauts par l'excellence de l'esprit public ; mais c'est précisément par cette raison que je ne conseillerais jamais sa constitution à une nation continentale trois fois plus nombreuse, arrivée au comble de la corruption et totalement dépourvue d'esprit public.

Oh ! combien la nation française se fit illusion, et

1. *Cunctas nationes et urbes populus aut primores aut singuli regunt. Delecta ex his et consociata Reipublicæ forma, laudari facilius, quam evenire, vel si evenit, HAUD DIUTURNA ESSE POTEST. Tacit., Ann. 4. 33.*—Vous aimerez la note modeste du célèbre éditeur de Tacite sur cet endroit : « *Evenit tandem (talís forma Reipublicæ) ac in Angliá constitutám videmus. Utrum ad felicitatem ac diuturnitatem Anglici imperii, judicent Angli.* » (Brottier, ad locum).

qu'elle comprit mal les dangers de sa position ! Avec quelle étonnante légèreté on prononce encore tous les jours les noms de constitution et de gouvernement ! GOUVERNEMENT ! force indéfinissable ! ressort divin, auquel le plus grand homme ne touche qu'en tremblant : espèce de gravitation qu'on ne peut anéantir, ni, peut-être même, suspendre tout à fait un seul instant, sans voir tous les corps qu'elle assujettissait, s'échapper par des lignes infinies, et tout l'ensemble politique disparaître sans retour ! L'idée seule d'une telle suspension doit faire frémir. Et dans quelles mains, grand Dieu, la France avait-elle déposé ses intérêts lorsqu'elle se livra, en chantant, à cette épouvantable expérience qui aurait fait pâlir Bacon, Locke et Montesquieu réunis !

Si l'on excepte cette minorité respectable qui a combattu jusqu'au dernier moment avec tant de gloire et si peu de fruit, quels hommes composèrent l'Assemblée constituante ?

Des nobles ignobles qui venaient basement venger, dans les comices nationaux, de misérables ressentiments, que des âmes un peu au-dessus de la dernière abjection auraient sacrifiés mille fois au bien public ; d'autres nobles, moins coupables parce qu'ils ne manquaient que d'esprit, qui se laissèrent conduire sottement par des mains cachées qui les poussaient dans le précipice en leur montrant habile-

ment le triste honneur d'être chefs de parti ; d'infortunés curés de campagne, les plus respectables des hommes à leur place, les plus ridicules et les plus dangereux dans celle qu'on leur fit occuper ; de malheureux lévites qu'on arracha aux autels , qu'on pervertit , qu'on ameuta, et qu'on eut l'art funeste de donner pour alliés au parti déjà trop puissant et trop échauffé qui pleurera longtemps ses irréparables erreurs ; une foule d'hommes obscurs dont les noms n'avaient jamais été prononcés hors de leurs familles, qui n'étaient recommandés à leur patrie par aucun talent connu, nécessairement étrangers aux hommes et aux affaires, et qui n'apportèrent dans l'assemblée que des têtes gâtées par les livres à la mode , et remplies de théories de collège. Ajoutez à tout cela des scélérats du premier ordre , des hommes profondément immoraux , des apostats solennels. Voilà les représentants, les législateurs, les régénérateurs de la France.

Le peuple y fut trompé complètement ¹ : il crut que ces novateurs avaient du génie parce qu'ils parlaient haut, et de la science parce qu'ils parlaient bien. Mais quand ils auraient eu l'un et l'autre , je doute qu'ils eussent réussi. Trois raisons décisives devaient con-

1. Il popolo molte volte desidera la rovina sua, ingannato da una falsa spetie di bene. Le grandi speranze E GAGLIARDI PROMESSE facilmente lo muovono. (Machiavelli, Disc. sopra, Tit. Livio , l. I, c. 53.)

vaincre les philosophes que tous les efforts des constituants n'aboutiraient qu'à déchirer la France ; ils étaient nombreux , ils étaient passionnés , et ils travaillaient à neuf.

Parcourez l'histoire : vous n'y rencontrerez pas un seul peuple qui ait été constitué en corps politique par une assemblée d'hommes. Depuis Zaleucus jusqu'à Penn , c'est toujours un individu unique que chaque nation célèbre comme le père de sa constitution politique. La raison en est simple : un code politique est un tout , un système général de parties correspondantes ; or un système , ainsi qu'une invention , ne peut jamais être l'ouvrage d'une assemblée. Celle-ci pourra faire quelques bonnes lois isolées (et même encore par hasard), mais toujours malheureuses par l'ensemble ; elle fera des parties qui ne feront pas un tout ¹.

Voilà pourquoi les deux productions les plus informes de l'esprit humain sont l'Encyclopédie ² et la

1. Infelix operis summâ ; quia ponere totum

Nescit.

(HORACE.)

2. C'est une chose assez plaisante, pour le dire en passant , que les Encyclopédistes aient placé à la tête de leur malheureux livre une épigraphe qui en forme précisément la critique la plus sanglante :

TANTUM SERIES JUNCTURAQUE POLLET!

Le véritable orgueil possède un tact merveilleux, et presque tou-

Constitution française. Descartes ¹ a justement imprimé le mépris philosophique sur ces ouvrages à pièces rapportées, tous mauvais par essence. Une assemblée est faite pour délibérer en présence d'un chef qu'elle éclaire et qui décide ; ou bien pour délibérer par *oui* et par *non* sur une question qu'on lui propose : elle n'a pas d'autres facultés. C'est une académie qui peut récompenser, juger, tout au plus exciter une découverte, mais qui ne découvre rien ².

Les défauts et les inconvénients d'un code fait par une assemblée deviendront incalculables si la vanité des législateurs excite chaque individu à prendre une part active dans la confection des lois, en altérant ainsi, considérablement, l'ouvrage des comités, et c'est ce qui arrivait tous les jours dans l'Assemblée législative. Il serait trop long d'en citer des exemples ; revenez seulement, si vous en avez le courage, sur

jours il sait ce qu'il fait ; jamais il n'aurait commis la gaucherie de parler d'ensemble et de liaison à la tête d'un pareil ouvrage ; mais la vanité n'a point d'esprit.

1. Dans sa Méthode.

2. Ecoutez encore le profond Machiavelli qui a toujours raison quand il ne conseille pas d'assassiner. « Debberi pigliare questo per una regola generale che non mai, o di rado, occorre ch' alcuna repubblica o regno sia da principio ordinato bene o *al tutto di nuovo fuori dell' ordini vecchi riformato* SE NON È ORDINATO DA UNO ; anzi è necessario che uno solo sia quello che dia il modo, e dalla cui mente dipenda qualunque simile ordinatione. (Machiavelli, Discorsi sopra la 4^a Deca. di Tit. Liv. Cap. ix.)

les interminables discussions qui eurent lieu à l'époque de la Déclaration des droits de l'homme. On sait combien on en présenta de versions différentes, et combien on perdit de temps pour se mettre d'accord ; chacun ambitionnait l'honneur d'y glisser un mot ; et ce fut enfin , par lassitude , par impuissance physique de disputer plus longtemps, qu'on nous donna cette œuvre de collège , cette mosaïque ridicule, dans l'état où nous l'avons aujourd'hui.

L'exemple de l'Amérique septentrionale ne peut être cité contre les vérités que j'expose ici. Les Américains n'ont pas commis l'extravagance de détruire de fond en comble leur système politique pour en créer un nouveau ; l'opération s'est réduite, pour ainsi dire , à transporter le pouvoir exécutif d'Angleterre en Amérique. Accoutumée au gouvernement anglais, la République en a conservé les bases. La postérité jugera la partie de la constitution qui concerne le fédéralisme des provinces, dont les exemples ne manquaient pas en Europe.

D'ailleurs , il faut considérer que les législateurs américains ont été puissamment aidés par l'esprit national. Les Américains sont un peuple neuf , bon , religieux et surtout calme ; le véritable amour de la liberté dégagé de toute licence les a continuellement animés. Dans cette position , une assemblée, déjà d'accord sur les grandes bases , pouvait , à toute

force, s'entendre elle-même et savoir ce qu'elle faisait ¹. Mais, à Paris, quelle frénésie ! quelles haines ! quelle impétuosité et quelle indécence dans les discussions ! Les étrangers, témoins de ces scènes, en croyaient à peine leurs yeux et leurs oreilles.

Mais vous qui n'y étiez pas, si vous voulez en avoir une idée exacte, vous la trouverez dans l'ouvrage d'un de ces législateurs qui fut longtemps le plus amusant des journalistes révolutionnaires, par le ton inspiré et le sérieux auguste avec lequel il racontait les nobles travaux de l'assemblée, *et quorum pars magna fuit*. Voici donc comment il décrit ces immortelles discussions :

« Vous savez, Monsieur, qu'à ces mêmes époques, les séances de l'Assemblée nationale, d'où tous les mouvements partaient et où tous venaient retentir et se répéter, étaient beaucoup moins des délibérations que des actions et des événements. Aujourd'hui il n'y a plus d'inconvénient à le dire : ces séances si orageuses ont été moins des combats d'opinions que des combats de passions ; on y en-

1. Cependant les Américains n'ont pas toujours eu le même respect pour leurs différentes législatures. Les passions humaines ont agité de bonne heure le berceau de leur liberté ; le pouvoir exécutif était d'abord trop faible ; il a fallu bientôt le renforcer. Qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, il se formera une noblesse chez eux ; comme elle sera hors de la constitution, quel en sera l'effet... ? ne nous pressons pas d'admirer.

tendait des cris beaucoup plus que des discours ; elles paraissaient devoir se terminer par des combats plutôt que par des décrets. Vingt fois en sortant , pour aller les décrire , de ces séances qui se prolongeaient si avant dans la nuit , et perdant, dans les ténèbres et dans le silence des rues de Versailles ou de Paris , les agitations que j'avais partagées , je me suis avoué que si quelque chose pouvait arrêter et faire rétrograder la révolution , c'était un tableau de ces séances retracé sans précaution et sans ménagement par une âme et par une plume connues pour être libres. Ah ! Monsieur , combien j'étais éloigné de le faire , et combien j'aurais été coupable ! J'étais persuadé que tout était perdu , et notre liberté et les plus belles espérances du genre humain , si l'Assemblée nationale cessait un moment d'être , devant la nation , l'objet le plus digne de son respect , de son amour et de toutes ses attentes. Tous mes soins se portaient donc à présenter la vérité , mais sans la rendre effrayante : de ce qui n'avait été qu'un tumulte , j'en faisais un tableau ; je cherchais et je saisis dans la confusion de ces bouleversements du sanctuaire des lois , les traits qui avaient un caractère et un intérêt pour l'imagination. Je préparais les esprits à assister à une espèce d'action dramatique plutôt qu'à une séance de législateurs ; je peignais les

personnages avant de les mettre aux prises ; je rendais tous leurs sentiments , mais non pas toujours avec les mêmes expressions. De leurs cris , je faisais des mots ; de leurs gestes furieux , des attitudes , et lorsque je ne pouvais inspirer de l'estime, je tâchais de donner des émotions. »

Je m'incline devant ces belles phrases. Jamais je n'aurais su dire, avec autant de politesse, que la Constitution française a été faite par des fous.



Notes du mont Royal

WWW.NOTESDUMONTROYAL.COM



Une ou plusieurs pages ont été volontairement omises ici.

III

É T U D E

SUR

LA SOUVERAINETÉ

LIVRE PREMIER

DES ORIGINES

DE LA SOUVERAINETÉ

CHAPITRE I^{er}

DE LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE

Non illi imperium.
VIRG.

¹ Le peuple est souverain, dit-on ; et de qui ? — De lui-même apparemment. Le peuple est donc sujet. Il y a sûrement ici quelque équivoque s'il n'y a pas une erreur , car le peuple qui *commande* n'est pas le peuple qui *obéit*. Il suffit donc d'énoncer la proposition générale : « *Le peuple est souverain* », pour sentir qu'elle a besoin d'un commentaire.

1. Le manuscrit de cette étude porte les dates de Lausanne, 1794, 1795, 1796. (*Note de l'éditeur.*) — Cet ouvrage a été écrit à la hâte et jamais relu. Quelques morceaux ont passé dans d'autres écrits. Saint-Petersbourg, 16 (28) janvier 1815. (*Note de l'auteur.*)

Ce commentaire ne se fera pas attendre, du moins dans le système français. Le peuple, dira-t-on, exerce sa souveraineté par le moyen de ses Représentants. Cela commence à s'entendre. Le peuple est un souverain qui ne peut exercer la souveraineté. Seulement chaque individu mâle de ce peuple a le droit de commander à son tour pendant un certain temps : par exemple, si l'on suppose 25 millions d'hommes en France et 700 députés éligibles chaque deux ans, on comprend que si ces 25 millions d'hommes étaient immortels, et que les députés fussent nommés par tour, chaque Français se trouverait roi périodiquement chaque trois mille cinq cents ans environ. Mais comme, dans cet espace de temps, on ne laisse pas que de mourir de temps en temps, et que d'ailleurs les électeurs sont maîtres de choisir comme il leur plaît, l'imagination est effrayée du nombre épouvantable de rois condamnés à mourir sans avoir régné.

Mais puisqu'il faut examiner plus sérieusement cette question, observons d'abord que, sur ce point comme sur tant d'autres, il pourrait bien se faire qu'on ne se fût pas entendu. Commençons donc à bien poser la question.

On a disputé avec chaleur pour savoir si la souveraineté venait de Dieu ou des hommes; mais je ne sais si l'on a observé que les deux propositions peuvent être vraies.

Il est très-vrai, dans un sens inférieur et grossier, que la souveraineté est fondée sur le consentement humain : car si un peuple quelconque s'accordait tout à coup pour ne pas obéir, la souveraineté disparaîtrait, et il est impossible d'imaginer l'établissement d'une souveraineté sans imaginer un peuple qui consent à obéir. Si donc les adversaires de l'origine divine de la souveraineté ne veulent dire que cela, ils ont raison, et il serait fort inutile de disputer. Dieu n'ayant pas jugé à propos d'employer des instruments surnaturels pour l'établissement des empires, il est sûr que tout a dû se faire par des hommes. Mais dire que la souveraineté ne vient pas de Dieu parce qu'il se sert des hommes pour l'établir, c'est dire qu'il n'est pas le créateur de l'homme parce que nous avons tous un père et une mère.

Tous les *théistes* ¹ de l'univers conviendront sans doute que celui qui viole les lois s'oppose à la volonté divine et se rend coupable devant Dieu quoiqu'il ne viole que des ordonnances humaines, car c'est Dieu qui a créé *l'homme* sociable; et puisqu'il a *voulu* la société, il a *voulu* aussi la souveraineté et les lois sans lesquelles il n'y a point de société.

1. Quoique ce mot dans son acception primitive soit synonyme de celui de *déiste*, l'usage cependant en a fait l'opposé d'*athée*, et c'est dans ce sens que je l'emploie. C'est un mot nécessaire, celui de *déiste* excluant la croyance de toute révélation.

Les lois viennent donc de Dieu dans le sens qu'il veut qu'il y ait des lois et qu'on leur obéisse; et cependant ces lois viennent aussi des hommes puisqu'elles sont faites par des hommes.

De même la souveraineté vient de Dieu puisqu'il est l'auteur de tout, excepté du mal, et qu'il est en particulier l'auteur de la société qui ne peut subsister sans la souveraineté.

Et cependant cette même souveraineté vient aussi des hommes dans un certain sens, c'est-à-dire en tant que tel ou tel mode de gouvernement est établi et déclaré par le consentement humain.

Les partisans de l'autorité divine ne peuvent donc nier que la volonté humaine ne joue un rôle quelconque dans l'établissement des gouvernements; et les partisans du système contraire ne peuvent nier à leur tour que Dieu ne soit, par excellence et d'une manière éminente, l'auteur de ces mêmes gouvernements.

Il paraît donc que ces deux propositions : *la souveraineté vient de Dieu*, et *la souveraineté vient des hommes*, ne se contredisent pas absolument; pas plus que ces deux autres : *les lois viennent de Dieu*, et *les lois viennent des hommes*.

Il suffit donc de s'entendre, de mettre les idées à leur place, et de ne les point confondre. Avec ces précautions nous sommes sûrs de ne pas nous égarer,

et il semble qu'on doit écouter avec faveur l'écrivain qui dit : « Je ne viens point vous dire que la souveraineté vient de Dieu ou des hommes ; examinons seulement ensemble ce qu'il y a de divin et ce qu'il y a d'humain dans la souveraineté. »

CHAPITRE II

ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ



C'est une manie étrange de l'homme de se créer des difficultés pour avoir le plaisir de les résoudre. Les mystères qui l'environnent de toute part ne lui suffisent pas, il repousse encore les idées claires, et réduit tout en problème par je ne sais quel détour de l'orgueil qui lui fait regarder comme au-dessous de lui de croire ce que tout le monde croit. Ainsi, par exemple, on a longuement disputé sur l'origine de la société; et au lieu de la supposition toute simple qui se présente naturellement à l'esprit, on a prodigué la métaphysique pour bâtir des hypothèses aériennes réprouvées par le bon sens et par l'expérience.

Lorsqu'on met en problème les causes de l'origine de la société, on suppose manifestement qu'il a existé pour le genre humain un temps antérieur à la société; mais c'est précisément ce qu'il faudrait prouver.

On ne niera pas sans doute que la terre en général ne soit destinée à l'habitation de l'homme; or la multiplication de l'homme entrant dans les vues du

Créateur, il s'ensuit que la nature de l'homme est d'être réuni en grandes sociétés sur toute la surface du globe : car la nature d'un être est d'exister tel que le Créateur a voulu qu'il existe. Et cette volonté est parfaitement déclarée par les faits.

L'homme isolé n'est donc point *l'homme de la nature*; l'espèce humaine même n'était point encore ce qu'elle devait être lorsqu'un petit nombre d'hommes était répandu sur une grande surface de terrain. Alors il n'y avait que des familles, et ces familles ainsi disséminées n'étaient encore, *individuellement* ou par leur réunion future, que des embryons de peuples.

Et si, longtemps après la formation des grandes sociétés, quelques peuplades perdues dans les déserts nous présentent encore les phénomènes de l'espèce humaine dans son enfance, ce sont toujours des peuples-enfants, qui ne sont point encore ce qu'ils doivent être.

Que penserait-on d'un naturaliste qui dirait que l'homme est un animal de 30 à 35 pouces de long, sans force et sans intelligence, et ne poussant que des cris inarticulés? Cependant ce naturaliste, en ne donnant à la nature physique et morale de l'homme que les caractères de l'enfance, ne serait pas plus ridicule que le philosophe cherchant la nature politique de ce même être dans les *rudiments* de la société.

Toute question sur la *nature* de l'homme doit se résoudre par l'histoire. Le philosophe qui veut nous prouver, par des raisonnements à *priori*, ce que doit être l'homme, ne mérite pas d'être écouté : il substitue des raisons de convenance à l'expérience, et ses propres décisions à la volonté du Créateur.

Je suppose qu'on parvienne à prouver qu'un sauvage d'Amérique a plus de bonheur et moins de vices qu'un homme civilisé : pourrait-on en conclure que ce dernier est un être dégradé, ou, si l'on veut, plus loin de la *nature* que le premier ? Point du tout. C'est précisément comme si l'on disait que la nature de l'homme individuel est de demeurer enfant, parce qu'à cette époque de la vie il est exempt des vices et des malheurs qui doivent l'assiéger dans sa virilité. L'histoire nous montre constamment les hommes réunis en sociétés plus ou moins nombreuses, régies par différentes souverainetés. Dès qu'ils se sont multipliés jusqu'à un certain point, ils n'ont pu exister autrement.

Donc, à proprement parler, il n'y a jamais eu pour l'homme de temps antérieur à la société, parce qu'avant la formation des sociétés politiques, l'homme n'est point tout à fait homme, et qu'il est absurde de chercher les caractères d'un être quelconque dans le germe de cet être.

Donc la société n'est point l'ouvrage de l'homme,

mais le résultat immédiat de la volonté du Créateur qui a voulu que l'homme fût ce qu'il a toujours et partout été.

Rousseau et tous les raisonneurs de sa trempe se figurent ou tâchent de se figurer un peuple *dans l'état de nature* (c'est leur expression), délibérant en règle sur les avantages et les désavantages de l'état social et se déterminant enfin à passer de l'un à l'autre. Mais il n'y a pas l'ombre de bon sens dans cette supposition. Que faisaient ces hommes avant cette *Convention nationale* où ils résolurent enfin de se donner un souverain ? Ils vivaient apparemment sans lois, sans gouvernement ; et depuis quand ?

C'est une erreur capitale de se représenter l'état social comme un état de choix fondé sur le consentement des hommes, sur une délibération et sur un contrat primitif qui est impossible. Quand on parle de l'état de *nature* par opposition à l'état social, on déraisonne volontairement. Le mot de *nature* est un de ces termes généraux dont on abuse comme de tous les termes abstraits. Ce mot, dans son acception la plus étendue, ne signifie réellement que l'ensemble de toutes les lois, de toutes les forces, de tous les ressorts *qui constituent l'univers*, et *la nature particulière* de tel ou tel être, l'ensemble des qualités qui le constituent ce qu'il est, et sans lesquelles il serait autre chose et ne pourrait plus remplir les vues de l'ouvrier.

Ainsi la réunion de toutes les pièces qui composent la machine destinée à diviser le temps, forme la *nature* ou l'essence de la *montre* ; et la *nature* ou l'essence du *balancier* est d'avoir telle forme, telles dimensions, telle position : autrement il ne serait plus un balancier, et ne pourrait en remplir les fonctions. La *nature* d'une vipère est de ramper, d'avoir une peau écailleuse, des dents creuses et mobiles qui distillent un venin mortel ; et la *nature* de l'homme est d'être un animal intelligent, religieux et sociable. Une expérience invariable nous l'enseigne ; et je ne vois pas qu'il y ait rien à opposer à cette expérience. Si quelqu'un entend prouver que la *nature* de la vipère est d'avoir des ailes et une voix mélodieuse, et que celle du castor est de vivre isolé sur le sommet des plus hautes montagnes, c'est à lui de prouver. En attendant, nous croirons que ce qui est doit être et a toujours été.

« L'ordre social », dit Rousseau, « est un droit sacré qui sert de base à tous les autres. Cependant ce droit ne vient point de la *nature* : il est donc fondé sur des conventions. » (*Contrat social*, ch. 1^{er}.)

Qu'est-ce que la *nature* ? Qu'est-ce qu'un *droit* ? Et comment un *ordre* est-il un *droit* ?... Mais passons sur ces difficultés : les questions ne finiraient pas avec un homme qui abuse de tous les termes et n'en définit aucun. On a droit au moins de lui demander la preuve

de cette grande assertion : « *L'ordre social ne vient point de la nature* ». — « Je dois », dit-il lui-même, « établir ce que je viens d'avancer. » C'est en effet ce qu'il aurait fallu faire ; mais la manière dont il s'y prend est vraiment curieuse. Il emploie trois chapitres à prouver que l'ordre social ne vient ni de la société de famille, ni de la force ou de l'esclavage (chap. 2, 3, 4), et il en conclut (chap. 5) *qu'il faut toujours remonter à une première convention*. Cette manière de démontrer est commode ; il n'y manque que la formule majestueuse des géomètres : « *ce qu'il fallait démontrer* ».

Il est aussi singulier que Rousseau n'ait pas seulement essayé de prouver l'unique chose qu'il fallait prouver : car si l'ordre social vient de la nature, il n'y a point de pacte social.

« Avant que d'examiner », dit-il, « l'acte par lequel un peuple élit un roi ¹, il serait bon d'examiner l'acte par lequel un peuple est un peuple : car cet acte, étant nécessairement antérieur à l'autre, est le vrai fondement de la société. » (*Ibid.*, chap. 5.) — « C'est la manie éternelle des philosophes », dit ailleurs ce même Rousseau, « de nier ce qui est et d'expliquer ce qui n'est pas ². » Ajoutons de notre côté : C'est la manie éternelle de Rousseau de se moquer des phi-

1. Pourquoi un roi ? Il fallait dire un souverain.

2. *Nouvelle Héloïse*, tome 4.

losophes ¹, sans se douter qu'il était aussi un *philosophe* dans toute la force du sens qu'il attribuait à ce mot : ainsi par exemple le *Contrat social* nie d'un bout à l'autre la nature de l'homme, qui *est*, — pour expliquer le *pacte social*, qui *n'existe pas*.

C'est ainsi qu'on raisonne quand on sépare l'homme de la Divinité. Au lieu de se fatiguer pour ne trouver que l'erreur, il en coûterait peu de tourner les yeux vers la source des êtres ; mais une manière de philosopher si simple, si sûre et si consolante n'est pas du goût des écrivains de ce malheureux siècle dont la véritable maladie est l'horreur du bon sens.

Né dirait-on pas que l'homme, cette propriété de la Divinité ², est jeté sur la terre par une cause aveugle ; qu'il pouvait être ceci ou cela, et que c'est par un effet de son choix qu'il est ce qu'il est ? Certainement, Dieu en créant *l'homme* se proposait une fin quelconque : la question se réduit donc à savoir si l'homme est devenu *animal politique*, comme disait Aristote, *par* ou *contre* la volonté divine. Quoique cette question énoncée ouvertement soit un véritable trait de folie, elle est faite cependant, d'une manière indirecte, dans une foule d'écrits dont les

1. Voir dans l'*Emile*, tome 3, le portrait d'une vérité si frappante que Rousseau fait de ces Messieurs. Il oublie seulement d'ajouter : *Et quorum pars magna fui*.

2. Cette belle expression est de Platon. Voir le *Phédon*.

auteurs décident même assez souvent pour la négative. Le mot de *nature* a fait prononcer une foule d'erreurs. Répétons que la nature d'un être n'est que l'assemblage des qualités attribuées à cet être par le Créateur. M. Burke a dit, avec une profondeur qu'il est impossible d'admirer assez, que l'art est la nature de l'homme : oui, sans doute, l'homme avec toutes ses affections, toutes ses connaissances, tous ses arts, est véritablement *l'homme de la nature*, et la toile du tisserand est aussi *naturelle* que celle de l'araignée.

L'*état de nature* pour l'homme est donc d'être ce qu'il est aujourd'hui et ce qu'il a toujours été, c'est à-dire *sociable* : toutes les annales de l'univers établissent cette vérité. Parce qu'on a trouvé dans les forêts de l'Amérique, pays nouveau sur lequel on n'a pas encore tout dit, des hordes vagabondes que nous appelons *sauvages*, il ne s'ensuit pas que l'homme ne soit naturellement sociable : le sauvage est une exception et par conséquent ne prouve rien, il est déchu de l'*état naturel*, ou il n'y est point encore arrivé. Et remarquez bien que le sauvage même ne forme pas une exception à proprement parler : car cette espèce d'hommes vit en société et connaît la souveraineté tout comme nous. Sa Majesté le Cacique est couverte d'une peau de castor grasseuse, au lieu d'une pelisse de renard de Sibérie ; il mange royalement son ennemi prisonnier, au lieu

de le renvoyer sur sa parole, comme dans notre Europe dégradée. Mais, enfin, il y a parmi les sauvages une société, une souveraineté, un gouvernement et des lois quelconques. Quant aux histoires vraies ou fausses d'individus humains trouvés dans les bois et vivant absolument comme des animaux, on est dispensé, sans doute, d'examiner des théories fondées sur ces sortes de faits ou de contes.

CHAPITRE III

DE LA SOUVERAINETÉ EN GÉNÉRAL

Si la souveraineté n'est pas antérieure au *peuple*, du moins ces deux idées sont collatérales puisqu'il faut un souverain pour faire un *peuple*. Il est aussi impossible de se figurer une société humaine, un peuple sans souverain qu'une ruche et un essaim sans reine : car l'essaim, en vertu des lois éternelles de la nature, existe de cette manière ou n'existe pas. La société et la souveraineté naquirent donc ensemble; il est impossible de séparer ces deux idées. Vous représentez-vous l'homme isolé : alors il ne s'agit ni de lois ni de gouvernement, puisqu'il n'est point tout à fait homme et qu'il n'y a point encore de société. Mettez-vous l'homme en contact avec ses semblables : dès ce moment vous supposez le souverain. Le premier homme fut roi de ses enfants ¹ ; chaque famille isolée

1. En observant qu'il ne peut exister d'association humaine sans une domination quelconque, je n'entends point établir de parité exacte entre l'autorité paternelle et l'autorité souveraine : on a tout dit sur ce point.

.

fut gouvernée de la même manière. Mais dès que les familles se touchèrent , il leur fallut un souverain , et ce *souverain* en fit un *peuple* en leur donnant des lois, puisqu'il n'y a de société que par le souverain. Tout le monde connaît ce vers fameux :

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

On n'a peut-être jamais rien dit de plus faux ; il faut dire, au contraire que : *le premier soldat fut soldé par un roi.*

Il y a eu un *peuple*, une civilisation quelconque et un souverain aussitôt que les hommes se sont touchés. Le mot de *peuple* est un terme relatif qui n'a point de sens séparé de l'idée de la souveraineté : car l'idée de *peuple* réveille celle d'une agrégation autour d'un centre commun, et sans la souveraineté il ne peut y avoir d'ensemble ni d'unité politique.

Il faut donc renvoyer dans les espaces imaginaires les idées de choix et de délibération dans l'établissement de la société et de la souveraineté. Cette opération est l'œuvre immédiate de la nature ou , pour mieux dire, de son auteur.

Si les hommes ont repoussé des idées aussi simples et aussi évidentes, il faut les plaindre. Accoutumons-nous à ne voir dans la société humaine que l'expression de la volonté divine. Plus les faux docteurs ont tâché de nous isoler et de détacher le rameau de sa TIGE, plus nous devons nous y attacher sous peine de sécher et de pourrir.

CHAPITRE IV

DES SOUVERAINETÉS PARTICULIÈRES ET DES NATIONS

La même puissance qui a décrété l'ordre social et la souveraineté a décrété aussi différentes modifications de la souveraineté suivant le différent caractère des nations.

Les nations naissent et périssent comme les individus; les nations ont des *pères*, au pied de la lettre, et des *instituteurs* ordinairement plus célèbres que leurs pères, quoique le plus grand mérite de ces instituteurs soit de pénétrer le caractère du peuple-enfant, et de le placer dans les circonstances qui peuvent en développer toute l'énergie.

Les nations ont une *âme* générale et une véritable unité morale qui les constitue ce qu'elles sont. Cette unité est surtout annoncée par la langue.

Le Créateur a dessiné sur le globe les limites des nations, et saint Paul parlait philosophiquement aux Athéniens, lorsqu'il leur disait : *C'est lui qui a fait naître d'un seul toute la race des hommes pour habiter toute la terre, ayant déterminé les temps précis et les bornes de leur demeure dans le monde* (Act., xvii, 26). Ces

bornes sont visibles, et l'on voit toujours chaque peuple tendre à remplir en entier un des espaces renfermés entre ces bornes. Quelquefois des circonstances invincibles précipitent deux nations l'une dans l'autre et les forcent à se mêler : alors leurs principes constituants se pénètrent, et il en résulte une nation *hybride* qui peut être plus ou moins puissante et célèbre que si elle était de race *franche*.

Mais plusieurs principes de nations jetés dans le même réceptacle se nuisent mutuellement. Les germes se compriment et s'étouffent ; les hommes qui les composent, condamnés à une certaine médiocrité morale et politique, n'attireront jamais les yeux de l'univers malgré le grand nombre des mérites individuels, jusqu'à ce qu'une grande secousse, mettant un de ces germes à l'aise, lui permette d'engloutir les autres et de les assimiler à sa propre substance. *Italiam ! Italiam*¹ !

Quelquefois une nation subsiste au milieu d'une autre beaucoup plus nombreuse, refuse de se mêler

1. Il n'est pas besoin du coup d'œil d'un J. de Maistre pour reconnaître avec lui les inconvénients du morcellement excessif de l'Italie. Mais l'adversaire constant de la Révolution, le politique honnête et chrétien eût réprouvé de toute son énergie le procédé des Cavour et des Garibaldi. Il existait un moyen d'unir les forces et les ressources de la brillante péninsule tout en respectant les droits. (*Note de l'éditeur.*)

parce qu'il n'y a point assez d'affinité entre elles , et conserve son unité morale. Alors, si quelque événement extraordinaire vient à désorganiser la nation dominante , ou lui imprime un grand mouvement, on sera fort étonné de voir l'autre résister à l'impulsion générale et se donner un mouvement contraire. De là le miracle de la Vendée. Les autres mécontents du royaume, quoiqu'en beaucoup plus grand nombre, n'ont pu opérer rien de pareil parce que ces mécontents ne sont que des *hommes*, au lieu que la Vendée est une *nation*. Le salut peut même venir de là, car l'*âme* qui préside à ces efforts miraculeux a, comme toutes les puissances actives, une force d'expansion qui la fait tendre constamment à s'agrandir , de manière qu'elle peut, en s'assimilant de proche en proche ce qui lui ressemble et comprimant le reste , acquérir enfin assez de prépondérance pour achever le prodige. Quelquefois encore, l'unité nationale se prononce fortement dans une très-petite peuplade ; comme elle ne peut point avoir une langue à elle, pour s'en consoler elle s'approprie celle de ses voisins par un accent et des formes particulières. Ses vertus sont à elle, ses vices sont à elle ; pour n'avoir pas les ridicules des autres, elle s'en fait ; sans force physique, elle se fera connaître. Tourmentée du besoin d'agir, elle sera conquérante à sa manière. La nature, par un de ces contrastes qu'elle aime , la placera , en

se jouant , à côté de peuples légers ou apathiques qui la feront remarquer de plus loin. On citera ses brigandages dans le royaume de l'opinion ; enfin elle marquera, elle se fera citer, elle parviendra à se mettre dans la balance avec de grands noms, et l'on dira : *Je ne décide point entre Genève et Rome.*

Quand on parle du *génie* d'une nation , l'expression n'est pas aussi métaphorique qu'on le croit.

De ces différents caractères des nations naissent les différentes modifications des gouvernements. On peut dire que chacun a son caractère, car ceux mêmes qui appartiennent à la même classe et qui portent le même nom présentent des nuances différentes à l'œil de l'observateur.

Les mêmes lois ne peuvent convenir à des provinces diverses qui ont des mœurs différentes, qui vivent sous des climats opposés et qui ne peuvent souffrir la même forme de gouvernement...

Les objets généraux de toute bonne institution doivent être modifiés en chaque pays par les rapports qui naissent tant de la situation locale, que du caractère des habitants ; et c'est sur ces rapports qu'il faut assigner à chaque peuple un système particulier d'institutions qui soit le meilleur, non peut-être en lui-même, mais pour l'État auquel il est destiné...

Il n'y a qu'un bon gouvernement possible dans un État ; et comme mille événements peuvent changer

les rapports d'un peuple , non-seulement différents gouvernements peuvent être bons à divers peuples , mais au même peuple en différents temps !...

On a de tout temps beaucoup disputé sur la meilleure forme de gouvernement , sans considérer que chacune d'elles est la meilleure en certains cas , et la pire en d'autres !...

Il ne faut donc pas croire que *« toute forme de gouvernement soit propre à tout pays : la liberté, par exemple, n'étant pas un fruit de tous les climats, n'est pas à la portée de tous les peuples »*. Plus on médite ce principe établi par Montesquieu, plus on en sent la vérité. Plus on le conteste, plus on donne lieu de l'établir par de nouvelles preuves...

Quand donc on demande absolument quel est le meilleur gouvernement , on fait une question insoluble autant qu'indéterminée ; ou, si l'on veut, elle a autant de bonnes solutions qu'il y a de combinaisons possibles dans les positions absolues et relatives des peuples.

De ces principes incontestables naît une conséquence qui ne l'est pas moins : c'est que le contrat social est une chimère. Car s'il y a autant de différents gouvernements qu'il y a de différents peuples ; si les formes de ces gouvernements sont prescrites impérieusement par la puissance qui a donné à chaque nation telle position morale, physique, géographique,

commerciale, etc., il n'est plus permis de parler de *pacte*. Chaque mode de souveraineté est le résultat immédiat de la volonté du Créateur, comme la souveraineté en général. Le despotisme, pour telle nation, est aussi naturel, aussi légitime que la démocratie pour telle autre ¹; et si un homme établissait lui-même ces principes inébranlables ² dans un livre fait exprès pour établir qu'« *il faut toujours remonter à une convention* ³ », s'il écrivait, dans un chapitre, que « l'homme est né libre ⁴ », et dans l'autre, que « la liberté, n'étant pas un fruit de tous les climats, n'est pas faite pour tous les peuples ⁵ », cet homme serait, sans contredit, un des plus ridicules de l'univers.

Nulle nation n'ayant pu se donner le caractère et la position qui la rendent propre à tel gouvernement, toutes se sont accordées non-seulement à croire cette vérité d'une manière abstraite, mais à croire que la

1. Dira-t-on que, même dans cette hypothèse, il y a toujours un pacte en vertu duquel chaque partie contractante est tenue de maintenir le gouvernement tel qu'il est? Dans ce cas, pour le despotisme ou la monarchie absolue, le pacte sera précisément celui que Rousseau tourne en ridicule à la fin de son pitoyable chapitre de l'esclavage. « Je fais avec toi une convention toute à ta charge et toute à mon profit, que j'observerai tant qu'il me plaira, et que tu observeras tant qu'il me plaira. » (*Contrat social*, l. I, ch. iv.)

2. *Contrat social*, l. II, ch. ix, 44 ; l. III, ch. i, iii, viii.

3. *Ibid.*, l. I, ch. v.

4. *Ibid.*, l. I, ch. i.

5. *Ibid.*, l. III, ch. viii.

divinité était intervenue immédiatement dans l'établissement de leurs souverainetés particulières.

Les Livres saints nous montrent le premier roi du peuple choisi, élu et couronné par une intervention immédiate de la divinité; les annales de toutes les nations de l'univers assignent la même origine à leurs gouvernements particuliers. Il n'y a que les noms de changés. Toutes, après avoir conduit la succession de leurs princes jusqu'à une époque plus ou moins reculée, arrivent enfin à ces temps mythologiques dont l'histoire véritable nous instruirait bien plus que toutes les autres. Toutes nous montrent le berceau de la souveraineté environné de miracles; toujours la divinité intervient dans la fondation des empires; toujours le premier souverain, au moins, est un favori du Ciel: il reçoit le sceptre des mains de la divinité. Elle se communique à lui, elle l'inspire, elle grave sur son front le signe de sa puissance; et les lois qu'il dicte à ses semblables ne sont que le fruit de ses communications célestes.

Ce sont des fables, dira-t-on. Je n'en sais rien en vérité; mais les fables de tous les peuples, même des peuples modernes, couvrent beaucoup de réalités. La sainte ampoule, par exemple, n'est qu'un hiéroglyphe: il suffit de savoir lire. La puissance de guérir attribuée à certains princes ou à certaines dynasties de princes tient aussi à ce dogme universel de l'origine divine

de la souveraineté. Ne soyons donc pas surpris que les anciens instituteurs des peuples aient tant parlé de la part de Dieu. Ils sentaient qu'ils n'avaient pas droit de parler en leur nom. C'est à eux d'ailleurs qu'il appartenait de dire sans figure : « *Est Deus in nobis, agitante calescimus ipso* ». Les philosophes de ce siècle se sont beaucoup plaint de la ligue de l'empire et du sacerdoce, mais l'observateur sage ne peut se dispenser d'admirer l'obstination des hommes à mêler ces deux choses ; plus on remonte dans l'antiquité, et plus on trouve la législation religieuse. Tout ce que les nations nous racontent sur leur origine prouve qu'elles se sont accordées à regarder la souveraineté comme divine dans son essence : autrement elles nous auraient fait des contes tout différents. Jamais elles ne nous parlent de *contrat primordial*, d'association volontaire, de délibération populaire. Aucun historien ne cite les *assemblées primaires* de Memphis ou de Babylone. C'est une véritable folie d'imaginer que le préjugé universel est l'ouvrage des souverains. L'intérêt particulier peut bien abuser de la croyance générale, mais il ne peut la créer. Si celle dont je parle n'avait pas été fondée sur l'assentiment antérieur des peuples, non-seulement on n'aurait pu la leur faire adopter, mais les souverains n'auraient pu imaginer une telle fraude. En général, toute idée universelle est naturelle.

CHAPITRE V

EXAMEN DE QUELQUES IDÉES DE ROUSSEAU SUR LE LÉGISLATEUR

Rousseau a fait un chapitre *du législateur* où toutes les idées sont confondues de la manière la plus intolérable. D'abord ce mot de *législateur* peut avoir deux significations différentes : l'usage permet de donner ce nom à l'homme extraordinaire qui promulgue des lois constitutives, et à l'homme beaucoup moins admirable qui publie des lois civiles. Il paraît que Rousseau entend le mot dans le premier sens, puisqu'il parle de celui « qui ose entreprendre d'instituer un peuple et qui constitue la République ». Mais, bientôt après, il dit que « *le législateur est à tous égards un homme extraordinaire*, DANS L'ÉTAT ». Ici il y a déjà un État ; le peuple est donc constitué : il ne s'agit donc plus d'*instituer* un peuple, mais, tout au plus, de le réformer.

On cite ensuite tout à la fois et sans miséricorde Lycurgue, les législateurs modernes des républiques de l'Italie, Calvin et les décemvirs.

Calvin peut remercier Rousseau de l'avoir placé

à côté de Lycurgue : certes il avait besoin d'un pareil introducteur, et sans lui jamais il ne lui serait arrivé de se trouver en si bonne compagnie.

Quant aux décemvirs, Rome était âgée de 300 ans et possédait toutes ses lois fondamentales, lorsque trois députés allèrent lui chercher des lois civiles dans la Grèce; et je ne vois pas qu'il faille regarder les décemvirs comme des êtres au-dessus de la sphère humaine ¹ pour avoir dit :

SI IN JUS VOCAT, ATQUE EAT, SI CALVI-
TUR PEDEMVE·STRUIT, MANUM
ENDO JACITO

et mille autres choses, très-belles assurément, sur les legs, les testaments, les funérailles, les chemins, les gargouilles et les gouttières, mais qui sont néanmoins un peu au-dessous des créations de Lycurgue.

Rousseau confond toutes ces idées, et il affirme en général que le législateur n'est ni magistrat, ni souverain. « Son emploi », dit-il, « est une fonction supérieure qui n'a rien de commun avec l'empire humain ». Si Rousseau veut dire qu'un simple particulier peut être consulté par un souverain, et lui proposer de bonnes lois qui pourront être acceptées,

1. « Le législateur est à tous égards un homme extraordinaire dans l'État.... Son emploi.... n'a rien de commun avec l'empire humain. » (*Ibid.*, ch. VII.)

c'est une de ces vérités si triviales et si stériles qu'il est inutile de s'en occuper. S'il entend soutenir qu'un souverain ne peut faire des lois civiles, comme en firent les décemvirs, c'est une découverte dont il a tout l'honneur, personne ne s'en étant jamais douté. S'il entend prouver qu'un souverain ne peut être législateur dans toute la force du terme, et donner aux peuples des lois véritablement constituantes, en créant ou perfectionnant leur droit politique, j'en appelle à l'histoire universelle.

Mais l'histoire universelle ne gêne jamais Rousseau, car, lorsqu'elle le condamne (ce qui arrive presque toujours), il dit qu'elle a tort. « Celui qui rédige les lois, » dit-il, « n'a donc *ou ne doit avoir* aucun droit législatif. » (*Ibid.*)

Ici il faut se taire : Rousseau parlant lui-même comme législateur, il n'y a plus rien à répondre. Cependant il cite aussi l'histoire, et il n'est pas inutile d'examiner comment il s'en acquitte.

« Rome », dit-il, « dans son plus bel âge..... se vit prête à périr pour avoir réuni sur les mêmes têtes (les décemvirs) l'autorité législative et le pouvoir souverain. » (*Ibid.*)

En premier lieu, le pouvoir législatif et le pouvoir souverain étant la même chose suivant Rousseau, c'est tout comme s'il avait dit que les décemvirs réunirent le pouvoir souverain et le pouvoir souverain.

En second lieu, puisque, suivant Rousseau même , « les décemvirs ne s'arrogèrent jamais le droit de faire passer aucune loi de leur propre autorité », et qu'en effet les lois qu'ils avaient rédigées furent sanctionnées par l'assemblée des centuries, c'est encore comme s'il avait dit que les décemvirs eurent l'autorité législative et n'eurent pas l'autorité législative.

Enfin la vérité toute simple, non point d'après Rousseau, mais d'après Tite-Live, est que les Romains ayant eu l'imprudence d'abolir toutes leurs magistratures, et de réunir tous les pouvoirs sur la tête des décemvirs ¹, ils créèrent ainsi de véritables souverains qui perdirent la tête comme tous les souverains *impromptu*, et abusèrent de leur pouvoir. C'est encore là une de ces vérités banales que tout le monde sait, et qui est absolument étrangère à ce que Rousseau voulait prouver. Passons à Lycurgue.

« Quand Lycurgue », dit-il, « donna des lois à sa patrie, il commença par abdiquer la royauté. » (*Ibid.*) Ces paroles signifient évidemment que ce fameux législateur, *étant roi*, abdiqua la royauté *au moment* où il voulut donner des lois à son pays, et pour se mettre en état de lui en donner. Or nous

1. « Placet creari decemviros sine provocatione, et ne quis eo anno alius magistratus esset. » (Tit.-Liv., l. III.)

avons cru jusqu'à présent que Lycurgue, à parler exactement, ne fut jamais roi ; que seulement on le crut tel un instant, c'est-à-dire depuis la mort de son frère jusqu'au moment où la grossesse de sa belle-sœur fut déclarée ; qu'à la vérité il avait gouverné pendant huit mois, mais comme régent et tuteur du jeune Charilaüs (*Prodicos*) ; qu'en montrant son neveu aux Spartiates, et leur disant : « Seigneurs Spartiates, il nous est né un roi », il n'avait fait envers l'héritier légitime qu'un acte de justice stricte qui ne pouvait porter le nom d'*abdication*. Nous avons cru, de plus, que Lycurgue ne pensait nullement alors à *donner des lois à sa patrie* ; que, depuis cette époque mémorable, fatigué par les intrigues et la haine de la veuve de son frère et de ses partisans, il voyagea dans l'île de Crète, dans l'Asie-Mineure, en Egypte, et même, suivant un historien grec, en Espagne, en Afrique, et jusque dans les grandes Indes ; et que ce fut seulement au retour de ses longs voyages qu'il entreprit son grand ouvrage, vaincu par les prières réitérées de ses compatriotes et par les oracles des dieux. C'est ce que Plutarque raconte ; mais Rousseau aurait pu dire comme Molière : « *Nous avons changé tout cela* ».

Et voilà comment ce grand politique savait l'histoire !

CHAPITRE VI

CONTINUATION DU MÊME SUJET

Après avoir vu ce que le législateur *ne doit pas être* suivant Rousseau, voyons *ce qu'il doit être* suivant lui.

« Pour découvrir », dit-il, « les meilleures règles de société qui conviennent aux nations, il faudrait *une intelligence supérieure*, qui vît toutes les passions des hommes et qui n'en éprouvât aucune ; qui n'eût aucun rapport avec notre nature et qui la connût à fond ; dont le bonheur fût indépendant de nous et qui pourtant voulût bien s'occuper du nôtre ¹. »

Cette intelligence est toute trouvée. Celui-là est bien fou qui la cherche sur la terre, ou qui ne la voit pas où elle est.

« Il faudrait *des dieux* pour donner des lois aux hommes ². »

Pöint du tout, il n'en faut qu'un.

« Celui qui ose entreprendre d'instituer un peu-

1. *Contrat social*, l. VIII, ch. vii : du Législateur.

2. *Ibid.*

ple doit se sentir en état de changer, pour ainsi dire, la nature humaine, de transformer chaque individu qui, par lui-même, est un tout parfait et solitaire, en partie d'un plus grand tout, dont cet individu reçoive en quelque sorte sa vie et son être; d'altérer la constitution de l'homme pour la renforcer; de substituer une existence partielle et morale à l'existence physique et indépendante que nous avons tous reçue de la nature; il faut, en un mot, qu'il ôte à l'homme ses forces propres pour lui en donner qui lui soient étrangères et dont il ne puisse faire usage sans le secours d'autrui ¹. »

L'instituteur d'un peuple est un homme dont la qualité distinctive est un certain bon sens *praticien* brouillé à mort avec les subtilités métaphysiques. Lycurgue n'aurait pas compris le mot à la tirade qu'on vient de lire; et il aurait recommandé l'auteur au puissant Esculape. Qu'est-ce que la *transformation* d'un *individu* dont l'essence et la fin sont déterminées par l'Être suprême? Qu'est-ce que ce *tout parfait et solitaire*? Où, quand et comment cette merveille a-t-elle existé? Qu'est-ce que la *constitution de l'homme*? Qu'est-ce que le *renforcement* d'une constitution par l'*altération* de cette constitution? Qu'est-ce que l'*existence physique et indépendante* d'un être spirituel,

1. *Ibid.*

moral et dépendant par essence? Dieu merci, ce n'est pas sur ces toiles d'araignées que le bon sens bâtit les empires.

« Ainsi l'on trouve à la fois dans l'ouvrage de la législation deux choses qui semblent incompatibles : une entreprise au-dessus de la force humaine, et, pour l'exécuter, une autorité qui n'est rien ¹. »

Au contraire, l'instituteur d'une nation a, pour l'exécution de son entreprise, une autorité qui est tout. Car « il est né pour commander, ayant de nature une grâce et une efficace d'attirer les hommes à volontairement lui obéir parce qu'il est aimé des dieux, et dieu plutôt qu'homme. ² »

Rousseau montre ensuite, parfaitement, comment et pourquoi tous les législateurs ont dû parler au nom de la divinité ; ensuite il ajoute ces paroles remarquables :

« Mais il n'appartient pas à tout homme de faire parler les dieux, ni d'être cru lorsqu'il s'annonce pour être leur interprète. La grande âme du législateur est le vrai miracle qui doit prouver sa MISSION. Tout homme peut graver des tables de pierre, ou acheter un oracle, ou feindre un secret commerce avec quelque divinité, ou dresser un oiseau pour lui parler à l'oreille, ou trouver d'autres moyens grossiers

1. *Contrat social*, *ibid.*

2. Plutarque, *in Lycurg.*, trad. d'Amyot.

d'en imposer au peuple. Celui qui ne saura que cela pourra même assembler par hasard une troupe d'insensés ; mais il ne fondera jamais un empire , et son extravagant ouvrage périra bientôt avec lui ¹. »

Tel est le caractère de Rousseau : il rencontre souvent des vérités particulières , et les exprime mieux que personne ; mais ces vérités sont stériles entre ses mains : presque toujours il conclut mal , parce que son orgueil l'éloigne constamment des routes battues du bon sens pour le jeter dans la singularité. Personne ne taille mieux que lui les matériaux , et personne ne bâtit plus mal. Tout est bon dans ses ouvrages , excepté ses systèmes.

Après le morceau brillant et même profond qu'on vient de lire , on s'attend à des conclusions intéressantes sur l'organisation des peuples. Voici le résultat :

« Il ne faut pas de tout ceci conclure , avec Warburton , que la politique et la religion aient parmi nous un objet commun , mais que , dans l'origine des nations , l'une sert d'instrument à l'autre. »

Desinit in piscem. Warburton , qui se comprenait lui-même , n'a jamais dit que la politique et la religion eussent le même but parmi nous , ce qui ne signifie rien. Mais il a pu dire avec grande raison que le but de la politique est manqué si la religion ne lui sert de base.

1. *Contrat social*, l. II, ch. iv.

CHAPITRE VII

DES FONDATEURS ET DE LA CONSTITUTION POLITIQUE DES PEUPLES

Lorsqu'on réfléchit sur l'unité morale des nations, on ne peut douter qu'elle ne soit le résultat d'une cause unique. Ce que le sage Bonnet a dit du corps animal en réfutant un rêve de Buffon , peut se dire du corps politique : tout germe est nécessairement *un* , et c'est toujours d'un seul homme que chaque peuple tient son trait dominant et son caractère distinctif.

De savoir ensuite pourquoi et comment un homme *engendre* , au pied de la lettre , une nation , et comment il lui communique ce tempérament moral , ce caractère, cette âme générale qui doit , à travers les siècles et un nombre infini de générations, subsister d'une manière sensible et distinguer un peuple de tous les autres, c'est un mystère comme tant d'autres, sur lequel on peut méditer utilement.

Les généalogies des nations sont écrites dans leurs langues. Comme les peuples , les idiomes naissent,

grandissent , se mêlent , se pénètrent , s'associent, se combattent et meurent.

Certaines langues ont péri dans toute la force du terme, comme l'égyptien; d'autres, comme le grec et le latin, ne sont mortes que dans un sens, et vivent encore par l'écriture.

Il en est une, c'est l'hébreu, la plus ancienne de toutes peut-être : soit qu'on la considère en elle-même, ou comme un dialecte du *syriaque*, qui vit encore tout entière dans l'arabe, sans que la chute de cinquante siècles ait pu en effacer les traits.

Le mélange des idiomes produit la même confusion que celui des peuples ; cependant on n'est pas tout à fait égaré dans ce labyrinthe ; et l'œil pénétrant du chevalier Jones peut remonter, à travers une foule de dialectes les plus étrangers à nos organes, jusqu'à trois nations primitives dont toutes les autres descendent ¹.

Mais le développement de ces hautes spéculations n'appartient point à cet ouvrage. Je reviens à mon sujet, en observant que le gouvernement d'une nation n'est pas plus son ouvrage que sa langue. Comme, dans la nature, les germes d'une infinité de plantes sont destinés à périr, à moins que le vent ou la main de l'homme ne les placent dans le lieu où ils doivent

1. *Asiatic researches*, in-4^o. Calcutta, 1792, t. 3.

être fécondés ; de même, il y a dans les nations certaines qualités, certaines forces qui ne sont qu'en puissance jusqu'à ce qu'elles reçoivent leur développement des circonstances seules ou des circonstances employées par une main habile.

L'instituteur d'un peuple est précisément cette main habile ; doué d'une pénétration extraordinaire, ou, ce qui est plus probable, d'un instinct infailible (car souvent le génie ne se rend pas compte de ce qu'il opère, et c'est en quoi surtout il diffère de l'esprit), il devine ces forces et ces qualités occultes qui forment le caractère de sa nation, les moyens de les féconder, de les mettre en action et d'en tirer le plus grand parti possible. On ne le voit jamais écrire ni argumenter ; sa manière tient de l'inspiration ; et si quelquefois il prend la plume, ce n'est pas pour dissenter, c'est pour ordonner.

Une des grandes erreurs de ce siècle est de croire que la constitution politique des peuples est une œuvre purement humaine ; qu'on peut faire une constitution comme un horloger fait une montre. Rien n'est plus faux ; et ce qui l'est encore plus, c'est que ce grand œuvre puisse être exécuté par une assemblée d'hommes. L'auteur de toutes choses n'a que deux manières de donner un gouvernement à un peuple : presque toujours il s'en réserve plus immédiatement la formation en le faisant, pour ainsi dire,

germer insensiblement comme une plante, par le concours d'une infinité de circonstances que nous nommons fortuites ; mais lorsqu'il veut jeter tout à la fois les fondements d'un édifice politique et montrer à l'univers une création de ce genre, c'est à des hommes rares, c'est à de véritables élus qu'il confie ses pouvoirs : placés de loin en loin dans la durée des siècles, ils s'élèvent comme des obélisques sur la route du temps, et à mesure que l'espèce humaine vieillit, ils paraissent plus rarement. Pour les rendre propres à ces œuvres extraordinaires, Dieu les investit d'une puissance extraordinaire, souvent inconnue de leurs contemporains, et peut-être d'eux-mêmes. Rousseau lui-même a prononcé le vrai mot lorsqu'il a dit que l'œuvre de l'instituteur des peuples était une MISSION. C'est une idée véritablement enfantine que de transformer ces grands hommes en charlatans, et d'attribuer leurs succès à je ne sais quels *tours* inventés pour en imposer à la multitude. On cite le pigeon de Mahomet, la nymphe Égérie, etc. ; mais si les fondateurs des nations, qui furent tous des hommes prodigieux, se présentaient devant nous ; si nous connaissions leur génie et leurs moyens, au lieu de parler sottement d'usurpation, de fraude, de fanatisme, nous tomberions à leurs genoux, et notre nullité s'abîmerait devant le caractère sacré qui brillait sur leur front.

« De vains prestiges forment un lien passager ; il n'y a que la sagesse qui le rende durable. La loi judaïque toujours subsistante, celle de l'enfant d'Ismaël qui depuis dix siècles régit la moitié du monde, annoncent encore aujourd'hui les grands hommes qui les ont dictées ; et tandis que l'orgueilleuse philosophie ou l'aveugle esprit de parti ne voit en eux que d'heureux imposteurs, le vrai politique admire ce grand et puissant génie qui préside aux établissements durables ¹. »

Ce qu'il y a de sûr, c'est que la constitution civile des peuples n'est jamais le résultat d'une délibération.

Presque tous les grands législateurs ont été rois, et les nations même nées pour la république ont été constituées par des rois ; ce sont eux qui président à l'établissement politique des peuples et qui créent leurs premières lois fondamentales. Ainsi toutes les petites républiques de la Grèce furent d'abord gouvernées par des rois, et libres sous l'autorité monarchique ². Ainsi, à Rome et à Athènes, les rois précédèrent le gouvernement républicain et furent les véritables fondateurs de la liberté.

1. *Contrat social*, l. II, ch. 4.

2. « Omnes Græciæ civitates à principio reges habuere, non tamen despoticos, ut apud gentes barbaras, sed secundum leges et mores patrios, adeo ut regum potentissimus fuerit qui justissimus erat et legum observantissimus. » (Dionys. Halic., lib. 5.)

Le peuple le plus fameux de la haute antiquité, celui qui a le plus attiré la curiosité des observateurs anciens, qui était le plus visité, le plus étudié, l'Égypte, n'a jamais été gouverné que par des rois.

Le plus fameux législateur de l'univers, Moïse, fut plus qu'un roi; Servius et Numa furent des rois; Lycurgue fut si près de la royauté qu'il en eut toute l'autorité. C'était Philippe d'Orléans, avec l'ascendant du génie, de l'expérience et des vertus. Dans le moyen âge, Charlemagne, saint Louis et Alfred peuvent encore être mis au rang des législateurs constituants.

Enfin les plus grands législateurs ont été des souverains; et Solon est, je crois, le seul exemple d'un particulier qui forme une exception un peu marquante à la règle générale.

Quant aux petites républiques de l'Italie moderne, ces atomes politiques méritent peu notre attention. Sans doute elles ont commencé comme celles de la Grèce; d'ailleurs on ne doit jamais s'occuper que des masses : c'est le talent de Rousseau (et il ne faut pas le lui envier) de bâtir des systèmes sur des exceptions.

Observez toutes les constitutions de l'univers, anciennes et modernes : vous verrez que l'expérience des âges a pu dicter de temps à autre quelques institutions destinées à perfectionner les gouvernements

d'après leurs bases primitives, ou à prévenir quelques abus capables de les altérer : institutions dont il est possible d'assigner la date et les auteurs ; mais vous remarquerez que les véritables racines du gouvernement ont toujours existé et qu'il est impossible d'en montrer l'origine, par la raison toute simple qu'elles sont aussi anciennes que les nations, et que, n'étant point le résultat d'un accord, il ne peut rester de trace d'une convention qui n'exista jamais.

Toute institution importante et réellement constitutionnelle n'établit jamais rien de nouveau ; elle ne fait que déclarer et défendre des droits antérieurs : voilà pourquoi on ne connaît jamais la constitution d'un pays d'après ses lois constitutionnelles écrites, parce que ces lois ne sont faites à différentes époques que pour déclarer des droits oubliés ou contestés, et qu'il y a toujours une foule de choses qui ne s'écrivent point ¹.

Il n'y a certainement rien de si marquant, dans l'histoire romaine, que l'établissement des tribuns ; mais cette institution n'établit aucun droit nouveau en faveur du peuple, qui se donna seulement des magistrats pour protéger ses droits antiques et cons-

1. Je crois, par exemple, que l'homme le plus érudit serait extrêmement embarrassé d'assigner les bornes précises de la puissance du *Sénat romain*.

titutionnels contre les atteintes de l'aristocratie. Tout le monde y gagna, même les patriciens. Cicéron en a donné d'excellentes raisons qui prouvent clairement que l'établissement de ces fameux magistrats ne fit que donner une forme à l'action désordonnée du peuple et mettre à couvert ses droits constitutionnels ¹. En effet, le peuple romain, comme toutes les petites nations de la Grèce dont je parlais tout à l'heure, fut toujours libre, même sous ses rois. C'était une tradition, chez lui, que la division du peuple en trente *curies* remontait à Romulus, et qu'il avait lui-même porté, avec le concours du peuple, quelques-unes de ces lois qu'on appelait pour cette raison *leges curiatæ*. Ses successeurs en firent plusieurs de ce genre avec la formule solennelle : S'IL PLAÎT AU PEUPLE ². Le droit de la guerre et de la paix fut divisé entre le roi, le sénat et le peuple, d'une ma-

1. « Nimia potestas est tribunorum plebis. Quis neget? Sed vis populi multo sævior multoque vehementior, quæ, ducem, quod habet, interdum lenior est, quam si nullum haberet. Dux enim suo periculo progredi cogitat: populi impetus periculi sui rationem non habet. » (Cicero, *de Leg.*, L. 3, c. 10.)

2. « Romulum traditur populum in 30 partes divisisse, quas partes curias appellavit: propterea quod tunc reipublicæ curam per sententias partium earum expediebat: et ita leges quasdam et ipse curiatus ad populum tulit. Tulerunt et sequentes reges, ut rogarent SI PLACERENT LEGES. » (Pomponius, in l. 1. *Dig.*, de origine juris.)

nière très-remarquable ¹. Enfin Cicéron nous apprend qu'on appelait quelquefois au peuple du jugement des rois ² : ce qui n'a rien d'étonnant, car le principe démocratique existait dans la Constitution romaine, même sous les rois ; autrement il n'aurait jamais pu s'établir ³. Tarquin ne se vit point chassé parce qu'il fut roi, mais parce qu'il fut tyran ⁴ ; la puissance royale fut donnée à deux consuls annuels ; la révolution se borna là. Le peuple n'acquit point de nouveaux droits ; il revint seulement à la liberté parce qu'il était fait pour elle, qu'elle était née avec lui et qu'il en avait joui primitivement. Ses chefs (car le peuple ne fait jamais rien) firent justice du tyran, non pour établir une nouvelle Constitution, mais

1. « Plebi permisit de bello, si rex permisisset, decernere : non tamen in his populo absolutam voluit esse potestatem nisi in iis accessisset senatus auctoritas. » (Dion. Halicarn., *Antiq. Rom.*, l. II.)

— Voilà bien les trois pouvoirs qui se trouvent, je crois, partout où se trouve la liberté, du moins la liberté durable.

2. « Provocationem ad populum etiam a regibus fuisse docet. » (Cicero, *de Republica. Apud Senecam*, epist. 108 ; Brottier, sur *Tacite*, *Ann.* II, 22.)

3. « Romulus in urbe sua democratiam moderatam instituit.... quare leges ejus primigeniæ, democratiae indoli ac naturæ conveniunt. » (V. Jos. Toscano J. C. *Neapolitani juris publici romani arcana, sive de causis romani juris*, l. I, § 2 et 3, p. 52, 70.)

4. « Regale civitatis genus probatum quondam, postea, non tam regni, quam regis vitiis, repudiatum est. » (Cicero, *de Leg.*, L. III, c. 7.) — « Regium imperium initio conservandæ libertatis atque augendæ reipublicæ fuit. » (Sallust., *Cat.* VII.)

pour rétablir l'ancienne, que le tyran avait violée passagèrement.

Prenons un autre exemple dans l'histoire moderne.

Comme les bases de la liberté romaine sont fort antérieures à l'établissement du tribunat, et même à l'expulsion des rois, celles de la liberté anglaise doivent être recherchées bien avant la révolution de 1688. La liberté a pu sommeiller chez cette nation; mais toujours elle a existé, toujours on a pu dire du gouvernement anglais : *Miscuit res olim dissociabiles, principatum et libertatem*. C'est même une remarque fort importante que les monarques anglais auxquels la Constitution de ce royaume a le plus d'obligations, ALFRED, HENRI II et EDOUARD I^{er}, furent précisément des rois conquérants, c'est-à-dire les plus capables de la violer impunément; et c'est faire injure à ces grands hommes, comme l'a très-bien observé un historien anglais, de soutenir, comme quelques personnes l'ont fait, que l'Angleterre n'a eu ni Constitution ni vraie liberté avant l'expulsion des Stuarts ¹.

1. Minford's, *History of Grece*, t. 2. — Un membre distingué de l'opposition (M. Gray) disait fort bien, dans la séance du Parlement d'Angleterre du 11 février 1794, que « le bill des droits n'établit pas de nouveaux principes sur la Constitution anglaise; mais qu'il déclare seulement quels sont ces vrais principes. » (*Courrier de Londres*, 1794, n^o 13.)

Enfin, comme les nations *naissent*, au pied de la lettre, les gouvernements naissent aussi avec elles. Quand on dit qu'un peuple s'est donné un gouvernement, c'est tout comme si l'on disait qu'il s'est donné un caractère et une couleur. Si quelquefois on ne sait pas distinguer les bases d'un gouvernement dans son enfance, il ne s'ensuit point du tout qu'elles n'existent pas. Voyez ces deux embryons : votre œil peut-il apercevoir quelque différence entre eux ? Cependant l'un est Achille, et l'autre Thersite. Ne prenons pas des développements pour des créations.

Les différentes formes et les différents degrés de la souveraineté ont fait penser qu'elle était l'ouvrage des peuples qui l'avaient modifiée à leur gré ; mais rien n'est plus faux. Tous les peuples ont le gouvernement qui leur convient, et nul n'a choisi le sien. Il est même remarquable que c'est presque toujours pour son malheur qu'il essaye de s'en donner un , ou, pour parler plus exactement, qu'une trop grande portion du peuple se met en mouvement pour cet objet : car, dans ce tâtonnement funeste, il est trop aisé qu'il se trompe sur ses véritables intérêts ; qu'il poursuive avec acharnement ce qui ne peut lui convenir, et qu'il rejette au contraire ce qui lui convient le mieux : et l'on sait combien dans ce genre les erreurs sont terribles. C'est ce qui a fait dire à Tacite, avec sa profondeur ordinaire, qu'« *il y a bien*

moins d'inconvénient pour un peuple d'accepter un souverain que de le chercher ¹ ».

Au reste, comme toute proposition outrée est fausse, je n'entends point nier la possibilité des perfectionnements politiques opérés par quelques hommes sages. Autant vaudrait nier le pouvoir de l'éducation morale et de la gymnastique pour le perfectionnement physique et moral de l'homme ; mais cette vérité, loin d'ébranler ma thèse générale, la confirme au contraire, en établissant que le pouvoir humain ne peut rien créer, et que tout dépend de l'aptitude primordiale des peuples et des individus.

De là vient qu'une constitution libre n'est assurée que lorsque les différentes pièces de l'édifice politique sont nées ensemble et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, à côté l'une de l'autre. Les hommes ne respectent jamais ce qu'ils ont fait : voilà pourquoi un roi électif ne possède point la force morale d'un *souverain* héréditaire, parce qu'il n'est pas assez *noble*, c'est-à-dire qu'il ne possède pas cette espèce de grandeur indépendante des hommes et qui est l'ouvrage du temps.

En Angleterre, ce n'est pas le Parlement qui a fait le roi, ni le roi qui a fait le Parlement. Ces deux puis-

1. « Minore discrimine sumitur princeps quam quæritur. » (Tacit., *Hist.* I, 56.)

sances sont collatérales : elles se sont établies on ne sait ni quand ni comment, et la sanction insensible et puissante de l'opinion les a faites enfin ce qu'elles sont ¹.

Prenons, si l'on veut, un gouvernement républicain quelconque : on trouvera ordinairement un grand Conseil en qui réside, à proprement parler, la souveraineté. Qui a établi ce Conseil ? La nature, le temps, les circonstances, c'est-à-dire Dieu. Plusieurs hommes se sont mis à leur place, comme ailleurs un seul homme l'a fait. Il fallait à ce pays une souveraineté divisée entre plusieurs têtes ; et

1. La vérité peut se trouver jusque dans la tribune des Jacobins. Félix Lepelletier, l'un d'eux, disait, le 5 février 1794, en parlant du gouvernement d'Angleterre : « Les membres de la Chambre *très-haute* tiennent leurs titres et leurs pouvoirs du roi ; ceux de la Chambre *très-basse* ont reçu les leurs de quelques villes ou communautés où une classe d'individus privilégiés a seule le droit de suffrage. La masse du peuple n'a eu aucune part à la création du royaume en Angleterre ni à l'organisation actuelle du Parlement. » (Voir le *Moniteur*, 1794, n° 437.)

L'honorable membre avait tort de confondre les *pairs* avec la *pairie*, qui ne tient du roi ni son existence ni ses droits ; il a tort de confondre les *représentants* avec la *représentation*, qui ne doit rien à personne, pas plus que la pairie. A cela près, il a raison. Non, sans doute, le gouvernement anglais (non plus que les autres) n'est point du tout l'ouvrage du peuple ; et les conclusions criminelles ou extravagantes que l'orateur jacobin tire bientôt de ce principe ne peuvent en altérer la vérité.

parce qu'il la fallait ainsi, elle s'est établie ainsi : c'est tout ce qu'on en sait.

Mais comme les délibérations générales, les brigues, et les longueurs interminables qui résultent d'un Conseil souverain, nombreux, ne s'accordent point avec les mesures secrètes, promptes et vigoureuses d'un gouvernement bien organisé, la force des choses exigeait encore l'établissement de quelque autre pouvoir différent de ce Conseil général; et ce pouvoir nécessaire, vous le trouverez partout dans ces sortes de gouvernement, sans pouvoir de même en assigner l'origine. En un mot, la masse du peuple n'entre pour rien dans toutes les créations politiques. Il ne respecte même le gouvernement que parce qu'il n'est pas son ouvrage. Ce sentiment est gravé dans son cœur en traits profonds. Il plie sous la souveraineté parce qu'il sent que c'est quelque chose de sacré qu'il ne peut ni créer ni détruire. S'il vient à bout, à force de corruption et de suggestions perfides, d'effacer en lui ce sentiment préserveur, s'il a le malheur de se croire appelé en masse à réformer l'Etat, tout est perdu. C'est pourquoi, dans les États libres même, il importe infiniment que les hommes qui gouvernent soient séparés de la masse du peuple par cette considération personnelle qui résulte de la naissance et des richesses : car si l'opinion ne met pas une barrière entre elle et

l'autorité , si le pouvoir n'est pas hors de sa portée , si la foule gouvernée peut se croire l'égale du petit nombre qui gouverne , il n'y a plus de gouvernement : ainsi l'aristocratie est souveraine ou régissante par essence ; et le principe de la Révolution française heurte de front les lois éternelles de la nature.

CHAPITRE VIII

FAIBLESSE DU POUVOIR HUMAIN



Dans toutes les créations politiques ou religieuses, quels que soient leur objet et leur importance, c'est une règle générale qu'il n'y a jamais de proportion entre l'effet et la cause. L'effet est toujours immense par rapport à la cause, afin que l'homme sache qu'il n'est qu'un instrument, et que lui-même ne peut rien créer.

L'*Assemblée nationale* des Français, qui eut la coupable folie de s'appeler *Constituante*, voyant que tous les législateurs de l'univers avaient décoré le frontispice de leurs lois d'un hommage solennel à la Divinité, se crut forcée de faire aussi sa profession de foi, et je ne sais quel mouvement machinal d'une conscience expirante arracha ces lignes mesquines aux prétendus législateurs de la France ¹ :

1. Constitution de 1789. Préambule de la Déclaration des droits de l'homme.

« L'Assemblée nationale reconnaît en *présence et*
« *sous les auspices* de l'Etre suprême, etc. ¹. »

En présence : sans doute, pour leur malheur ;
— mais *sous les auspices* : quelle démente ! Ce n'est
point une multitude turbulente, agitée par des passions
viles et forcenées, que Dieu a choisie pour l'instru-
ment de ses volontés, dans l'exercice du plus grand
acte de sa puissance sur la terre : l'organisation politi-
que des peuples. Partout où les hommes se rassem-
blent et s'agitent beaucoup, partout où leur puissance
se déploie avec fracas et prétention, là ne se trouve
point la force créatrice : *non in commotione Domi-*
nus ². Cette puissance ne s'annonce que par le *vent*
doux ³. On a beaucoup répété, dans ces derniers
temps, que la liberté *naît* parmi les orages : jamais,
jamais. Elle se *défend*, elle *s'affermi*t pendant les
orages, mais elle *naît* dans le silence, dans la paix,
dans l'obscurité ; souvent même le père d'une cons-
titution ne sait pas ce qu'il fait en la créant ; mais les
siècles qui s'écoulent attestent sa mission, et c'est
Paul-Emile et Caton qui proclament la grandeur de
Numa.

1. Lorsqu'on parle de l'Assemblée constituante, il est à peine
nécessaire de rappeler qu'on fait toujours abstraction de la respec-
table minorité dont les principes sains et l'inflexible résistance ont
mérité l'admiration et les respects de l'univers.

2. III Reg., XIX, 44.

3. *Ibid.*, 42.

Plus la raison humaine se confie en elle-même, plus elle cherche à tirer tous ses moyens d'elle-même ; et plus elle est absurde , plus elle montre son impuissance. Voilà pourquoi le plus grand fléau de l'univers a toujours été, dans tous les siècles, ce qu'on appelle *philosophie*, attendu que la philosophie n'est que la raison humaine agissant toute seule, et que la raison humaine réduite à ses forces individuelles n'est qu'une brute dont toute la puissance se réduit à détruire ¹.

Un élégant historien de l'antiquité a fait une réflexion remarquable sur ceux qu'on appelait de son temps, comme à présent, les philosophes. « Il s'en faut de beaucoup », dit-il, « que je regarde la philosophie comme la maîtresse de l'homme et la règle d'une vie heureuse ; au contraire, je vois que ses adeptes sont précisément les hommes qui auraient le plus besoin de maîtres pour se conduire ; merveilleux pour dissenter sur toutes les vertus au milieu d'une école, ils n'en sont pas moins plongés dans toutes sortes de vices ². »

1. Il est évident, par ce qui suit, que l'auteur ne conteste pas à la raison la puissance de connaître par elle-même la vérité : ce qu'il lui refuse, c'est le pouvoir de conduire l'homme au bonheur, quand elle est réduite à ses forces individuelles. (*Note de l'éditeur.*)

2. « Tantum abest ut ego magistrum esse putem vitæ philosophiam beatæque vitæ perfectricem, ut nullis magis existimem opus

Lorsqu'autrefois Julien *le philosophe* appela ses confrères à la Cour, il en fit un cloaque. Le bon Tillemont, écrivant l'histoire de ce prince, intitule ainsi un de ses chapitres : « La Cour de Julien se remplit de philosophes et d'hommes perdus » ; et Gibbon, qui n'est pas suspect, observe naïvement qu'« il est fâcheux de ne pouvoir contredire l'exactitude de cet intitulé ».

Frédéric II, philosophe malgré lui, qui payait ces gens-là pour en être loué, mais qui les connaissait bien, n'en pensait pas mieux, et le bon sens l'a forcé de dire, comme tout le monde sait, que « s'il voulait perdre un empire, il le ferait gouverner par des philosophes ».

Ce n'était donc point une exagération théologique, c'était une vérité toute simple, exprimée rigoureusement, que cette phrase d'un de nos prélats, mort si heureusement pour lui, au moment où il put croire à un renouvellement de choses : « Dans son orgueil, la philosophie disait : *C'est à moi qu'appartient la sagesse, la science et la domination ; c'est à moi qu'il appartient de conduire les hommes, puisque c'est moi qui*

esse magistris vivendi quam plerisque qui in ea disputanda versantur : video enim magnam partem eorum qui in schola de pudore et continentia præcipiunt argutissime, eosdem in omnium libidinum cupiditatibus vivere. » (Cornelius Nepos, *Fragm.*, apud Lactant. *Divin. Inst.* 45, 40.)

éclairer. Pour la punir, pour la couvrir d'opprobre ; il fallait que Dieu la condamnât à régner un instant. »

En effet, elle a régné chez une des plus puissantes nations de l'univers ; elle règne, elle régnera sans doute encore assez pour qu'elle ne puisse se plaindre que le temps lui a manqué ; et jamais il n'y eut d'exemple plus déplorable de la nullité absolue de la raison humaine réduite à ses forces individuelles. Quel spectacle nous ont donné les législateurs français ? Aidés de toutes les connaissances humaines, des leçons de tous les philosophes anciens et modernes et de l'expérience de tous les siècles, maîtres de l'opinion, disposant de trésors immenses, ayant des complices partout, forts en un mot de toute la force humaine, ils ont parlé en leur nom ; l'univers est témoin du résultat : jamais l'orgueil humain ne disposa de plus de moyens ; et en oubliant un instant ses crimes, jamais il ne fut plus ridicule.

Nos contemporains le croiront s'ils veulent, mais la postérité n'en doutera pas : les plus insensés des hommes furent ceux qui s'arrangèrent autour d'une table et qui dirent : « Nous ôterons au peuple français son ancienne Constitution, et nous lui en donnerons une autre » (celle-ci ou celle-là, n'importe). Quoique ce ridicule soit commun à tous les partis qui ont désolé la France, cependant les Jacobins se présentent plutôt à l'esprit comme destructeurs que comme constructeurs,

et ils laissent dans l'imagination une certaine impression de grandeur qui résulte de l'immensité de leurs succès. On peut même douter qu'ils aient eu sérieusement le projet d'organiser la France même en république, car la Constitution républicaine qu'ils ont fabriquée n'est qu'une espèce de comédie jouée au peuple pour le distraire un instant, et je ne puis croire que le moins éclairé de ses auteurs ait pu y croire un instant.

Mais les hommes qui parurent sur la scène dans les premiers jours de l'Assemblée constituante se crurent réellement législateurs : ils eurent très-sérieusement, très-visiblement, l'ambition de donner à la France une constitution politique, et ils crurent qu'une assemblée pouvait décréter, à la pluralité des voix, qu'un tel peuple n'aurait plus un tel gouvernement et qu'il en aurait un autre : or, cette idée est le *maximum* de l'extravagance ; et de tous les *bedlams* de l'univers il n'est jamais sorti rien d'égal. Aussi ces hommes ne font naître que l'idée de la faiblesse, de l'ignorance et du *désappointement*. Aucun sentiment d'admiration ou de terreur ne balance l'espèce de pitié colérique qu'inspire le *bedlam* constituant. La palme de la scélératesse appartient de droit aux Jacobins ; mais la postérité, d'une commune voix, décernera aux Constitutionnels celle de la folie.

Les véritables législateurs ont tous senti que la

raison humaine seule ne pouvait se tenir debout , et que nulle institution purement humaine ne pouvait durer. C'est pourquoi ils ont entrelacé , s'il est permis de s'exprimer ainsi , la politique et la religion , afin que la faiblesse humaine , forte d'un appui surnaturel , pût se soutenir par lui. Rousseau admire la loi judaïque et celle de l'enfant d'Ismaël qui subsistent depuis tant de siècles : c'est que les auteurs de ces deux institutions célèbres étaient tout à la fois pontifes et législateurs : c'est que , dans l'Alcoran comme dans la Bible , la politique est divinisée ; que la raison humaine , écrasée par l'ascendant religieux , ne peut insinuer son poison isolant et corrosif au milieu des ressorts du gouvernement : en sorte que les citoyens sont des croyants dont la fidélité est exaltée jusqu'à la foi , et l'obéissance jusqu'à l'enthousiasme et le fanatisme.

Les grandes institutions politiques sont parfaites et durables à mesure que l'union de la politique et de la religion s'y trouve plus parfaite. Lycurgue se distingua sur ce point fondamental , et tout le monde sait que peu d'institutions peuvent être comparées à la sienne pour la durée comme pour la sagesse. Il n'imagina rien , il ne proposa rien , il n'ordonna rien que sur la foi des oracles. Toutes ses lois furent , pour ainsi dire , des préceptes religieux ; par lui la Divinité intervint dans les conseils , dans les traités , dans la guerre , dans l'administration de la justice , au

point que « le gouvernement de Sparte ne semblait pas être police de chose publique, ains plutôt règle de quelque dévote et sainte religion ¹ ». Aussi, lorsque Lysandre voulut détruire la royauté à Sparte, il essaya d'abord de corrompre les prêtres qui rendaient les oracles, parce qu'il savait que les Lacédémoniens n'exécutaient rien d'important sans avoir consulté ces oracles ².

Les Romains furent un autre exemple de cette force du lien religieux introduit dans la politique. Tout le monde connaît ce fameux passage de Cicéron où il dit que les Romains avaient des supérieurs en tout, excepté dans la crainte et le culte de Dieu.

« Flattons-nous », dit-il, « tant qu'il nous plaira : nous ne surpasserons jamais les Grecs en science, les Espagnols en nombre, les Gaulois en courage, etc. ; mais, pour la religion et le respect envers les dieux immortels, nous n'avons point d'égaux. » Numa avait donné à la politique romaine ce caractère religieux qui fut la sève, l'âme, la vie de la République, et qui périt avec elle. C'est un fait constant, parmi tous les hommes instruits, que le serment fut le véritable

1. Plutarque, *in Lycurg.*, trad. d'Amyot.

2. « Iniit consilia reges Lacedæmoniorum tollere, sed sentiebat id se sine ope deorum facere non posse, quod Lacedæmonii omnia ad oracula referre consueverant, primum Delphos corrumpere est conatus, etc. » (Corn. Nep., *in Lys.*, 3.)

ciment de la Constitution romaine : c'est par le serment que le plus turbulent plébéien, baissant la tête devant le consul qui lui demandait son nom, portait sous les drapeaux la docilité d'un enfant. Tite-Live, qui avait vu naître la philosophie et mourir la République (l'époque est la même), soupire quelquefois pour ces temps heureux où la religion assurait le bonheur de l'État. A l'endroit où il raconte l'histoire de ce jeune homme qui vint avertir le consul d'une fraude commise par l'inspecteur des poulets sacrés, il ajoute : « Ce jeune homme était né avant la doctrine qui méprise les dieux ¹ ».

C'était surtout dans les comices que les Romains annonçaient le caractère religieux de leur législation : les assemblées du peuple ne pouvaient avoir lieu avant que le magistrat qui devait les présider eût pris les *Auspices*. Les scrupules à cet égard étaient infinis, et le pouvoir des *Augures* était tel qu'on les a vus annuler les délibérations des comices plusieurs mois après leur date ² ; avec ce mot fameux *alio die*, l'*augure* rompait toute assemblée du peuple ³. Tout magistrat supérieur ou égal à celui qui présidait aux comices avait aussi le droit de prendre les *Auspices*.

1. « Juvenis ante doctrinam deos spernentem natus. » (Tit. Liv., X, 40.)

2. Cicero, *De natura deor.*, II, 4.

3. *Id.*, *De divin.*, II, 12.

Et s'il déclarait qu'il avait regardé le ciel (*se de cælo servasse*) et qu'il avait aperçu un éclair ou entendu un tonnerre ¹, les comices étaient renvoyés.

C'était en vain qu'on pouvait craindre les *abus*, qui étaient même palpables dans certaines occasions.

C'était en vain que le plébéien le moins clairvoyant apercevait dans la doctrine des augures une arme infaillible dans la main de l'aristocratie pour entraver les projets et les délibérations du peuple : la fougue de l'esprit de parti se ralentissait devant le respect pour la Divinité. Le magistrat était cru *lors même qu'il avait forgé les auspices* ², parce qu'on avait cru qu'un objet de cette importance devait être laissé à la conscience du magistrat, et qu'il valait mieux s'exposer à être trompé qu'à blesser les coutumes religieuses.

Dans le siècle même où l'on écrivait qu'un *augure* ne pouvait guère en fixer un autre sans rire, Cicéron, qu'une brigue avait flatté de l'augurat pour l'attirer à elle, écrivait à son ami : « *Je l'avoue, cela seul pourrait me tenter* ³ », tant la considération attachée à cette espèce de sacerdoce était profondément enracinée dans l'imagination romaine.

1. « Jove fulgente cum populo agi nefas esse. (Cicer. *in Vat.* 8, *De divin.*, II, 18.) — Adam's *Roman Antiquities*. Edimburgh, 1792, p. 99.)

2. « Etiam si auspicia ementitus esset. » (Cic., *Phil.* II, 23.)

3. *Epist. ad Attic...*

Il serait inutile de répéter ce qu'on a dit mille fois, et de montrer dans la religion des Romains ce qu'elle avait de commun avec celle des autres nations ; mais la religion, chez ce peuple, avait des côtés qui la distinguent des autres et qu'il est bon d'observer.

Le Romain législateur ou magistrat dans le *Forum* était pour ainsi dire environné de l'idée de la Divinité, et cette idée le suivait encore dans le camp. Je doute qu'il soit tombé dans la tête d'un autre peuple, de faire de la partie principale d'un camp un véritable temple où les signes militaires mêlés aux statues des dieux devenaient de véritables divinités et changeaient ces trophées en autels.

C'est ce que firent les Romains. Rien ne peut exprimer le respect dont l'opinion environnait le prétoire d'un camp (*principia*). Là reposaient les aigles, les drapeaux et les images des dieux. Là se trouvait la tente du général ; on y publiait les lois ; on y tenait le conseil ; on y donnait le signal du combat. Les écrivains romains ne parlent de ce lieu qu'avec une certaine vénération religieuse ¹, et pour eux la violation du prétoire est un sacrilège. Tacite, racontant la révolte de deux légions près de Cologne, dit que

1. Stace l'appelle : « le sanctuaire du conseil et le séjour redoutable des drapeaux » : *Ventum ad concilii penetrale domumque verendam signorum*. (Stace, X, 420.)

Plancus, envoyé par l'empereur et le sénat auprès des légions mutinées, et sur le point d'être massacré, ne trouva pas d'autre moyen de sauver sa vie que d'embrasser les aigles et les drapeaux *pour se faire une égide de la religion* ¹. Ensuite il ajoute : « Si le porte-
« enseigne Calpurnius ne se fût opposé aux séditeux,
« on eût vu le sang d'un envoyé du peuple romain
« souiller, dans un camp romain, les autels des
« dieux ². »

Plus on étudiera l'histoire et plus on se convaincra de la nécessité indispensable de cet alliage de la politique et de la religion.

Les abus dans ce genre ne signifient rien ; il faut être prudent quand on raisonne sur l'abus des choses nécessaires, et prendre garde de ne pas donner envie aux hommes d'anéantir la chose pour se défaire de l'abus, sans songer que ce mot *abus* ne désigne que l'usage désordonné d'une bonne chose qu'il faut conserver. Mais je ne m'avancerai pas davantage dans l'examen d'une question qui me conduirait trop loin.

1. « Cædem parant, Planco maxime... neque aliud periclitanti subsidium quam castra primæ legionis : illic signa et aquilas amplexus, *religione sese tutabatur*. » (Tacit., *Ann.* I, 39.)

2. « Ac ni aquilifer Calpurnius vim extremam arcuisset... legatus populi romani romanis in castris sanguine suo altaria deûm commaculavisset. » (*Ibid.* Voir Brottier, *ad Ann.* I, 61.)

Je voulais seulement montrer que la raison humaine, ou ce qu'on appelle la philosophie , est aussi nulle pour le bonheur des États que pour celui des individus ; que toutes les grandes institutions tiennent d'ailleurs leur origine et leur conservation, et qu'elle ne s'en mêle que pour les pervertir et les détruire.

CHAPITRE IX

CONTINUATION DU MÊME SUJET



Payne, dans son mauvais ouvrage sur les droits de l'homme, a dit que « la constitution précède le gouvernement ; qu'elle est au gouvernement ce que les lois sont aux tribunaux ; qu'elle est visible, matérielle, article par article, ou bien qu'elle n'existe pas : en sorte que le peuple anglais n'a point de constitution, son gouvernement étant le fruit de la conquête, et non une production de la volonté du peuple ¹ ».

Il serait difficile d'accumuler plus d'erreurs en moins de lignes. Non-seulement un peuple ne peut pas se donner une constitution ; mais une assemblée quelconque, un petit nombre d'hommes par rapport à la population totale, ne pourra jamais exécuter un pareil ouvrage. C'est précisément parce qu'il y a en France une *Convention* toute-puissante qui veut la république, qu'il n'y aura point de république durable. La tour de Babel est l'image naïve d'une foule

1. Payne's. *Rights of man*, in 8° London, 179... p. 57.

d'hommes qui s'assemblent pour créer une constitution. « Venez, se disent les ENFANTS DES HOMMES ; bâtissons-nous une ville et une tour dont le sommet s'élève jusqu'au ciel, pour rendre notre nom célèbre, avant que nous ne soyons dispersés. »

Mais l'ouvrage s'appelle *Babel*, c'est-à-dire *confusion* : chacun parle *sa langue* ; personne ne s'entend, et la *dispersion* est inévitable.

Il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais, il ne peut y avoir de nation constituée *à priori*. Le raisonnement et l'expérience se réunissent pour établir cette grande vérité. Quel œil est capable d'embrasser d'un seul coup l'ensemble des circonstances qui doivent rendre une nation propre à telle ou telle constitution ? Comment surtout plusieurs hommes seraient-ils capables de cet effort d'intelligence ? A moins de s'aveugler volontairement, il faut convenir que cela est impossible ; et l'histoire qui doit décider toutes ces questions vient encore au secours de la théorie. Un petit nombre de nations libres ont brillé dans l'univers : qu'on en montre une qui ait été constituée à la manière de Payne. Tout mode particulier de gouvernement est une œuvre divine, comme la souveraineté en général. Une constitution dans le sens philosophique n'est donc que le mode d'existence politique attribué à chaque nation par une puissance au-dessus d'elle ; et, dans un sens inférieur, une constitution n'est que

l'ensemble des lois plus ou moins nombreuses qui déclarent ce mode d'existence. Il n'est point nécessaire que ces lois soient écrites : c'est même aux lois constitutionnelles que s'applique plus particulièrement l'axiome de Tacite : *Pessimæ reipublicæ plurimæ leges* : plus les nations ont de sagesse, plus elles possèdent d'esprit public, plus leur constitution politique est parfaite, et moins elles ont de lois constitutionnelles écrites, car ces lois ne sont que des étais, et un édifice n'a besoin d'étais que lorsqu'il a perdu son aplomb ou qu'il est violemment ébranlé par une force extérieure. La constitution la plus parfaite de l'antiquité, c'est sans contredit celle de Sparte, et Sparte ne nous a pas laissé une ligne sur son droit public. Elle se vantait justement de n'avoir écrit ses lois que dans le cœur de ses enfants. Lisez l'histoire des lois romaines, j'entends de celles qui appartiennent au droit public¹ : vous observerez d'abord que les véritables racines de la Constitution romaine ne tiennent point à des lois écrites. Où est la loi qui avait fixé les droits respectifs du roi, des patriciens et du peuple ? Où est la loi qui, après l'expulsion des rois, partagea la puissance entre le sénat et le peuple, assigna à l'un et à l'autre sa

1. Vinc. Gravinae *Origines juris* ; — Rosini, *Antiq. rom., cum notis* Th. Demsteri à Murreck. lib. de leg. ; — Adam's *Roman. antiq.* p. 191 et suiv.

portion juste de souveraineté, et fixa aux consuls, successeurs des rois, les limites précises du pouvoir exécutif dont ils venaient d'être revêtus ? Vous ne trouverez rien de pareil.

Vous verrez, en second lieu, que, dans les premiers temps de la République, on ne trouve presque pas de lois, et qu'elles se multiplient à mesure que l'État penche vers sa ruine.

Deux pouvoirs sont en présence : le sénat et le peuple. Ces deux pouvoirs sont placés là par ce qu'on appelle la *nature* : c'est tout ce qu'on peut savoir sur les bases primitives de la Constitution romaine.

Si ces deux pouvoirs réunis, à l'époque de l'expulsion des Tarquins, avaient mis sur le trône un autre roi héréditaire avec lequel ils auraient stipulé le maintien de leurs droits constitutionnels, la Constitution de Rome, suivant toutes les règles de la probabilité, aurait duré beaucoup plus longtemps ; mais des consuls annuels n'eurent pas assez de puissance pour maintenir l'équilibre. Lorsque la souveraineté est partagée entre deux pouvoirs, le *balancement* de ces deux pouvoirs est nécessairement un *combat* ; si vous introduisez un troisième pouvoir muni de la force nécessaire, il établira tout de suite un équilibre tranquille en s'appuyant doucement tantôt d'un côté et tantôt de l'autre. C'est ce qui ne pouvait avoir lieu à Rome par la nature même des choses : aussi c'était

toujours par des secousses alternatives que les deux pouvoirs se maintenaient , et l'histoire romaine entière présente le spectacle de deux athlètes vigoureux qui s'étreignent et se roulent, tour à tour écrasants et écrasés.

Ces différentes secousses nécessitèrent des lois, non pour établir de nouvelles bases à la Constitution , mais pour maintenir les anciennes alternativement ébranlées par deux ambitions différentes ; et si les deux partis avaient été plus sages, ou contenus par un pouvoir suffisant, ces lois n'auraient pas été nécessaires.

Revenons à l'Angleterre. Ses libertés écrites peuvent se réduire à six articles : 1° la grande Charte ; 2° le statut appelé *Confirmatio chartarum* ; 3° la *Pétition des droits* qui est une déclaration de tous les droits du peuple anglais , prononcée par le Parlement et confirmée par Charles I^{er} à son avènement au trône ; 4° l'*Habeas corpus* ; 5° le bill des droits présenté à Guillaume et Marie à leur arrivée en Angleterre, et auquel le Parlement donna force de loi le 13 février 1688 ; 6° enfin l'acte passé au commencement du siècle et connu sous le nom d'acte de *Settlement*, parce qu'il fixe la couronne dans la maison régnante ; les libertés civiles et religieuses de l'Angleterre y sont nouvellement consacrées ¹.

1. Voir Blackstone's *Commentary on the civil and criminal laws of England*, ch. 1.

Ce n'est point en vertu de ces lois que l'Angleterre est libre ; mais elle possède ces lois parce qu'elle est libre. Un peuple né pour la liberté a pu seul demander la grande Charte ; et la grande Charte serait inutile à un peuple étranger à la liberté.

« La Constitution anglaise », disait fort bien un membre de la Chambre des Communes, dans la séance du Parlement d'Angleterre du 10 mai 1793, « la Constitution anglaise n'est point le résultat des délibérations d'une assemblée ; c'est la fille de l'expérience, et nos ancêtres n'ont jamais fait attention qu'aux théories qui pouvaient être réduites en pratique. Cet ouvrage ne fut point formé d'un seul jet, il naquit du temps ; il fut le produit des circonstances, du choc des partis et des combats pour le pouvoir ¹. » Il n'y a rien de plus vrai ; et ces vérités n'appartiennent pas seulement à l'Angleterre ; elles s'appliquent à toutes les nations et à toutes les constitutions politiques de l'univers.

Ce que Payne et tant d'autres regardent comme un défaut est donc une loi de la nature. La constitution

1. « Our constitution was not the result of an assembly : it was the offsprings of experience. Our ancestors only had an eye to those theories which could be reduced to practice. The Constitution was not formed at once, it was the work of time : it emerged from a concurrence of circumstances, from a collision of parties and contention for power. » (M. Grey. Voyez le *Craftsman*, n° 1746.)

naturelle des nations est toujours antérieure à la constitution *écrite* et peut s'en passer : jamais il n'y eut, jamais il ne peut y avoir de constitution écrite faite toute à la fois, surtout par une assemblée; et par cela seul qu'elle serait écrite toute à la fois, il serait prouvé qu'elle est fausse et inexécutable. Toute constitution proprement dite est une *création* dans toute la force du terme, et toute *création* passe les forces de l'homme. La loi écrite n'est que la déclaration de la loi antérieure et non écrite. L'homme ne peut se donner des droits à lui-même, il ne peut que défendre ceux qui lui sont attribués par une puissance supérieure, et ces droits sont les *bonnes coutumes*, bonnes parce qu'elles ne sont pas écrites, et parce qu'on ne peut en assigner ni le commencement ni l'auteur.

Prenons un exemple dans la religion. Les *canons*, qui sont aussi dans leur genre des lois exceptionnelles, ne peuvent créer des dogmes, puisqu'un dogme serait faux précisément parce qu'il serait nouveau. Les personnes mêmes qui croiraient qu'on peut innover dans une religion vraie seront forcées de convenir qu'il faut que le dogme ou la croyance précède le canon : autrement le cri universel réfuterait les innovateurs. Le *canon* ou le *dogme écrit* est produit par l'*hérésie*, qui est une insurrection religieuse. Si la croyance n'avait pas été attaquée, il eût été inutile de la déclarer.

De même, en matière de gouvernement, les hommes ne créent rien. Toute loi constitutionnelle n'est qu'une déclaration d'un droit antérieur ou d'un *dogme politique*. Et jamais elle n'est produite que par la contradiction d'un parti qui méconnaît ce droit ou qui l'attaque : en sorte qu'une loi qui a la prétention d'établir *a priori* un nouveau mode de gouvernement est un acte d'extravagance dans toute la force du terme.

CHAPITRE X

DE L'ÂME NATIONALE.

La raison humaine réduite à ses forces individuelles est parfaitement nulle, *non-seulement pour la création, mais encore pour la conservation de toute association religieuse ou politique*, parce qu'elle ne produit que des disputes, et que l'homme pour se conduire n'a pas besoin de problèmes, mais de croyances. Son berceau doit être environné de dogmes ; et, lorsque sa raison se réveille, il faut qu'il trouve toutes ses opinions faites, du moins sur tout ce qui a rapport à sa conduite. Il n'y a rien de si important pour lui que les *préjugés*. Ne prenons point ce mot en mauvaise part. Il ne signifie point nécessairement des idées fausses, mais seulement, suivant la force du mot, des opinions quelconques adoptées avant tout examen. Or ces sortes d'opinions sont le plus grand besoin de l'homme, les véritables éléments de son bonheur, et le Palladium des empires. Sans elles, il ne peut y avoir ni culte, ni morale, ni gouvernement.

Il faut qu'il y ait une religion de l'État comme une politique de l'État; ou, plutôt, il faut que les dogmes religieux et politiques mêlés et confondus forment ensemble une *raison universelle* ou *nationale* assez forte pour réprimer les aberrations de la raison individuelle qui est, de sa nature, l'ennemie mortelle de toute association quelconque, parce qu'elle ne produit que des opinions divergentes.

Tous les peuples connus ont été heureux et puissants à mesure qu'ils ont obéi plus fidèlement à cette raison nationale qui n'est autre chose que l'anéantissement des dogmes individuels et le règne absolu et général des dogmes nationaux, c'est-à-dire des préjugés utiles. Que chaque homme, en fait de culte, s'appuie sur sa raison particulière : tout de suite vous verrez naître l'anarchie de croyance ou l'anéantissement de la souveraineté religieuse. Pareillement, si chacun se rend juge des principes du gouvernement, tout de suite vous verrez naître l'anarchie civile ou l'anéantissement de la souveraineté politique. Le gouvernement est une véritable religion : il a ses dogmes, ses mystères, ses ministres ; l'anéantir ou le soumettre à la discussion de chaque individu, c'est la même chose ; il ne vit que par la raison nationale, c'est-à-dire par la foi politique, qui est un *symbole*. Le premier besoin de l'homme, c'est que sa raison naissante soit courbée sous ce double joug, c'est qu'elle

s'anéantisse , c'est qu'elle se perde dans la raison nationale , afin qu'elle change son existence individuelle en une autre existence commune , comme une rivière qui se précipite dans l'Océan existe bien toujours dans la masse des eaux , mais sans nom et sans réalité distincte ¹.

Qu'est-ce que le *patriotisme* ? c'est cette raison nationale dont je parle , c'est l'*abnégation* individuelle. La foi et le patriotisme sont les deux grands thaumaturges de ce monde. L'un et l'autre sont divins : toutes leurs actions sont des prodiges ; n'allez pas leur parler d'examen , de choix , de discussion : ils diront que vous blasphémez ; ils ne savent que deux mots : *soumission* et *croyance* : avec ces deux leviers ils soulèvent l'univers , leurs erreurs mêmes sont sublimes. Ces deux enfants du Ciel prouvent leur origine à tous les yeux en créant et en conservant ; mais s'ils viennent à se réunir , à confondre leurs forces et à s'emparer ensemble d'une nation , ils l'exaltent , ils la divinisent , ils centuplent ses forces. On verra une nation de cinq

1. Rousseau a dit qu'il ne fallait point parler religion aux enfants et qu'il fallait se reposer sur leur raison du soin de s'en choisir une. On peut mettre cette maxime à côté de cette autre : « La constitution de l'homme est l'ouvrage de la nature ; celle de l'État est l'ouvrage de l'art. » (*Contrat social*.) Il n'en faudrait pas davantage pour établir que ce Jean-Jacques , si superficiel , sous une vaine apparence de profondeur , n'avait pas la moindre idée de la nature humaine et des véritables bases politiques.

ou six millions d'hommes , asseoir sur les rochers stériles de la Judée la plus superbe ville de la superbe Asie ¹, résister à des chocs qui auraient pulvérisé des nations dix fois plus nombreuses , braver le torrent des siècles, l'épée des conquérants et la haine des peuples, étonner par sa résistance les maîtres du monde ², survivre enfin à toutes les nations conquérantes et montrer encore après quarante siècles ses restes déplorables aux yeux de l'observateur surpris.

On verra un autre peuple, sorti des déserts de l'Arabie , devenir en un clin d'œil un colosse prodigieux ; parcourir l'univers, le glaive dans une main et l'Alcoran dans l'autre , brisant les empires dans sa marche triomphale , rachétant les maux de la guerre par ses institutions. Grand , généreux et sublime , il brillera à la fois par la raison et par l'imagination ; il apportera les sciences, les arts et la poésie au milieu de la nuit du moyen âge ; de l'Euphrate au Guadalquivir enfin, vingt nations prosternées baisseront la tête sous le sceptre paisible d'Haroun-al-Raschid.

Mais ce feu sacré qui anime les nations, est-ce toi qui peux l'allumer, homme imperceptible?... Quoi !

1. « Hierosolyma longe clarissima urbium orientis, non Judææ modo. » (Plin., *Hist. nat.*, 5, 14.)

2. Joseph. *Bell. Jud.*, 6, 9.

tu peux donner un âme commune à plusieurs millions d'hommes?... Quoi ! tu peux ne faire qu'une volonté de toutes ces volontés ? les réunir sous tes lois ? les serrer autour d'un centre unique ? donner ta pensée aux hommes qui n'existent pas encore ? te faire obéir par les générations futures et créer ces coutumes vénérables , ces *préjugés* conservateurs, pères des lois et plus forts que les lois ? — Tais-toi.

CHAPITRE XI

APPLICATION DES PRINCIPES PRÉCÉDENTS A UN OBJET PARTICULIER

On a traité dernièrement, dans la Convention nationale, la grande question de l'éducation publique. Le rapporteur, prenant la parole au nom du Comité de l'instruction publique, disait aux prétendus législateurs, dans la séance du 24 octobre 1794 :

« Turgot formait souvent le vœu de posséder pendant un an un pouvoir absolu pour réaliser sans obstacles et sans lenteur tout ce qu'il avait conçu en faveur de la raison, de la liberté et de l'humanité.

« Il ne vous manque rien de ce qu'avait Turgot, et tout ce qui lui manquait vous l'avez. La résolution que vous allez prendre va être une époque dans l'histoire du monde ¹. »

On a déjà dit beaucoup de mal de Turgot en croyant en dire du bien. Ce vœu de posséder la puissance absolue *pendant une année* pour opérer *sans obstacles*

1. Lakanal au nom du Comité d'instruction publique. (*Monit.*, 1794, n° 37, p. 165.)

et sans lenteur les prodiges qu'il imaginait, ce vœu, dis-je, pouvait sans doute partir d'un cœur excellent ; mais sans doute aussi il annonçait une tête radicalement gâtée par la philosophie. S'il avait possédé la puissance qu'il désirait, il n'aurait bâti que des châteaux de cartes, et son extravagant ouvrage n'aurait pas duré plus que lui.

Mais laissons Turgot et ne pensons qu'à la Convention nationale. La voilà revêtue de la toute-puissance : il s'agit d'établir un système d'éducation nationale ; la place est nette devant les législateurs ; rien ne les gêne : voyons comment ils s'y prendront. C'est dommage que les Jacobins aient été détruits : la Convention nationale s'est privée, par cette fausse démarche, de puissants coopérateurs, car ils s'occupaient aussi, *dans leur sagesse*, de l'éducation nationale, et Dieu sait quelles merveilles ils auraient opérées ! Un orateur de la société lui disait le 24 octobre 1794 : « En dirigeant tous les membres de la société vers le désir de se rendre heureux l'un par l'autre, nous parviendrons à former UN PEUPLE DE DIEUX ¹. »

Il faut l'avouer, nous avons passé bien près du bonheur : car Rousseau ayant débité que la République telle qu'il la concevait n'était faite que pour *un peuple*

1. Boissel aux Jacobins. (Séance du 24 octobre 1794. *Monit.* n° 39, p. 174.)

de dieux ¹, et ce gouvernement étant cependant le seul légitime, puisque la monarchie légitime est elle-même une République ², il s'ensuit malheureusement que les Jacobins n'étant plus là pour former un *peuple de dieux*, il faut renoncer à voir un gouvernement légitime.

Au reste, quand la Convention nationale ne formerait que des *anges*, ce serait beaucoup, et je crois qu'on aurait tort d'en demander davantage : il faut seulement voir comment elle s'y prendra.

On pourrait remarquer d'abord que ce travail important n'a pas commencé sous d'heureux auspices. A peine les deux rapporteurs avaient commencé l'exposition de leur projet, que des pères de famille s'écrient dans les tribunes : « Avant de nous apprendre comment nos enfants seront élevés, il faut savoir comment nous leur donnerons du pain ³ ».

Mais sans doute il serait dur d'asseoir un jugement sur une exclamation qui peut n'être qu'un trait de mauvaise humeur passagère. Examinons donc les plans de la Convention nationale.

Ces plans sont tout simples. « Vous aurez des maîtres autant qu'il en faudra : ils apprendront à vos enfants

1. *Contrat social*, l. III, ch. v.

2. *Contrat social*, l. II, ch. vi, note.

3. *Monit.*, 1794, n° 46, p. 200.

ce que vous voudrez, et vous leur donnerez tant par an. » Voilà tout le secret ; mais il faut entrer dans les détails pour se former une idée de l'entreprise en grand.

On a remarqué qu'une population de 1,000 personnes donne 100 enfants, 50 de chaque sexe. 24 millions d'hommes exigent donc 24,000 instituteurs et autant d'institutrices. On donnera aux premiers 1,200 francs de pension, et 1,000 seulement aux secondes ¹.

Ces instituteurs des deux sexes doivent être logés ; mais la chose est aisée, on leur donnera les ci-devant presbytères devenus inutiles depuis que les représentants *augustes* de la *première nation de l'univers* ont déclaré solennellement que la *nation* française ne paye aucun culte ².

A la vérité, une foule de ces presbytères sont détruits ou vendus ou employés à d'autres usages ; mais dans ces sortes de cas on achètera d'autres maisons, et il est juste que la nation entière supporte ces dépenses, comme celle des réparations ³.

1. Séance du 27 octobre et du 15 novembre 1794. (*Monit.*, n° 40, p. 178, n° 57, p. 246.)

2. « Déjà vos loix ont affranchi la nation des frais énormes du culte. » (Cambon, au nom du Comité des finances.) Séance du 3 novembre 1794. *Monit.*, n° 46, p. 201.) — « Le gouvernement *ne peut* adopter, encore moins *salarier* aucun culte. » (Grégoire. Séance du 24 décembre 1794. *Monit.* n° 93, p. 388.)

3. Voyez les séances citées dans la note première de cette page.

Autant qu'il sera possible, on logera les instituteurs et les institutrices dans le même corps de logis ; lorsque la distribution des presbytères s'y opposera absolument, il faudra bien avoir deux maisons ¹.

Mais toutes ces dépenses ne concernent que les écoles primaires ; il est visible qu'il en faut d'autres où l'on enseigne des connaissances moins élémentaires : et en effet dans la séance même où l'on a examiné le plan de ces premières écoles, on a insisté fortement sur l'organisation très-pressante des écoles de canton ².

Ce n'est pas tout : les sciences proprement dites exigent sans doute un enseignement particulier. C'est ici le chef-d'œuvre des législateurs. On choisira, dans la capitale, des savants de premier ordre. Ceux-ci feront des élèves qui se rendront dans les départements pour y réfléchir le feu sacré dont le foyer est à Paris.

L'organe du Comité d'instruction publique ne cache point que cette dépense sera « la plus forte de la République en temps de paix ³ ». Il serait fort à désirer que l'on eût bien voulu entrer dans les détails nécessaires.

Tâchons d'y suppléer : un aperçu grossier suffit à l'objet de cet ouvrage.

1. *Ibid*,

2. *Monit.*, n° 58, p. 250.

3. Séance du 24 octobre 1794. (*Monit.* , n° 40, p. 178.)

Pour 24,000 instituteurs dans les écoles primaires, à 1,200 fr. par tête, ci. 28,800,000 fr.

Pour 24,000 institutrices, à 1,000 fr., ci. 24,000,000 »

Pour 24,000 maisons d'institution, il faudrait d'abord calculer par approximation le nombre des reconstructions complètes nécessitées de temps à autre, par caducité ou cause violente; mais ne soyons pas trop minutieux, et évaluons seulement les réparations annuelles de chaque maison à 100 fr., en confondant dans cette somme le prix des reconstructions pour 24,000 maisons, ci . . . 2,400,000 »

Pour les écoles de cantons, réunissons dix municipalités par canton : c'est, je crois, tout ce qu'on peut allouer. Or la France possédant 42,000 municipalités ¹, nous aurons

1. On pourrait faire une supposition plus forte, puisque le Comité des finances accorde 50,000 paroisses à la France. (Cambon, au nom de ce comité. Séance du 2 novembre. *Monit.* n° 43, p. 195.)

Le Comité des Onze, qui vient de proposer à la Convention nationale une quatrième Constitution parfaite, accorde 44,000 municipalités (*Journal de Paris* du 24 juin 1793) ; mais nous pouvons nous passer de l'exactitude.

4,200 instituteurs ; et l'importance de leurs fonctions exigeant un salaire supérieur, accordons-leur 1800 fr.

ci. 7,500,000 fr.

Et comme il faut bien aussi des institutrices de canton pour les personnes du sexe auxquelles leurs parents pourront et voudront donner une éducation plus recherchée, accordons à ces institutrices 1500 fr.

ci. 6,300,000 »

Pour les réparations de 4,200 maisons que je suppose un peu plus décorées, sur le pied de 200 fr. annuels, y compris de même les reconstructions, ci.

840,000 »

Quant aux écoles normales, plaçons-en seulement une dans chaque chef-lieu de département : on ne peut faire une supposition moindre, à moins de vouloir concentrer tout l'enseignement dans la capitale, ce qui rendrait l'institution à peu près inutile. Élaguons encore toutes les conquêtes de la France pour calculer au plus bas. Nous n'avons pas de bases certaines pour le nombre

des professeurs ; mais enfin , ou les écoles normales ne seront rien , ou elles auront au moins un professeur de mathématique, un de chimie, un d'anatomie et un de médecine. Je pourrais ajouter le droit français, les langues savantes, la médecine vétérinaire, etc.; mais je me borne à ce qui est strictement nécessaire.

Six professeurs d'écoles normales multipliés par 83 , nombre supposé des départements, donnent 498 ; et ne pouvant allouer moins de mille écus d'appointement à des savants distingués tels que nous les supposons, ci 1,494,000 fr.

Pour les réparations de 80 maisons d'écoles normales , qui seront nécessairement des édifices distingués, allouons 400 fr. par an et pour chacune de ces maisons, y compris les reconstructions, ci. 332,000 »

Total!!! 71,666,000 fr.

Tel est le premier aperçu des dépenses proposées au gouvernement. Ajoutons quelques observations :

1° Une foule de presbytères ont été vendus ou

employés à des usages indispensables du nouveau régime, ou détruits par les fureurs d'un peuple aveugle et frénétique ; il faudra suppléer à ce *déficit*, et ce sera une dépense énorme.

2° On connaît la mesquinerie des presbytères : une foule de ces maisons ne seront pas susceptibles de renfermer deux écoles ; il faudra donc trouver un second édifice.

3° Les plus belles de ces maisons étant cependant assez médiocres, l'instituteur et l'institutrice, ainsi que les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, seront à peu près pêle-mêle ; et cette première éducation pouvant s'étendre jusqu'à 15 ou 16 ans et plus loin même, si l'on tardait d'organiser les écoles de canton, les écoles primaires seraient bientôt des *maisons publiques* dans tous les sens du terme.

4° Le Comité d'instruction publique a considéré la population de France en masse et sans aucune distinction : l'équité exige cependant qu'on distingue la population des villes de celle des campagnes. Paris, par exemple, aura 600 professeurs et autant d'institutrices d'écoles primaires. Si la somme de 1200 fr. et de 1000 fr. suffit au village, il est clair qu'elle ne suffira pas à Paris, ni même dans une ville du second ou du troisième ordre ; nouvelle augmentation de dépense très-considérable.

5° Lorsque les gouvernements organisent des ma-

chines aussi compliquées que celles dont il s'agit, l'œil le plus perçant ne peut se faire une idée des dépenses qu'elles nécessiteront : on ne voit que les principales, mais bientôt les *molti pochi* du proverbe italien se présentent de toute part, et l'on est tout surpris de voir la dépense doublée. Cela est vrai surtout dans un moment où « tous les fonctionnaires publics à la fois demandent une augmentation d'honoraires ¹ ».

6° Mais cette dépense effrayante, qui surpasse les revenus de cinq ou six têtes couronnées, procurera-t-elle au moins aux Français une éducation nationale ? Nullement : car, malgré les réclamations de quelques Jacobins qu'il n'y avait pas moyen d'écouter, les parents sont demeurés libres d'élever leurs enfants chez eux ou ailleurs comme ils le jugeront convenable. Bientôt, dans le dictionnaire de la plus vaniteuse nation de l'univers, les écoles primaires, méprisées comme la boue, seront flétries de quelque épithète qui en chassera tout ce qui s'appellera toujours *bonne compagnie*, en dépit de la *liberté* et de l'*égalité* ; la décence même et les mœurs s'uniront à la vanité pour avilir dans l'opinion l'*éducation nationale*, et toute cette grande institution ne sera qu'un grand ridicule.

1. Cambon au nom du Comité des finances. (Séance du 19 octobre 1794. *Monit.*, n° 32, p. 442.)

A ce tableau qui n'a rien de chargé, rien de chimérique, et où l'on a fait les suppositions les plus favorables au *grand œuvre* philosophique, j'en oppose un autre dont le rapprochement me paraît piquant.

Tout l'univers a entendu parler des Jésuites, et une grande partie de la génération actuelle les a vus ; ils subsisteraient encore si quelques gouvernements ne s'étaient pas laissés influencer par les ennemis de cet Ordre, ce qui fut certes une très-grande faute ; mais il ne faut pas être étonné que des vieillards radotent, la veille de leur mort.

Ignace de Loyola, simple gentilhomme espagnol, militaire sans fortune et sans connaissances, poussé par un mouvement intérieur de religion, résolut, dans le xvi^e siècle, d'établir un Ordre entièrement dévoué à l'éducation de la jeunesse et à l'extirpation des hérésies qui déchiraient l'Église à cette époque. Il le voulut avec cette volonté créatrice pour qui rien n'est impossible ; il trouva tout de suite dix hommes qui le voulurent comme lui, et ces dix hommes ont fait ce que nous avons vu.

A ne considérer l'Institut de cet Ordre que comme un ouvrage politique, c'est, à mon avis, une des plus belles conceptions dont l'esprit humain puisse s'honorer. Nul fondateur n'atteignit mieux son but, nul ne parvint plus parfaitement à l'anéantissement des volontés particulières pour établir la volonté générale

et cette raison commune qui est le principe générateur et conservateur de toute institution quelconque, grande ou petite : car l'*esprit de corps* n'est que l'*esprit public* diminué, comme le patriotisme n'est que l'*esprit de corps* agrandi.

Si l'on veut se former une idée de la force intérieure, de l'activité et de l'influence de cet Ordre, il suffit de réfléchir à la haine implacable et réellement furieuse dont l'honorèrent constamment le philosophe et son fils aîné le presbytérianisme : car ces deux ennemis de l'Europe étaient précisément ceux des Jésuites qui les ont combattus jusqu'à la fin avec une vigueur et une persévérance sans égales.

Depuis Bellarmin, qu'un robuste protestant du siècle dernier appelait agréablement « la coqueluche délicieuse de l'effroyable bête romaine ¹ », jusqu'au P. Berthier, le grand flagellateur des encyclopédistes, le combat entre les Jésuites et les novateurs de toute espèce ne s'est pas ralenti un instant ; on ne trouvera pas d'institution qui ait mieux rempli son objet.

On peut en croire Rabaud de Saint-Étienne ², fanatique Constituant, *philosophe* dans toute la force du

1. « Immanis illæ belluæ romanæ delictum bellissimum. » Voir Joh. Sauberti, *Theol. Doct., de sacrificiis veterum libri.*, Lugd. Bat., 1699, cap. 2, p. 20.

2. C'est ce Rabaud que M. Burke avait condamné au bain froid pour avoir dit, dans un discours à l'Assemblée nationale, qu'il fallait

terme , prédicant chargé de l'argent de la secte pour soulever le peuple de Paris. Dans l'histoire de la Révolution française, qu'il a esquissée, il parle des Jésuites comme d'une puissance, et fait sentir que la Révolution est due en grande partie à l'abolition de cet Ordre. « Les ennemis les plus violents », dit-il, « et les plus habiles de la liberté d'écrire, les Jésuites, avaient disparu ; et personne, depuis, n'osa déployer le même despotisme et la même persévérance. »

« Quand une fois les esprits des Français furent tournés vers les lectures instructives, ils portèrent leur attention sur les mystères du gouvernement ¹. »

Et les ennemis de la superstition ont parlé, sur ce point, comme ceux du despotisme.

« Voilà cependant », s'écriait Frédéric II, « un nouvel avantage que nous venons de remporter en Espagne. Les Jésuites sont chassés de ce royaume..... A quoi ne doit pas s'attendre le siècle qui suivra le nôtre ? La cognée est à la racine de l'arbre... L'édifice (de la superstition), sapé par les fondement, va s'écrouler ². »

tout détruire en France, même les noms. Mais le Comité de Robespierre, qui a trouvé ce jugement trop doux, l'a réformé comme on sait.

1. *Précis de l'histoire de la Révolution française*, l. I, p. 17, in-12, 1792.

2. Le roi de Prusse à Voltaire. (*Œuvres de ce dernier*, édit. de Kell, in-12, t. 86, p. 248.) Les jugements du roi de Prusse sur les

Les Jésuites étaient donc, au jugement de Frédéric II, *la racine de cet arbre et les fondements de cet édifice* Quel honneur pour eux !

Un docteur protestant, qui a publié, depuis peu, en Allemagne, une *Histoire générale de l'Eglise chrétienne*, n'a point cru exagérer en affirmant que, « sans les Jésuites, la Révolution religieuse du xvi^e siècle aurait étendu son action bien plus loin, et aurait fini par ne trouver plus aucune barrière » ; que « si cet Ordre, au contraire, avait existé plus tôt, il n'y aurait point eu de réforme, et que peut-être on eût vu s'établir une insurmontable monarchie universelle, inconnue à l'histoire » ¹.

Passons, en souriant, sur *l'insurmontable monarchie universelle*. Ce qui paraît au moins infiniment probable, c'est que si les Jésuites avaient subsisté de nos

philosophes sont la chose du monde la plus curieuse. Lorsqu'il se livre à sa haine pour le christianisme, qui était chez lui une véritable maladie, une rage, alors il parle de ces messieurs comme de ses collègues : il fait cause commune avec eux, et il dit : NOUS. Mais lorsque l'accès est passé et qu'il ne s'agit plus de théologie, il en parle et il leur parle avec le dernier mépris : car personne ne les connaissait mieux que lui. Cette observation est justifiée par toutes les pages de sa correspondance.

1. Voir *Algemeine Geschichte des christlichen Kirche*, von D. Heinr. Phil. Cour. Henke, profes. der theol. zu Helmstadt. Braunschweig, 1794, t. 2, dritter theil, p. 69.

M. le professeur, en affirmant dans la même phrase : 1^o que la Réforme aurait étendu son action bien plus loin : « wurde die

jours, ils auraient, eux seuls, empêché cette Révolution que l'Europe armée n'a pu étouffer.

Ce fut un ex-Jésuite qui prophétisa, en 1787, de la manière la plus extraordinaire, sur la Révolution française ; qui nomma à Louis XVI tous ses ennemis, qui lui développa leurs trames avec une précision effrayante, et finit par ces paroles mémorables : « *Sire ! votre trône est posé sur un volcan* ¹ ».

Le sort à jamais lamentable de ce malheureux prince n'a que trop justifié la prédiction. Louis XVI a été détrôné par le philosophisme et par le presbytérianisme alliés pour la destruction de la France.

Remarquons encore que l'esprit de cette institution était si fort, si énergique, si *vivant*, qu'il a survécu à la mort de l'Ordre. Semblables à ces animaux vivaces dont les membres, divisés par le couteau du physiologiste, semblent se partager la vie qu'ils possédaient en commun, et présentent encore à l'œil étonné les

kirche reform ihre wirkungen viel weiter ausbreit, et » ; 2^o qu'elle aurait fini par ne trouver plus aucune barrière : « und zulest gar keinem widerstand mehr gefunden haben », entend sans doute qu'elle aurait renversé plus de dogmes et qu'elle aurait persuadé plus de monde : autrement, il y aurait une tautologie palpable. Dans cette supposition on ne saurait trop regretter que les Jésuites aient empêché une plus grande *épuration* du christianisme.

1. Voir le *Mémoire à lire dans le Conseil du roi sur le projet de donner un état civil aux protestants*, in-8^o, 1787 (dernières pages). L'ouvrage est de l'ex-Jésuite Bonneau.

phénomènes de la nature vivante, les Jésuites, membres épars d'un corps désorganisé, ont reproduit, sous nos yeux tous les caractères de l'association : même fermeté dans leurs systèmes, même attachement aux dogmes nationaux, même antipathie pour les novateurs. La persécution affreuse essuyée par le clergé français dans ces derniers temps n'a pu faire plier aucun de ces hommes affaiblis par l'âge et le besoin. Également fidèles à l'Église et à ce gouvernement inhumain qui, en leur prenant des millions, leur avait refusé la subsistance, ni la terreur ni la séduction n'ont eu la force de créer parmi eux un seul apostat, et les restes languissants de cet Ordre merveilleux ont pu fournir encore 21 victimes au massacre du mois de septembre 1792 ¹.

S'il s'agissait de juger les Jésuites, je m'en tiendrais volontiers au jugement de ce même Frédéric écrivant sous la dictée du bon sens, dans un de ces moments où l'humeur et les préjugés n'influaient point sur ses jugements :

1. Voir l'*Histoire du clergé pendant la Révolution française*, par M. l'abbé Barruel, aumônier de M^{me} la princesse de Conti, 2^e édit. Anvers, 1794, p. 369.

Comparez cette conduite des Jésuites avec celle de ces malheureux Jansénistes, convulsionnaires dans le siècle dernier, et *sans-culottes* dans le nôtre, prédicateurs de la morale sévère, dont les complaisantes mains se sont étendues au premier signe pour prêter serment au schisme et à la révolte. Ils ont bien prouvé leur filiation!...

« Souvenez-vous, je vous prie », écrivait-il à Voltaire, « du P. Tournemine votre nourrice : vous avez sucé chez lui le doux lait des Muses; et réconciliez-vous avec un Ordre qui a porté et qui, le siècle passé, a fourni à la France des hommes du plus grand mérite ¹. »

C'est la raison même qui a écrit ce passage. Je pourrais ajouter à ce témoignage celui d'un autre guerrier qu'on ne s'attendait guère d'entendre citer sur ce sujet.

« Les Jésuites », dit-il, « avaient le grand talent d'élever l'âme de leurs disciples par l'amour-propre, et de leur inspirer le courage, le désintéressement, et le sacrifice de soi-même ². »

C'est quelque chose, comme on voit; mais il s'agit

1. Lettre du 18 octobre 1777, dans le volume cité plus haut, p. 263.

2. *Vie du général Dumouriez*, 1795, t. I, p. 2. Le général nous dit (*ibid.*) qu'il se serait fait Jésuite, si le *meilleur des pères* ne lui eût fait lire l'*Analyse* de Bayle et d'autres bons ouvrages; mais c'est une grande question de savoir si ce père, comme tant d'autres, ne se trompa point. Si son fils avait seulement passé six mois au noviciat des Jésuites, jamais il n'eût confié un certain secret à un envoyé de la Convention nationale. Mais s'il avait fait ses vœux dans l'Ordre, oh ! je ne doute pas qu'avec ses talents, son activité et son ambition, il ne se fût acquis une réputation grande et immaculée, peut-être dans les sciences, peut-être dans l'apostolat, qui sait ? Il était homme à convertir les Tartares Kalmouks ou les Zélandais ou les Patagons; enfin, d'une manière ou d'une autre, il eût fait écrire sa vie : ce qui vaut bien mieux sans doute que de l'écrire soi-même.

moins ici d'examiner le mérite des Jésuites, que la force de leur institution que j'oppose à ce que la philosophie, aidée de toute la puissance humaine, a voulu tenter à peu près dans le même genre.

Saint Ignace, pour s'emparer de l'enseignement universel, ne pria point les souverains, d'un *air incivil*, de lui céder la puissance absolue *pendant une année* : il établit un Ordre d'hommes qui mit tous les souverains dans son parti ; il ne demanda point des millions, mais on s'empressa de les offrir à ses enfants ; sa banque fut la persuasion universelle, et sa société fut riche parce qu'elle réussit partout ; mais ces richesses même, dont on parlait comme de celles de Tamerlan, étaient encore un édifice magique qui tenait à l'esprit de l'Ordre et qui a disparu avec lui. Honteusement évaporées dans les coffres du fisc, ces richesses, si puissantes dans les mains de leurs possesseurs, n'ont pas enfanté en Europe un seul établissement utile.

C'était une chose curieuse d'entendre ces *philosophes*, véritables prodiges d'orgueil et d'impuissance, déclamer amèrement contre l'orgueil de ces Jésuites qu'un même siècle a vus maîtres de l'enseignement dans toute l'Europe catholique, directeurs de tous les souverains dans cette partie du monde, prédicateurs éloquents devant les rois, hommes de bonne compagnie chez les grands, humbles missionnaires dans les ateliers du peuple, enfants éclairés avec l'enfance, man-

darins et astronomes à la Chine , martyrs au Japon et législateurs au Paraguay.

Certes, il n'en aurait pas fallu tout à fait autant pour enivrer d'orgueil ces pygmées qui faisaient annoncer par toutes les trompettes de la renommée qu'ils avaient doté une *rosière*, fondé un *prix d'encouragement*, ou récompensé quelque verbiage académique par une aumône de vingt-cinq louis.

Où sont maintenant les *horlogers de Ferney* que Voltaire appelait ridiculement sa *colonie* et dont il nous a entretenus jusqu'à la satiété ? S'il avait pu rassembler sur les bords de l'Orénoque ou du Mississipi deux ou trois cents sauvages , les dégoûter de la chair humaine au nom de la philosophie, et leur apprendre à compter jusqu'à vingt, je n'exagère point , il serait mort, étouffé par l'orgueil, en demandant l'apothéose.

« D'Alembert (et Voltaire) ont été auprès de Frédéric , et Diderot a été auprès de Catherine; et la Russie est demeurée peuplée de barbares , et la Prusse est demeurée peuplée d'esclaves. »

De quelle bouche est donc parti cet anathème ? De celle d'un membre de la Convention nationale parlant à cette assemblée sur l'éducation nationale au nom du Comité d'instruction publique ¹.

1. Lakanal, au nom du Comité d'instruction publique. (Séance du 24 octobre 1794. *Monit.*, n° 37, p. 164.)

On croit entendre un criminel que l'ancien régime tient à la torture pour lui faire dire le secret de la bande.

La Bruyère, apostrophant le pouvoir humain dans le siècle dernier, lui disait : « *Je ne te demande pas de me faire une jolie femme ; fais-moi un crapaud* ¹. »

Un *crapaud* ! C'est trop : il est aussi difficile à faire qu'une jolie femme, et il ne faut pas être si exigeant. Je dirai seulement : « Puissance humaine , orgueilleuse philosophie , fais ce que tu voudras , mais fais quelque chose : choisis , dans la vaste sphère des possibles , ce qui te paraîtra le plus aisé ; choisis parmi tes adeptes , le plus habile , le plus actif , le plus zélé pour ta gloire ; qu'il nous montre ton pouvoir par quelque institution utile ; nous ne demandons pas qu'il travaille pour les siècles : nous serons contents , pourvu que *son ouvrage dure un peu plus que lui*. »

Mais non : jamais elle ne s'honorera par un établissement utile ; et puisqu'il s'agit d'éducation , on peut hardiment défier les législateurs tout-puissants de la France , je ne dis pas de fonder un gouvernement durable , mais seulement une école primaire qui ait l'assentiment de la raison universelle , c'est-à-dire le principe de la durée ².

1. *Caractères*, t. II, ch. des Esprits forts.

2. Le génie révolutionnaire vient d'enfanter un ouvrage curieux

pour favoriser les vues de ces législateurs : c'est une *Instruction à l'usage de la jeunesse, tirée de l'exemple des animaux*. (Monit., 15 novembre 1794, n° 57, p. 246.)

O qui que tu sois, illustre auteur ! digne organe de la *raison* humaine, reçois mes hommages : personne n'était plus digne que toi de servir les vues des adorateurs de la *déesse Raison* et de ceux qui ont dit : « La nation ne salarie aucun culte ». La génération qu'ils ont infectée n'appartient plus à la nature humaine.

CHAPITRE XII

CONTINUATION DU MÊME SUJET

« Quand je songe », disait le roi de Prusse, que je cite toujours avec plaisir, « qu'un *fou*, un *imbécile* comme saint Ignace a trouvé une douzaine de prosélytes qui l'ont suivi, et que je n'ai pu trouver trois philosophes, j'ai été tenté de croire que la raison n'est bonne à rien ¹. »

Quoique ce passage soit écrit dans le *paroxysme*, cependant il est précieux : le grand homme était sur la voie. Sans doute, dans un certain sens, la raison n'est bonne à rien : nous avons les connaissances physiques qui sont nécessaires au maintien de la société ; nous avons fait des conquêtes dans la science des nombres et dans ce qu'on appelle la science naturelle ; mais pour peu que nous sortions du cercle de nos besoins, nos connaissances deviennent inutiles ou douteuses. L'esprit humain, toujours en travail,

1. *Œuvres de Voltaire*, t. 86, 3^e de la correspondance. Lett. 162.

pousse des systèmes qui se succèdent sans interruption : on les voit naître , briller , se flétrir et tomber comme les feuilles des arbres ; l'année est plus longue , c'est toute la différence.

Et dans toute l'étendue du monde moral et politique, que savons-nous, et que pouvons-nous? Nous *savons* la morale que nous avons reçue de nos pères, comme un ensemble de dogmes ou de préjugés utiles adoptés par la raison nationale. Mais sur ce point nous ne devons rien à la raison individuelle d'aucun homme. Au contraire, toutes les fois que cette raison s'en est mêlée, elle a perverti la morale ¹.

En politique, nous *savons* qu'il faut suivre les anciennes maximes ; nous *savons* qu'il faut respecter les pouvoirs établis on ne sait comment ni par qui. Lorsque le temps amène des abus capables d'altérer les principes des gouvernements, nous *savons* qu'il faut retrancher ces abus, mais sans toucher aux principes, ce qui exige une grande dextérité, et nous *pouvons* opérer ces réformes salutaires jusqu'au moment où, le principe de vie étant totalement vicié, la mort du corps politique est inévitable ².

1. Plusieurs écrivains se sont amusés à recueillir les maximes affreuses disséminées dans les ouvrages des seuls philosophes français ; mais personne, je crois, ne l'a fait d'une manière plus piquante qu'un anonyme dans l'ancien *Journal de France*, 1791 ou 1792. Cette feuille m'a échappé.

2. Rousseau, en abusant d'une comparaison vulgaire, avance, à

Ce serait un ouvrage bien intéressant que celui où l'on examinerait les forces de notre raison et où l'on nous dirait exactement ce que nous *savons* et ce que nous *pouvons*. Bornons-nous à répéter que la raison individuelle ¹ ne produit rien et ne conserve rien pour le bonheur général : semblable à cet insecte impur qui souille nos appartements, toujours solitaire, toujours cantonnée, elle ne produit que de pénibles inutilités ; gonflée d'orgueil, elle n'est que venin, elle ne travaille que pour détruire, elle se refuse à toute association de travaux ; et si le hasard amène *sur sa toile* un

propos des maladies politiques, une erreur incroyable qu'il est bon de relever en passant, pour faire toujours mieux connaître sa manière de raisonner, et éclaircir encore mieux cette théorie. « Il ne dépend pas des hommes », dit-il, « de prolonger leur vie : il dépend d'eux de prolonger celle de l'État. » (*Contrat social*, Liv. III, ch. II.)

Quoi ! il n'y a point de médecine, point d'hygiène, point de chirurgie ! Le régime et le tempérament sont des abus, il ne faut pas saigner dans la pleurésie ! Le mercure est inutile aux *philosophes*, et dans l'anévrisme il ne faut pas lier l'artère ! Voilà, par exemple, une découverte nouvelle. Rousseau cependant n'aurait pas été embarrassé ; comme il était le premier homme du monde pour défendre une erreur par une autre, il aurait soutenu le fatalisme plutôt que de reculer.

1. Aux yeux de ceux qui savent quelle estime J. de Maistre professait pour les vrais philosophes, même païens, il est évident que, dans ces sorties contre la raison individuelle, l'auteur ne se rencontre aucunement avec Lamennais. Il ne s'agit pas ici des motifs de certitude, mais uniquement de l'impuissance de la raison individuelle à procurer le *bonheur général*, quand elle s'isole et se sépare

être de sa nature, elle se précipite sur lui et le dévore.

Mais la raison nationale ressemble à cet autre insecte dont l'Asie a fait présent à l'Europe ; innocent et paisible, il n'est à l'aise qu'avec ses semblables et ne vit que pour être utile ; le carnage lui est étranger ; toute sa substance est un trésor, et le tissu précieux qu'il nous laisse en mourant forme le ceste de la beauté et le manteau des rois.

Il était surpris et indigné, ce fameux Frédéric, de n'avoir pu trouver *trois philosophes* pour le suivre. O grand prince, que vous connaissiez peu le véritable principe de toutes les associations et de toutes les institutions humaines ! Eh ! de quel droit votre raison pouvait-elle subjuguier celle d'un autre et la forcer de marcher sur la même ligne ? Vous n'avez jamais su vous élever au-dessus de l'idée de la force ; et quand vous aviez rassemblé quelques matériaux que vous teniez unis avec votre bras de fer, vous pensiez qu'ils pouvaient se passer de ciment. Non, ce n'est point

de la raison nationale et de la religion, quand elle se renferme en elle-même sans tenir aucun compte des vérités reconnues par l'ensemble des hommes, et des enseignements religieux. Entre le traditionalisme de Lamennais qui refuse *toute* puissance, toute certitude à la raison individuelle, et le rationalisme superbe de ces hommes qui, dédaignant le reste du genre humain, se flattent de découvrir par leur *seule* raison *tout* ce qu'il importe de savoir pour assurer le bonheur du monde, il y a un juste milieu, et c'est dans ce milieu que se tient J. de Maistre. (*Note de l'éditeur.*)

ainsi que l'on crée. Vous avez disparu de ce théâtre que vous avez illustré et ensanglanté ; mais vos contemporains y sont encore...

Qu'on ne s'y trompe point : les succès de la philosophie pourraient éblouir des yeux inattentifs, il est important de les apprécier. Si l'on demande à ces hommes ce qu'ils ont fait, ils vous parleront de leur influence sur l'opinion : ils vous diront qu'ils ont détruit les *préjugés* et surtout le *fanatisme*, car c'est le grand mot ; ils célébreront en termes magnifiques l'espèce de magistrature que Voltaire a exercée sur son siècle pendant sa longue carrière ; mais ces mots de *préjugés* et de *fanatisme* signifient , en dernière analyse, la croyance de plusieurs nations. Voltaire a chassé cette croyance d'une foule de têtes, c'est-à-dire qu'il a détruit, et c'est précisément ce que je dis. La philosophie n'agit qu'en moins, en sorte qu'un homme livré à sa raison individuelle est dangereux dans l'ordre moral et politique précisément en proportion de ses talents : plus il a de génie, d'activité, de persévérance, et plus son existence est funeste. Il ne fait que multiplier une puissance négative et s'enfoncer dans le néant.

Une plume amie de la religion, lorsqu'elle adresse des reproches à la philosophie, est suspecte au grand nombre des lecteurs qui s'obstinent à voir le fana-

tisme partout où ils ne voient pas l'incrédulité ou l'indifférentisme.

Il ne sera donc pas inutile d'emprunter les paroles d'un écrivain qui s'écrie en propres termes : « O Providence, SI TU EXISTES , réponds ! Qui pourra t'absoudre ¹ ?... » Cet homme n'est sûrement pas fanatique. Voici dans quels termes il apostrophe les philosophes :

« Et vous, philosophes insensés, qui, dans votre présomptueux savoir, prétendiez diriger l'univers; apôtres de la *tolérance* et de l'humanité; *vous qui préparâtes notre GLORIEUSE Révolution*, qui vantiez les progrès de la lumière et de la raison :

« Sortez de vos tombeaux; venez au milieu de ces ruines et de ces cadavres, et expliquez-nous comment, dans ce siècle si vanté, trente tyrans qui commandèrent le meurtre purent trouver trois cent mille bourreaux pour l'exécuter? Vos écrits sont dans leurs poches (des tyrans); vos maximes sont sur leurs lèvres; vos pages brillent dans leurs *rapports* à la tribune; et c'est au nom de la vertu que se commirent les plus affreux brigandages; c'est au nom de l'humanité que deux millions d'hommes périrent; c'est au nom de la liberté que cent mille bastilles s'élevèrent : il n'est pas un de vos écrits qui ne soit sur le bureau de nos

1. *Accusateur public*, n° 2, p. 22, lignes 19 et 20.

quarante mille Comités révolutionnaires. On te quittait un instant, Diderot, pour signer des noyades !..... Le seul fruit de vos veilles fut d'apprendre au crime à se couvrir d'un langage poli pour porter des coups plus dangereux. L'injustice et la violence s'appelèrent *formes acerbes* ; le sang répandu à flots, *transpiration du corps politique*..... Avez-vous cru, prétendus sages, que le grain de la philosophie pouvait germer sur un terrain ingrat, aride et sans culture ? Et, dans vos paradoxes effrénés et vos abstractions métaphysiques, comptiez-vous pour rien les passions des hommes ? » etc. ¹

Rousseau a fait le portrait des philosophes sans se douter qu'il faisait le sien : il serait inutile de citer ici ce morceau frappant que tout le monde connaît ² ; mais il y a un mot qui mérite particulièrement d'être remarqué : « *Si je comptais les voix*, dit-il, *chacun n'avait que la sienne* ». Voilà tout à la fois la condamnation de la philosophie et le brevet de philosophie infligé à Rousseau par Rousseau lui-même. Qu'est-ce que la philosophie *dans le sens moderne* ? C'est la *substitution de la raison individuelle aux dogmes nationaux* : et c'est à quoi Rousseau a travaillé toute sa vie, son indomptable orgueil l'ayant brouillé constamment

1. *Accusateur public*, *ibid.*

2. *Emile*, chant II^e.

avec toute sorte d'autorité. Rousseau est donc un *philosophe*, puisqu'il n'a que sa voix qui n'a pas le moindre droit sur celle des autres.

Il existe un livre intitulé : *De Jean-Jacques Rousseau considéré comme auteur de notre Révolution*, 2 vol. in-8 ¹. Ce livre et la statue de bronze que la Convention nationale a décernée à Rousseau sont peut-être le plus grand opprobre qui ait jamais flétri la mémoire d'aucun écrivain.

Voltaire dispute cependant à Rousseau l'effroyable honneur d'avoir fait la Révolution française, et il a de grandes autorités en sa faveur.

C'est à lui que Frédéric II écrivait : « L'édifice de la superstition, sapé par les fondements, va s'écrouler, et les nations transcriront dans leurs annales que Voltaire fut le promoteur de cette Révolu-

1. Ce livre est une preuve tout à la fois risible et déplorable de l'impétuosité française et de la précipitation de jugement qui est le caractère particulier de cette nation. La Révolution n'est pas terminée, rien n'en fait présager la fin. Elle a déjà produit les plus grands malheurs, elle en annonce de plus grands encore; et tandis que tous ceux qui ont pu contribuer de quelque manière à ce renversement terrible devraient se cacher sous terre, voilà qu'un enthousiaste de Rousseau le présente comme l'auteur de cette Révolution, pour le recommander à l'admiration et à la reconnaissance des hommes; et, pendant que l'auteur écrit son livre, la Révolution enfante tous les crimes, tous les malheurs imaginables et couvre une nation infortunée d'un opprobre peut-être ineffaçable.

tion qui se fit au XVIII^e siècle dans l'esprit public ¹. »

C'est lui qui écrivait à Frédéric : « Nous perdons le goût, mais nous acquérons la pensée ; il y a surtout un M. Turgot qui serait digne de parler à Votre Majesté. Les prêtres sont au désespoir : voilà le commencement d'une grande révolution ; cependant on n'ose pas encore se déclarer ouvertement ; on mine en secret le vieux palais de l'imposture fondé depuis 1775 années ². »

C'est de lui que Rabaud de Saint-Etienne a dit : « Tous les principes de la liberté, toutes les semences de la Révolution sont renfermées dans ses écrits ; il l'avait prédite, et il la faisait ³. »

Au fond , la gloire d'avoir fait la Révolution n'appartient exclusivement ni à Voltaire ni à Rousseau. Toute la secte philosophique en revendique sa part ; mais il est juste de les considérer comme les coryphées : l'un a sapé la politique en corrompant la morale , et l'autre a sapé la morale en corrompant la politique. Les écrits corrosifs de Voltaire ont rongé pendant soixante ans le ciment très-chrétien de ce superbe édifice dont la chute a fait tressaillir l'Europe. C'est Rousseau dont l'éloquence entraînant a séduit la foule

1. Le roi de Prusse à Voltaire. (*Œuvres* de ce dernier, T. 86, p. 248.)

2. Voltaire au roi de Prusse. 3 août 1775. (*Ibid.* Tome 87, p. 185.)

3. *Précis de l'Histoire de la Révolution*, liv. I, p. 15.

sur laquelle l'imagination a plus de prise que la raison. Il a soufflé de toute part le mépris de l'autorité et l'esprit d'insurrection. C'est lui qui a tracé le code de l'anarchie, et qui, au milieu de quelques vérités isolées et stériles que tout le monde savait avant lui, a posé les principes désastreux dont les horreurs que nous avons vues ne sont que les conséquences immédiates. Tous les deux ont été portés solennellement au Panthéon en vertu d'un décret de la Convention nationale qui a condamné ainsi leur mémoire au dernier supplice.

Qu'on s'extasie maintenant sur l'influence de Voltaire et de ses semblables ; qu'on nous parle de la *puissance* qu'ils ont exercée sur leur siècle. Oui, ils ont été puissants comme les poisons et les incendies.

Partout où la raison individuelle domine, il ne peut exister rien de grand : car tout ce qu'il y a de grand repose sur une croyance, et le choc des opinions particulières livrées à elles-mêmes ne produit que le scepticisme qui détruit tout. Morale universelle et particulière, religion, lois, coutumes vénérées, préjugés utiles, rien ne subsiste, tout se fond devant lui : c'est le dissolvant universel.

Revenons toujours aux idées simples. Une *institution* quelconque n'est qu'un édifice politique. Au physique et au moral, les lois sont les mêmes ; vous ne pouvez asseoir un grand édifice sur des fondements étroits, ni un édifice durable sur une base mouvante ou passa-

gère. Si l'on veut donc, dans l'ordre politique, bâtir en grand et bâtir pour les siècles, il faut s'appuyer sur une opinion, sur une croyance *large* et profonde : car si l'opinion ne domine pas la majorité des esprits et si elle n'est pas profondément enracinée, elle ne fournira qu'une base *étroite* et passagère.

Or si l'on recherche quelles sont les grandes et solides bases de toutes les institutions possibles du premier ou du second ordre, on trouve toujours la religion et le patriotisme.

Et si l'on y réfléchit encore plus attentivement, on trouvera que ces deux choses se confondent, car il n'y a pas de véritable patriotisme sans religion : on ne le voit briller que dans les siècles de croyance, et toujours il décline et meurt avec elle. Dès que l'homme se sépare de la divinité, il se gangrène et gangrène tout ce qu'il touche. Son action est fausse, et il ne s'agit que pour détruire. A mesure que ce lien puissant s'affaiblit dans un État, toutes les vertus conservatrices s'affaiblissent dans la même proportion ; tous les caractères se dégradent, et les bonnes actions même sont mesquines. L'homicide égoïsme pousse sans relâche l'esprit public et le fait reculer devant lui, comme ces glaces énormes des hautes Alpes, qu'on voit avec effroi s'avancer insensiblement sur le domaine de la vie et courber devant elles les végétaux utiles.

Mais dès que l'idée de la divinité est le principe de

l'action humaine, cette action est féconde, créatrice, invincible. Une force inconnue se fait sentir de toute part, anime, échauffe, vivifie tout. De quelques erreurs, de quelques crimes que l'ignorance et la corruption humaines souillent cette auguste idée, elle n'en conserve pas moins son inconcevable influence. Au milieu des massacres, les hommes se multiplient, et les nations déploient une vigueur étourdissante. « Autrefois », dit Rousseau, « la Grèce florissait au sein des plus cruelles guerres : le sang y coulait à flots, et tout le pays était couvert d'hommes ¹. » Sans doute ; mais c'est que c'était alors le siècle des prodiges et des oracles, le siècle de la *foi* à la manière des hommes de ce temps, c'est-à-dire le siècle du patriotisme exalté. Quand on a dit du grand Être qu'il existe, on n'a rien dit encore : il faut dire qu'il est l'*Existence*. « C'est un *réellement étant* qui par un *seul maintenant* emplit le *toujours* ². » Une goutte de cet Océan incommensurable d'existence semble se détacher et tomber sur l'homme qui parle et agit au nom de la divinité : son action étonne et donne une idée de la création. Les siècles s'écoulent, et son ouvrage reste. Tout ce qu'il y a parmi les hommes de grand, de bon,

1. *Contrat social*, liv. III, ch. x. Note.

2. Plutarque. Œuvres morales, dissertation sur le mot *Être*.

d'aimable , de vrai, de durable , tient à l'*Existence*
source de toutes les existences ; hors d'elle il n'y a
qu'erreur, putréfaction et néant.

CHAPITRE XIII

ÉCLAIRCISSEMENT NÉCESSAIRE

Je dois prévenir une objection. En reprochant à la philosophie humaine les maux qu'elle nous a faits, ne risque-t-on point d'aller trop loin et d'être injuste à son égard, en se jetant dans un excès contraire?

Sans doute, il faut se garder de l'enthousiasme ; mais il semble qu'à cet égard il y a une règle certaine pour juger la philosophie. Elle est utile lorsqu'elle ne sort point de sa sphère, c'est-à-dire du cercle des sciences naturelles : dans ce genre tous ses essais sont utiles, tous ses efforts méritent notre reconnaissance. Mais dès qu'elle met le pied dans le monde moral, elle doit se souvenir qu'elle n'est plus chez elle. C'est la raison générale qui tient le sceptre dans ce cercle ; et la philosophie, c'est-à-dire la raison individuelle, devient nuisible et par conséquent coupable si elle ose contredire ou mettre en question les lois sacrées de cette souveraine, c'est-à-dire les dogmes nationaux : son devoir est donc, lorsqu'elle se transporte dans

l'empire de cette souveraine, d'agir dans le même sens qu'elle. Au moyen de cette distinction, dont je ne crois pas qu'il soit possible de contester l'exactitude, on sait à quoi s'en tenir sur la philosophie : elle est bonne lorsqu'elle se tient dans ses domaines ou qu'elle n'entre dans l'étendue d'un empire supérieur au sien qu'en qualité d'alliée et même de sujette ; elle est détestable lorsqu'elle y entre comme rivale ou ennemie.

Cette distinction sert à juger le siècle où nous vivons et celui qui l'a précédé : tous les grands hommes du dix-septième siècle sont surtout remarquables par un caractère général de respect et de soumission pour toutes les lois civiles et religieuses de leur pays. Vous ne trouverez dans leurs écrits rien de téméraire, rien de paradoxal, rien de contraire aux dogmes nationaux qui sont pour eux des données, des maximes, des axiomes sacrés qu'ils ne mettent jamais en question.

Ce qui les distingue, c'est un bon sens exquis dont le mérite prodigieux n'est bien senti que par les hommes qui ont échappé à l'influence du faux goût moderne. Comme ils s'adressent toujours à la conscience des lecteurs et que la conscience est infaillible, il semble qu'on a toujours pensé ce qu'ils ont pensé, et les esprits sophistiques se plaignent qu'on ne trouve *rien de nouveau* dans leurs ouvrages, tandis que leur mérite est précisément de revêtir de couleurs brillantes

ces vérités générales qui sont de tous les pays et de tous les lieux, et sur lesquelles repose le bonheur des empires, des familles et des individus.

Ce qu'on appelle aujourd'hui *idée neuve*, *pensée hardie*, *grande pensée*, s'appellerait presque toujours, dans le dictionnaire des écrivains du siècle dernier, *audace criminelle*, *délire* ou *attentat* : les faits montrent de quel côté se trouve la raison ¹.

Je sais que la philosophie, honteuse de ses effroyables succès, a pris le parti de désavouer hautement les excès dont nous sommes les témoins ; mais ce n'est point ainsi qu'on échappe à l'animadversion des sages. Pour le bonheur de l'humanité, les théories funestes se trouvent rarement réunies chez les mêmes

1. Une chose bien digne de remarque, c'est que, dans nos temps modernes, la philosophie est devenue impuissante à mesure qu'elle est devenue audacieuse : c'est ce que l'imagination mathématique du célèbre Boscovich exprime ainsi :

« In philosophicis et potissimum physico-mathematicis disciplinis... si superius xvii^m sæculum et primos hujusce xviiiⁱ annos consideremus, quam multis, quam præclaris inventis fœcundum exstitit id omne tempus? Quod quidem si cum hoc præsentì tempore comparatur, patebit sane eo nos jam devenisse ut fere permanens quidam habeatur status, nisi etiam regressus jam cœperit. Qui enim progressus in iis quæ Cartesius in algebræ potissimum applicatione ad geometriam, Galileus ac Hugenus in primis in optica, astronomia, mechanica invenerunt? Quid ea quæ Newtonus protulit pertinentia ad analysim, ad geometriam, ad mechanicam, ad astronomiam potissimum, quæ ipse, quæ Leibnitzius, quæ universa Bernou illorum

hommes avec la force d'en tirer les conséquences pratiques. Mais que m'importe à moi que Spinoza ait vécu tranquille dans un village de Hollande ? Que m'importe que Rousseau, faible, timide et cacochyme, n'ait jamais eu la volonté ou le pouvoir d'exciter des séditions ? Que m'importe que Voltaire ait défendu Calas pour se faire mettre dans les gazettes ? Que m'importe que, durant l'épouvantable tyrannie qui a pesé sur la France, les philosophes, tremblant pour leurs têtes, se soient renfermés dans une solitude prudente ? Dès qu'ils ont posé des maximes capables d'enfanter tous les crimes, ces crimes sont leur ouvrage, puisque les criminels sont leurs disciples. Le plus coupable de tous peut-être n'a pas craint de se vanter publiquement qu'*après avoir obtenu de grands succès de raison, il s'était réfugié dans le silence, lorsqu'il n'avait plus été possible d'écouter*

familia in calculo infinitesimali vel inveniando vel promovendo prodiderunt?.. Atea omnia centum annorum circiter intervallo prodiderunt; initio quidem plura confertim, tum sensim pauciora. Ab annis jam triginta » (il écrivait en 1755), « vix quidquam adjectum est et si quid est ejusmodi, sane cum prioribus illis tantis harum disciplinarum incrementis comparari nullo modo potest. An non igitur eo jam devenimus, ut incrementis decrescentibus, brevi debeant decrementa succedere, ut curva illa linea quæ exprimit hujus litteraturæ statum ac vices, iterum ad axem deflexa delabatur et præceps ruat ? » (Rog. Jos. Boscowich. S.J. Vaticinium quoddam geometricum, inter supplém. ad Ben. Stay. philos. recent. versibus traditam, Lib. II, tom. I, p. 408.)

la raison ¹ ; mais les succès de *la raison* n'étaient que l'état intermédiaire par lequel il fallait passer pour arriver à toutes les horreurs que nous avons vues. Philosophes ! jamais vous ne vous disculperez , en vous apitoyant sur l'effet, d'avoir produit la cause. Vous détestez les crimes , dites-vous. Vous n'avez point égorgé. Eh bien ! vous n'avez point égorgé : c'est tout l'éloge qu'on peut faire de vous. Mais vous avez fait égorger. C'est vous qui avez dit au peuple : « *Le peuple, seul auteur du gouvernement politique, et distributeur du pouvoir confié en masse ou en différentes parties à ses magistrats, est éternellement en droit d'interpréter son contrat, ou plutôt ses dons, d'en modifier les clauses, de les annuler et d'établir un nouvel ordre de choses* ². » C'est vous qui lui avez dit : « *Les lois sont toujours utiles à ceux qui possèdent et nuisibles à ceux qui n'ont rien : d'où il suit que l'état social n'est avantageux aux hommes qu'autant qu'ils ont tous quelque chose et qu'aucun d'eux n'a rien de trop* ³. » C'est vous qui lui avez dit : « *Tu es souverain : tu peux changer à ton gré tes lois, même les meilleures lois, même tes lois fondamentales, même le pacte social ; et, s'il te plaît de te faire mal à toi-même, qui est-ce qui*

1. Notice sur la vie de Sieyes par lui-même.

2. Mably, cité par le trad. de Needham, tome I, p. 21.

3. *Contrat social*, liv. II, ch. ix.

a droit de l'en empêcher ' ? » Tout le reste n'est qu'une conséquence. L'exécrable Lébon, le bourreau d'Arras, le monstre *qui arrêta le fer de la guillotine prêt à tomber sur la tête de ses victimes pour lire des nouvelles aux malheureux étendus sur l'échafaud et les faisait égorger ensuite* ², qu'a-t-il répondu lorsqu'il a été interrogé à la barre de la Convention nationale par les seuls hommes de l'univers qui n'aient pas droit de le trouver coupable : *« J'ai fait exécuter, dit-il, des lois terribles, des lois qui vous ont fait pâlir. J'ai tort.... On peut me traiter comme j'ai traité les autres. Quand j'ai rencontré des hommes à principes, je me suis laissé conduire par eux. CE SONT SURTOUT LES PRINCIPES DE J.-J. ROUSSEAU QUI M'ONT TUÉ* ³. »

Il avait raison. Le tigre qui déchire fait son métier : le vrai coupable est celui qui le démuselle et le lance sur la société. Ne croyez pas vous absoudre par vos *thrénodies* affectées sur Marat et Robespierre. Écoutez une vérité : partout où vous serez et où l'on aura le malheur de vous croire, il y aura de pareils monstres, car toute société renferme des scélérats qui n'attendent, pour la déchirer, que d'être débarrassés du frein des

1. *Contrat social*, liv. II, ch. XII, liv. III, ch. VIII.

2. *Nouvelles politiques nationales et étrangères*, 1795, n° 272, p. 4088.

3. Séance du 6 juillet 1795. *Quotidienne ou Tableau de Paris*, n° 439, p. 4.

lois ; mais, sans vous, Marat et Robespierre n'auraient point fait de mal, parce qu'ils auraient été contenus par ce frein que vous avez brisé.

LIVRE DEUXIÈME

DE LA NATURE

DE LA SOUVERAINETÉ

CHAPITRE I^{er}

DE LA NATURE DE LA SOUVERAINETÉ
EN GÉNÉRAL.

Toute espèce de souveraineté est absolue de sa nature; qu'on la place sur une ou plusieurs têtes, qu'on divise, qu'on organise les pouvoirs comme on voudra : il y aura toujours, en dernière analyse, un pouvoir absolu qui pourra faire le mal impunément, qui sera donc *despotique* sous ce point de vue, dans toute la force du terme, et contre lequel il n'y aura d'autre rempart que celui de l'insurrection.

Partout où les pouvoirs sont divisés, les combats de ces différents pouvoirs peuvent être considérés comme les délibérations d'un souverain unique, dont la raison balance le *pour* et le *contre*. Mais dès que le parti est pris, l'effet est le même de part et d'autre et

la volonté du souverain quelconque est toujours invincible.

De quelque manière qu'on définisse et qu'on place la souveraineté, toujours elle est une, inviolable et absolue. Prenons, par exemple, le gouvernement anglais : l'espèce de trinité politique qui le constitue n'empêche point que la souveraineté ne soit une, là comme ailleurs ; les pouvoirs se balancent ; mais dès qu'ils sont d'accord il n'y a plus qu'une volonté qui ne peut être contrariée par aucune autre volonté légale, et Blackstone a eu raison de dire que le roi et le Parlement d'Angleterre réunis peuvent tout.

Le souverain ne peut donc être jugé : s'il pouvait l'être, la puissance qui aurait ce droit serait souveraine, et il y aurait deux souverains, ce qui implique contradiction. L'autorité souveraine ne peut pas plus se modifier que s'aliéner : *la limiter, c'est la détruire. Il est absurde et contradictoire que le souverain reconnaisse un supérieur*¹ ; le principe est si incontestable que là même où la souveraineté est divisée comme en Angleterre, l'action d'un pouvoir sur l'autre se borne à la résistance. La Chambre des Communes peut refuser un impôt aux instances du ministère ; la Chambre des Pairs peut refuser son assentiment à un bill proposé par l'autre, et le roi à son tour peut refuser

1. *Contrat social*, liv. III, ch. xvi.

le sien au bill proposé par les deux Chambres. Mais si vous donnez au roi le pouvoir de juger et de punir la Chambre basse, pour avoir refusé un impôt par caprice ou par méchanceté, si vous lui attribuez le droit de forcer le consentement des Pairs, lorsqu'il lui paraîtra qu'ils ont repoussé sans raison un bill agréé par les Communes; si vous investissez l'une des Chambres, ou toutes les deux, du droit de juger et de punir le roi pour avoir abusé du pouvoir exécutif, il n'y a plus de gouvernement : le pouvoir qui juge est tout, celui qui est jugé n'est rien, et la Constitution est dissoute.

L'Assemblée *constituante* des Français ne se montra jamais plus étrangère à tous les principes politiques, que lorsqu'elle osa décréter les cas où le roi serait censé avoir abdiqué la royauté ¹. Ces lois détrônaient le roi formellement; elles décrétaient tout à la fois qu'il y aurait un roi et qu'il n'y en aurait point, ou, en d'autres termes, que la souveraineté ne serait pas souveraine.

On n'excuserait point cette impéritie en observant que, dans le système de l'Assemblée, le roi n'était point souverain. Cette objection en serait une, si l'assemblée des représentants était elle-même souveraine; mais, dans le système de cette Constitution, l'Assem-

1. Constitut. française de 1791, ch. II, sect. 4.

blée nationale n'est pas plus souveraine que le roi : c'est la nation seule qui possède la souveraineté, mais cette souveraineté n'est que métaphysique. La souveraineté *palpable* est tout entière entre les mains des représentants et du roi, c'est-à-dire des représentants électifs et du représentant héréditaire. Donc, jusqu'au moment où le peuple jugera à propos de se remettre, par l'insurrection, en possession de la souveraineté, elle est tout entière entre les mains de ceux qui l'exercent : en sorte que tous les pouvoirs, les uns à l'égard des autres, sont indépendants ou ne sont rien.

Plus on examinera cette question, et plus on se convaincra que la souveraineté, même partielle, ne peut être jugée, déplacée ni punie, en vertu d'une loi : car nul pouvoir ne pouvant posséder une force coercitive sur lui-même, toute puissance *amenable* devant un autre pouvoir est nécessairement sujette de ce pouvoir, puisqu'il fait des lois qui la dominent. Et s'il a pu faire ces lois, qui l'empêchera d'en faire d'autres, de multiplier les cas de félonie et d'abdication présumée, de créer les délits dont il aura besoin, et enfin de juger sans lois ? Cette fameuse *division des pouvoirs*, qui a si fort agité les têtes françaises, n'existe réellement pas dans la Constitution française de 1791.

Pour qu'il y eût eu réellement division de pouvoirs, il aurait fallu que le roi eût été investi d'une puissance

capable de balancer celle de l'Assemblée et de juger même les représentants dans certains cas, comme il pouvait en être jugé dans d'autres ; mais le roi n'avait point cette puissance : en sorte que tous les travaux des législateurs n'aboutissaient réellement qu'à créer un pouvoir unique et sans contre-poids, c'est-à-dire une *tyrannie*, si l'on fait consister la liberté dans la division des pouvoirs.

C'était bien la peine de *tourmenter* l'Europe, de lui enlever peut-être quatre millions d'hommes, d'écraser une nation sous le poids de tous les malheurs possibles, et de la souiller de crimes *inconnus aux enfers* !!!

Mais revenons à l'unité souveraine : si l'on réfléchit attentivement sur ce sujet, on trouvera peut-être que la *division des pouvoirs*, dont on a tant parlé, ne tombe jamais sur la souveraineté proprement dite qui appartient toujours à *un* homme ou à *un* corps. En Angleterre, le véritable souverain est le roi. Un Anglais n'est pas sujet du Parlement ; et quelque puissant, quelque respectable que soit ce corps illustre, personne ne s'avise de l'appeler *souverain*. Qu'on examine tous les gouvernements possibles qui ont le droit ou la prétention de s'appeler *libres* : on verra que les *pouvoirs* qui semblent posséder une portion de la souveraineté ne sont réellement que des contre-poids ou des modérateurs qui règlent et ralentissent la

marche du véritable souverain. Peut-être qu'on ne définirait pas mal le Parlement d'Angleterre : « le *Conseil nécessaire du roi* » ; peut-être est-il quelque chose de plus ; peut-être suffit-il qu'on le croie. Ce qui est, est bon ; ce qu'on croit est bon ; tout est bon, excepté les prétendues créations de l'homme.

Dans certains gouvernements aristocratiques, ou mêlés d'aristocratie et de démocratie, la nature de ces gouvernements est telle que la souveraineté de droit doit appartenir à un certain corps, et la souveraineté de fait à un autre : et l'équilibre consiste dans la crainte ou l'inquiétude habituelle que le premier inspire au second. Les temps anciens et les temps modernes fournissent des exemples de ces sortes de gouvernements.

De plus longs détails sur cet objet particulier seraient déplacés ici ; il nous suffit de savoir que toute souveraineté est nécessairement *une* et nécessairement *absolue*. Le grand problème ne serait donc point d'empêcher le souverain *de vouloir invinciblement*, ce qui implique contradiction ; mais de l'empêcher *de vouloir injustement*.

On a beaucoup critiqué les jurisconsultes romains pour avoir dit que le prince est *au-dessus des lois* (*princeps solutus est legibus*). On aurait été plus indulgent à leur égard si l'on avait observé qu'ils n'entendaient parler que des lois civiles, ou, pour mieux

dire, des formalités qu'elles établissent pour les différents actes civils.

Mais quand ils auraient entendu que le prince peut violer impunément les lois morales, c'est-à-dire sans pouvoir être jugé, ils n'auraient avancé qu'une vérité, triste sans doute, mais incontestable.

Quand je serais forcé de convenir qu'on a *droit* de massacrer Néron, jamais je ne conviendrais qu'on ait celui de le juger : car la loi en vertu de laquelle on le jugerait serait faite par lui ou par un autre, ce qui supposerait ou une loi faite par un souverain contre lui-même, ou un souverain au-dessus du souverain : deux suppositions également inadmissibles.

En considérant les gouvernements où les pouvoirs sont divisés, il est plus aisé de croire que le souverain peut être jugé, à cause de l'action de chacun de ces pouvoirs qui agit sur l'autre et qui, forçant son action dans certaines occasions extraordinaires, opère des insurrections du second genre qui ont beaucoup moins d'inconvénient que les insurrections proprement dites, ou populaires. Mais il faut se garder d'un paralogisme où l'on tombe aisément, si l'on ne considère que l'un des pouvoirs. Il faut les envisager dans leur réunion et se demander si la volonté souveraine qui résulte de leurs volontés réunies peut être arrêtée, contrariée ou punie ?

On trouvera d'abord que tout souverain est despo-

tique , et qu'il n'y a que deux partis à prendre à son égard : l'obéissance ou l'insurrection.

On peut soutenir, à la vérité, que, quoique toutes les volontés souveraines soient également absolues , il ne s'ensuit pas qu'elles soient également aveugles ou vicieuses, et que les gouvernements républicains ou mixtes sont supérieurs à la monarchie , précisément en ce que les déterminations souveraines y sont, en général, plus sages et plus éclairées.

C'est en effet une des considérations principales qui doit servir d'élément à l'examen important de la supériorité de tel ou tel gouvernement sur l'autre.

On trouvera en second lieu qu'il est parfaitement égal d'être *sujet* d'un souverain ou d'un autre.

CHAPITRE II

DE LA MONARCHIE

On peut dire en général que tous les hommes naissent pour la monarchie. Ce gouvernement est le plus ancien et le plus universel ¹. Avant l'époque de Thésée, il n'est pas question de république dans le monde ; la démocratie surtout est si rare et si passagère, qu'il est permis de n'en pas tenir compte. Le gouvernement monarchique est si naturel, que les hommes l'identifient sans s'en apercevoir avec la souveraineté ; ils semblent convenir tacitement qu'il n'y a pas de véritable *souverain* partout où il n'y a pas de roi. J'en ai donné quelques exemples qu'il serait aisé de multiplier.

Cette observation est surtout frappante dans tout ce qu'on a dit pour ou contre la question qui fait l'objet du premier livre de cet ouvrage. Les adver-

1. « In terris nomen imperii [Regium] id primum fuit. » (Sall., *Cat.*, 2.) — « Omnes antiquæ gentes regibus quondam paruerunt. » (Cicer., *de Leg.* III, 2.) — « *Natura* commenta est regem. » (Senec., *de Clem.*, I.) — Dans le nouveau monde, qui est aussi un monde nouveau, les deux peuples qui avaient fait d'assez grands pas vers la civilisation, les Mexicains et les Péruviens, étaient gouvernés par des rois ; et, chez les sauvages même, on trouva les rudiments de la monarchie.

saires de l'origine divine en veulent toujours aux *rois* et ne parlent que de *rois*. Ils ne veulent pas croire que l'autorité des rois vienne de Dieu ; mais il ne s'agit point de *royauté* en particulier : il s'agit de *souveraineté* en général. Oui, toute souveraineté vient de Dieu ; sous quelque forme qu'elle existe, elle n'est point l'ouvrage de l'homme. Elle est une, absolue, et inviolable de sa nature. Pourquoi donc s'en prend-on à la royauté, comme si les inconvénients dont on s'appuie pour combattre ce système n'étaient pas les mêmes dans toute espèce de gouvernement ? C'est que, encore une fois, la royauté est le *gouvernement naturel*, et qu'on la confond avec la souveraineté dans le discours ordinaire, en faisant abstraction des autres gouvernements, comme on néglige l'exception en énonçant une règle générale.

J'observerai, à ce sujet, que la division vulgaire des gouvernements en trois espèces, le monarchique, l'aristocratique et le démocratique, repose absolument sur un préjugé grec qui s'est emparé des écoles, à la renaissance des lettres, et dont nous n'avons pas su nous défaire. Les Grecs voyaient toujours l'univers dans la Grèce ; et comme les trois espèces de gouvernements se balançaient assez dans ce petit pays, les politiques de cette nation imaginèrent la division générale dont je parle. Mais si l'on veut être exact, la logique rigoureuse ne permet point d'établir un genre

sur une exception : et, pour s'exprimer exactement, il faudrait dire : « les hommes en général sont gouvernés par des rois. On voit cependant des nations où la souveraineté appartient à plusieurs, et ces gouvernements peuvent s'appeler aristocratie ou démocratie, suivant LE NOMBRE des personnes qui forment LE SOUVERAIN ».

Il faut toujours rappeler les hommes à l'histoire qui est le premier maître en politique, ou pour mieux dire le seul. Quand on dit que l'homme est né pour la liberté, on dit une phrase qui n'a point de sens.

Si un être d'un ordre supérieur entreprenait l'*histoire naturelle* de l'homme, certainement c'est dans l'histoire des faits qu'il chercherait ses instructions. Quand il saurait ce que l'homme est, et ce qu'il a toujours été, ce qu'il fait et ce qu'il a toujours fait, il écrirait ; et sans doute, il repousserait comme une folie, l'idée que l'homme n'est pas ce qu'il doit être et que son état est contraire aux lois de la création. L'énoncé seul de cette proposition la réfute suffisamment.

L'histoire est la politique expérimentale, c'est-à-dire la seule bonne ; et comme, dans la physique, cent volumes de théories spéculatives disparaissent devant une seule expérience, de même, dans la science politique, nul système ne peut être admis s'il n'est pas le corollaire plus ou moins probable de faits bien attestés

Si l'on demande quel est le gouvernement le plus naturel à l'homme, l'histoire est là qui répond : *C'est la monarchie.*

Ce gouvernement a ses inconvénients sans doute, comme tous les autres; mais toutes les déclamations qui remplissent les livres du jour sur ces sortes d'abus font pitié. C'est l'orgueil qui les enfante et non la raison. Dès qu'il est rigoureusement démontré que les peuples ne sont pas faits pour le même gouvernement, que chaque nation a le sien qui est le meilleur pour elle; dès que « la liberté », surtout, « n'est pas à la portée de tous les peuples, et que plus on médite ce principe établi par Montesquieu, plus on en sent la vérité ¹ », on ne conçoit plus ce que signifient les dissertations sur les vices du gouvernement monarchique. Si elles ont pour but de faire sentir plus vivement ces abus aux malheureux destinés à les supporter, c'est un passe-temps bien barbare; si c'est pour les engager à se révolter contre un gouvernement fait pour eux, c'est un crime qui n'a point de nom.

Mais les sujets des monarchies n'en sont pas réduits à se sauver du désespoir par des méditations philosophiques; ils ont quelque chose de mieux à faire, c'est de se pénétrer de l'excellence de ce gouvernement, et d'apprendre à ne rien envier aux autres.

1. *Contrat social*, Liv. III, ch. VIII.

Rousseau , qui n'a pu de sa vie pardonner à Dieu de ne l'avoir pas fait naître duc et pair , a montré beaucoup de colère contre un gouvernement qui ne vit que de distinctions. Il se plaint surtout de la succession héréditaire qui expose les peuples « à se donner pour chefs des enfants , des monstres , des imbéciles , pour éviter l'inconvénient d'avoir à disputer sur le choix des bons rois ¹ ».

On ne répond plus à cette objection de femme de chambre ; mais il est utile d'observer à quel point cet homme était infatué de ses fausses idées sur l'action humaine. « Un roi mort » , dit-il , « il en faut un autre ; les élections laissent des intervalles dangereux ; elles sont orageuses... La brigue et la corruption s'en mêlent. Il est difficile que celui à qui l'état s'est vendu ne le vende pas à son tour, etc... Qu'a-t-on fait pour prévenir ces maux ? On a rendu les couronnes héréditaires dans certaines familles, etc. »

Ne dirait-on pas que toutes les monarchies furent d'abord électives , et que les peuples, *considérant* les inconvénients infinis de ce gouvernement, s'étaient déterminés ensuite *dans leur sagesse* pour la monarchie héréditaire ?

On sait comme cette supposition s'accorde avec l'histoire ; mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Ce qu'il

1. *Contrat social*, liv. III, ch. vi.

importe de répéter, c'est que jamais un peuple ne s'est donné un gouvernement; que toute idée de convention et de délibération est chimérique, et que toute souveraineté est une création.

Certaines nations sont destinées, peut-être *condamnées* à la monarchie élective : la Pologne, par exemple, était soumise à ce mode de souveraineté. Elle a fait un effort en 1791 pour changer sa constitution en mieux. Voyez ce qu'il a produit : on pouvait en prédire l'issue à coup sûr. La nation était trop d'accord ; il y avait trop de raisonnement, de prudence , trop de philosophie dans cette grande entreprise ; la noblesse, par un généreux dévouement , renonçait au droit qu'elle avait à la couronne. Le tiers-état entraît dans l'administration ; le peuple était soulagé, il acquérait des droits sans insurrection ; l'immense majorité de la nation et même de la noblesse donnait les mains au nouveau projet : un roi humain et philosophe l'appuyait de toute son influence ; la couronne était fixée dans une maison illustre déjà *parente* de la Pologne et que les qualités personnelles de son chef recommandaient à la vénération de l'Europe. Y pense-t-on ? Rien n'était plus *raisonnable* : c'était l'impossibilité même. Plus une nation sera d'accord sur une nouvelle constitution, plus il y aura de volontés réunies pour sanctionner le changement , plus il y aura d'ouvriers unis de sentiments pour élever le nouvel édifice , plus

surtout il y aura de lois écrites calculées *à priori*, et plus il sera prouvé que ce que la multitude veut n'arrivera pas. Ce sont les armes de la Russie, dira-t-on, qui ont renversé la nouvelle constitution polonaise. Eh ! sans doute, il faut bien toujours qu'il y ait une cause, celle-là ou une autre, qu'importe ?

Si un palefrenier polonais ou une servante de cabaret se disant envoyés du ciel avaient entrepris ce même ouvrage, il eût pu sans doute ne pas réussir ; mais enfin ils eût été au rang des choses possibles, car dans ce cas il n'y aurait eu aucune proportion entre la cause et l'effet, condition invariable dans les créations politiques, afin que l'homme sente qu'il ne peut y concourir que comme instrument, et que la masse des hommes née pour obéir ne stipule jamais les conditions de son obéissance.

Si quelque philosophe s'attriste sur cette dure condition de la nature humaine, le père de la poésie italienne pourra le consoler ¹.

Passons à l'examen des caractères principaux du gouvernement monarchique.

Mirabeau a dit quelque part, dans son livre sur la

1.

« Vuolsi cosi cola dove si puote

« Ciò che si vuole e piu non dimandare. »

(DANTE. *Enfer*, ch. III.)

Homme, veux-tu dormir tranquille ? Pose ta folle tête sur cet oreiller.

monarchie prussienne : « Un roi est une idole qu'on met là », etc. Mettant à part *la forme répréhensible de cette pensée*, il est certain qu'il a raison. Oui, sans doute, le roi est là, au milieu de tous les pouvoirs, comme le soleil est là au milieu des planètes : il régit et il anime.

La monarchie est une aristocratie *centralisée*. Dans tous les temps et dans tous les lieux l'aristocratie commande. Quelque forme qu'on donne aux gouvernements, toujours la naissance et les richesses se placent au premier rang, et nulle part elles ne règnent plus durement que là où leur empire n'est pas fondé sur la loi. Mais, dans la monarchie, le roi est le centre de cette aristocratie : c'est bien elle qui commande comme partout ; mais elle commande au nom du roi, ou, si l'on veut, c'est le roi éclairé par les lumières de l'aristocratie.

« C'est un sophisme très-familier aux politiques royaux », dit encore Rousseau, « de donner libéralement à ce magistrat (le roi) toutes les vertus dont il aurait besoin, et de supposer toujours que le prince est ce qu'il devrait être ¹. »

Je ne sais quel politique royal a fait cette supposition étrange : Rousseau aurait bien dû le citer. Comme il lisait fort peu, il est probable qu'il a supposé

1. *Contrat social*, liv. III, ch. vi.

cette assertion, ou qu'il l'a prise dans quelque épître dédicatoire.

Mais, en évitant toujours les exagérations, on peut assurer que le gouvernement d'un seul est celui où les vices du souverain influent le moins sur les peuples gouvernés.

On a dit dernièrement, à l'ouverture du Lycée républicain de Paris, une vérité bien remarquable :

« Dans les gouvernements absolus ¹, les fautes du maître ne peuvent guère tout perdre à la fois, parce que sa volonté seule ne peut pas tout faire ; mais un gouvernement républicain est obligé d'être essentiellement raisonnable et juste, parce que la volonté générale, une fois égarée, entraîne tout ². »

Cette observation est de la plus grande justesse : il s'en faut infiniment que la volonté du roi fasse tout dans la monarchie. Elle est censée tout faire, et c'est le grand avantage de ce gouvernement ; mais, dans le fait, elle ne sert guère qu'à centraliser les conseils et les lumières. La religion, les lois, les coutumes,

1. Il fallait dire *arbitraires* : car tout gouvernement est absolu.

2. Discours prononcé à l'ouverture du Lycée républicain, le 31 décembre 1794, par M. de la Harpe. (*Journal de Paris*, 1795, n° 444, p. 464.)

Dans le morceau qu'on vient de lire, le professeur du Lycée dit une terrible vérité à la République, et il ressemble fort à un homme d'esprit converti.

l'opinion, les privilèges des ordres et des corps contiennent le souverain et l'empêchent d'abuser de sa puissance ; il est même bien remarquable que les rois sont accusés bien plus souvent de manquer de volonté que d'en abuser. C'est toujours le conseil du prince qui régit.

Mais l'aristocratie *pyramidale* qui administre l'État dans les monarchies a des caractères particuliers qui méritent toute notre attention.

Dans tous les pays et dans tous les gouvernements possibles, les grands emplois appartiendront toujours (sauf exception) à l'aristocratie, c'est-à-dire à la noblesse et à la richesse le plus souvent réunies. Aristote, en disant que la chose *doit être ainsi*, énonce un axiome politique dont le simple bon sens et l'expérience de tous les âges ne permettent pas de douter. Ce privilège de l'aristocratie est réellement une loi naturelle ¹.

Or c'est un des grands avantages du gouvernement monarchique que l'aristocratie y perd, autant que la nature des choses le permet, tout ce qu'elle peut avoir d'offensant pour les classes inférieures. Il est important d'en pénétrer les raisons.

1. *Αριστίην και πλουτίην δει αἰρεῖσθαι τοὺς ἄρχοντας.* « Les grandes magistratures appartiennent à la noblesse et à la richesse. » (Arist., *Polit.*, 2.) — « *Optimam rempublicam esse duce, ... quæ sit in potestatem optimorum* ». (Cicer., *de Leg.*, 3, 17.) — « Les principaux du peuple, ceux qu'on appelle aux assemblées ET QUI ONT UN NOM. » (*Nombres*, 16, 2.)

1^o Cette espèce d'aristocratie est légale ; c'est une pièce intégrante du gouvernement, tout le monde le sait, et elle n'éveille dans l'esprit de personne l'idée de l'usurpation et de l'injustice. Dans les républiques au contraire, la distinction des personnes existe comme dans les monarchies ; mais elle est plus dure et plus insultante, parce qu'elle n'est point l'ouvrage de la loi, et que l'opinion du peuple la regarde comme une insurrection habituelle contre le principe de l'égalité admis par la Constitution.

Il y avait peut-être autant de distinction de personnes, de morgue, d'*aristocratie* proprement dite à Genève qu'à Vienne. Mais quelle différence dans la cause et dans l'effet !

2^o Dès que l'influence de l'aristocratie héréditaire est inévitable (l'expérience de tous les siècles ne laisse aucun doute sur ce point), ce qu'on peut imaginer de mieux, pour ôter à cette influence ce qu'elle peut avoir de trop fatigant pour l'orgueil des classes inférieures, c'est qu'elle n'établisse point une barrière insurmontable entre les familles de l'État, et qu'aucune d'elles ne soit humiliée par une distinction dont elle ne peut jamais jouir.

Or c'est précisément le cas d'une monarchie assise sur de bonnes lois. Il n'y a point de famille que le mérite de son chef ne puisse faire passer du second ordre dans le premier, indépendamment même de

cette agrégation flatteuse, où, avant qu'elle n'ait acquis par le temps l'influence qui en fait le prix, tous les emplois de l'État, ou du moins une foule d'emplois, sont placés sur la route du mérite, pour lui tenir lieu des distinctions héréditaires et pour l'en rapprocher ¹.

Ce mouvement d'ascension général qui pousse toutes les familles vers le souverain et qui remplit constamment tous les vides que laissent celles qui s'éteignent ; ce mouvement, dis-je, entretient une émulation salubre, anime la flamme de l'honneur, et tourne toutes les ambitions particulières vers le bien de l'État.

3° Et cet ordre de choses paraîtra encore plus parfait, si l'on songe que l'aristocratie de la naissance et des emplois, déjà rendue très-douce par le droit qui appartient à toute famille et à tout individu de jouir à son tour des mêmes distinctions, perd encore tout ce qu'elle pourrait avoir de trop offensant pour les conditions inférieures, par la suprématie universelle du monarque devant laquelle nul citoyen n'est plus puissant que l'autre ; l'homme du peuple, qui se trouve trop petit lorsqu'il se compare à un grand seigneur, se compare lui-même au souverain, et ce titre de *sujet* qui les soumet l'un et l'autre à la même puissance et

1. *Lettres d'un royaliste savoisien*, lettre 4, p. 193.

à la même justice est une espèce d'égalité qui endort les souffrances inévitables de l'amour-propre.

Sous ces deux derniers rapports, le gouvernement aristocratique le cède au monarchique. Dans celui-ci une famille unique est séparée de toutes les autres par l'opinion, et considérée, ou peu s'en faut, comme appartenant à une autre nature. La grandeur de cette famille n'humilie personne, parce que personne ne se compare à elle. Dans le premier cas, au contraire, la souveraineté résidant sur la tête de plusieurs hommes ne fait plus la même impression sur les esprits, et l'individu que le hasard a fait membre du souverain est assez grand pour exciter l'envie, mais pas assez pour l'étouffer.

Dans le gouvernement de plusieurs la souveraineté n'est point UNE UNITÉ ; et quoique les fractions qui la composent représentent théoriquement L'UNITÉ , il s'en faut de beaucoup qu'elles fassent la même impression sur l'esprit. L'imagination humaine ne saisit point cet ensemble qui n'est qu'un être métaphysique ; elle se plaît au contraire à détailler chaque unité de la fraction générale, et le sujet respecte moins la souveraineté dont les éléments pris à part ne sont pas assez au-dessus de lui.

De là vient que la souveraineté, dans ces sortes de gouvernements, n'a point la même *intensité*, ni par conséquent la même force morale.

De là vient encore que les emplois, c'est-à-dire le pouvoir délégué par le souverain, obtiennent dans le gouvernement d'un seul une considération extraordinaire et tout à fait particulière à la monarchie.

Dans le gouvernement de plusieurs, les emplois occupés par les *membres du souverain* jouissent de la considération attachée à cette qualité. C'est l'homme qui honore l'emploi ; mais, parmi les sujets de ces gouvernements, les emplois élèvent très-peu celui qui en est revêtu au-dessus de ses semblables, et ne le rapprochent point des membres du gouvernement.

Dans la monarchie, les emplois, réfléchissant sur le peuple une lumière plus vive, l'éblouissent davantage : ils fournissent une carrière immense à tous les genres de talents et comblent le vide qui se trouverait sans eux entre la noblesse et le peuple. En général, l'exercice du pouvoir délégué fait toujours sortir le fonctionnaire de la classe où l'avait fixé la naissance ; mais l'exercice des grands emplois en particulier rapproche l'homme nouveau du premier ordre et le prépare à la noblesse.

Si l'individu placé par le caprice de la naissance dans le second ordre ne veut pas se contenter de la possibilité de passer dans le premier, et du moyen que lui fournissent les emplois de suppléer, autant que le permet la nature des choses, à cette considération qui ne dépend que du temps, il est clair que cet

homme est malade, et, par conséquent, on n'a rien à lui dire.

A tout prendre, on peut avancer sans exagération que la monarchie comporte *autant* et peut-être même *plus* de *liberté* et *d'égalité* que tout autre gouvernement : ce qui ne signifie point que la *polycratie* ne renferme pas un grand nombre d'hommes plus libres qu'on ne l'est, en général, dans les monarchies ; mais que la monarchie donne ou peut donner plus de liberté et d'égalité à un plus grand nombre d'hommes, ce qu'il faut bien remarquer.

Quant à la vigueur de ce gouvernement, personne ne l'a mieux reconnue que Rousseau. « Tout y répond », dit-il, « au même mobile : tous les ressorts de la machine sont dans la même main ; tout marche au même but ; il n'y a point de mouvements opposés qui s'entre-détruisent, et l'on ne peut imaginer aucune sorte de constitution dans laquelle un moindre effort produise une action plus considérable. Archimède, assis tranquillement sur le rivage et tirant sans peine à flot un grand vaisseau, me représente un monarque habile gouvernant de son cabinet ses vastes États, et faisant tout mouvoir en paraissant immobile. »

Le mot *habile* est de trop dans ce morceau. Le gouvernement monarchique est précisément celui qui se passe le mieux de l'habileté du souverain, et c'est peut-être même là le premier de ses avantages.

On pourrait tirer plus de parti de la comparaison employée par Rousseau, en la rendant plus exacte. La gloire d'Archimède ne fut pas de tirer à lui la galère d'Hiéron, mais d'avoir imaginé la machine capable d'exécuter ce mouvement : or la monarchie est précisément cette machine. Les hommes ne l'ont point faite, car ils ne créent rien ; elle est l'ouvrage de l'éternel Géomètre qui n'a pas besoin de notre consentement pour arranger ses plans ; et le plus grand mérite de l'engin est qu'un homme médiocre peut le mettre en jeu.

Ce mot de ROI est un talisman, une puissance magique qui donne à toutes les forces et à tous les talents une direction centrale. Si le souverain a de grands talents, et si son action individuelle peut concourir immédiatement au mouvement général, c'est un bien sans doute ; mais, à la place de *sa personne*, son *nom* suffit.

Tant que l'aristocratie est saine, que le nom de roi est sacré pour elle, et qu'elle aime la royauté avec passion, l'État est inébranlable, quelles que soient les qualités du roi. Mais dès qu'elle perd sa grandeur, sa fierté, son énergie, sa foi, l'esprit s'est retiré, la monarchie est morte, et son cadavre est aux *vers*.

Tacite a dit en parlant des gouvernements républicains : « *Quelques nations ennuyées des rois leur préférè-*

*rent des lois*¹. » Il opposait ainsi le règne des lois à celui d'un homme, et comme si l'un excluait l'autre. Ce passage pourrait fournir une dissertation intéressante sur les différences de la monarchie ancienne et moderne. Tacite, sans doute, irrité en secret contre le gouvernement d'un seul, a pu exagérer ; mais il est vrai aussi que toutes les monarchies qui se sont formées en Europe après la chute de l'Empire romain ont un caractère particulier qui les distingue des monarchies anciennes. Si l'on excepte les monarchies grecques d'Epire et de Macédoine, l'antiquité ne nous a guère fait connaître que des monarchies étrangères à l'Europe ; l'Asie surtout, éternellement la même, n'a jamais connu que le gouvernement d'un seul, modifié d'une manière bonne pour elle, mais qui ne nous convient point. La monarchie grecque même n'est point la nôtre, et le gouvernement des empereurs romains n'étant point une monarchie proprement dite, mais plutôt un despotisme militaire et électif, la plupart des réflexions faites sur ces sortes de gouvernements ne tombent point sur la monarchie européenne.

Peut-être serait-il possible d'expliquer par des raisons métaphysiques pourquoi les monarchies ancien-

1. « Quidam,.. postquam regum pertæsum, leges maluerunt... » (Tacite, *Annales*, III, 26.)

nes étaient autrement constituées que les nôtres ; mais ce serait tomber dans le défaut trop commun de parler de tout, à propos de tout. La différence dont je parle est un fait qu'il suffit de rappeler.

Sans insister sur les nuances, j'indiquerai seulement un trait caractéristique : c'est que l'antiquité ne disputait point aux rois le droit de condamner à mort ; toutes les pages de l'histoire présentent des jugements de cette nature que les historiens rapportent, sans aucun signe de désapprobation. C'est encore de même en Asie où personne ne dispute ce droit aux souverains.

Parmi nous, les idées sont différentes. Qu'un roi, de son autorité privée, fasse mourir un homme : la sagesse européenne ne conseillera point le talion ni la rébellion ; mais tout le monde dira : « *C'est un crime* ». A cet égard il n'y a pas deux manières de penser, et l'opinion est si forte qu'elle nous garde suffisamment.

En général, en convenant même que tous les pouvoirs résident éminemment sur la tête de ses rois, l'Européen ne croit point qu'ils aient droit d'exercer personnellement aucune branche du pouvoir judiciaire : et, en effet, ils ne s'en mêlent point. Les abus, à cet égard, ne prouvent rien : la conscience universelle a toujours protesté. C'est là le grand caractère, la physionomie de nos gouvernements. Chaque monarchie d'Europe a sans doute ses traits particuliers, et, par exemple, il ne serait point étonnant de trouver un

peu d'*arabisme* en Espagne et en Portugal ; mais toutes ces monarchies ont cependant un air de famille qui les rapproche, et l'on peut dire d'elles avec la plus grande vérité :

. Facies non omnibus una ;
Nec diversa tamen , qualem decet esse sororum.

Je me garderai bien de nier que le christianisme n'ait modifié en bien tous les gouvernements, et que le droit public de l'Europe n'ait été infiniment perfectionné par cette loi salubre ; mais il faut aussi avoir égard à notre origine commune et au caractère général des peuples septentrionaux qui ont pris la place de l'empire romain en Europe.

« Le gouvernement des Germains », dit fort bien Hume, « et celui de toutes les nations du Nord qui s'établirent sur les ruines de l'empire romain , fut toujours extrêmement libre... Le despotisme militaire de la domination romaine, lequel , avant l'irruption de ces conquérants , avait flétri les âmes et détruit tout principe généreux de science et de vertu , n'était pas capable de résister aux efforts vigoureux d'un peuple libre. Une nouvelle ère commença pour l'Europe : elle se débarrassa des liens de la servitude , et secoua le joug du pouvoir arbitraire sous lequel elle avait gémi si longtemps. Les constitutions libres qui s'établirent alors, quoique altérées, depuis peu, par les usurpations successives d'une longue suite de princes,

conservent toujours un certain air de liberté et les traces d'une administration légale qui distinguent les nations d'Europe ; et si cette portion du globe se distingue des autres par des sentiments de liberté, d'honneur, de justice et de valeur, elle doit uniquement ces avantages aux germes plantés par ces généreux barbares ¹. »

Ces réflexions sont d'une vérité frappante. C'est au milieu des forêts et des glaces du Nord que nos gouvernements ont pris naissance. C'est là qu'est né le caractère européen ; et, quelques modifications qu'il ait reçues depuis, sous les différentes parallèles de l'Europe, nous sommes encore tous frères, *durum genus*. La fièvre qui travaille dans ce moment toutes les nations de cette partie du globe est une grande leçon pour les hommes d'État : *et documenta damus quâ simus origine nati*.

C'est en Asie qu'on a dit : *Il vaut mieux mourir que vivre ; il vaut mieux dormir que veiller ; il vaut mieux être assis que marcher, etc.*

Renversez ces maximes : vous aurez le caractère européen. Le besoin d'agir et l'inquiétude éternelle sont nos deux traits caractéristiques. La fureur des entreprises, des découvertes et des voyages n'existe

1. Hume's *History of England*, tome I, appendix 1 : *The anglo-saxons government and manners*.

qu'en Europe ¹. Je ne sais quelle force indéfinissable nous agite sans relâche. Le mouvement est la vie morale autant que la vie physique de l'Européen ; pour nous, le plus grand des maux n'est point la pauvreté, ni l'asservissement, ni la maladie, ni la mort même ; c'est le repos.

Un des plus grands résultats de ce caractère, c'est que l'Européen ne supporte qu'avec peine d'être absolument étranger au gouvernement. L'habitant de l'Asie ne cherche point à pénétrer ce nuage sombre qui enveloppe ou qui forme la majesté du monarque. Pour lui son maître est un dieu, et il n'a avec cet être supérieur d'autre rapport que celui de la prière. Les lois du monarque sont des oracles. Ses grâces sont des dons célestes, et sa colère est une calamité de l'invincible nature. Le sujet qui s'honore de s'appeler esclave reçoit de lui un bienfait comme une rosée, et le cordon comme un coup de tonnerre.

Voyez cependant comment la suprême sagesse a balancé ces terribles éléments du pouvoir oriental. Ce monarque absolu peut être déposé ; on ne lui dispute point le droit de demander la tête qui lui déplaît ; mais souvent on lui demande la sienne. Tantôt les lois le

1. Un théosophe moderne a remarqué, dans un ouvrage que tout le monde peut lire avec plaisir comme chef-d'œuvre d'élégance, que tous les grands *navigateurs ont été chrétiens* (*Homme de désir*, 1790, p. 70, § 40) ; il aurait pu dire de même : *Européens*.

privent du sceptre et de la vie ; tantôt la sédition va le saisir sur ce trône élevé et le renverse dans la poudre. Comment donc se trouvent, dans les mêmes âmes, la faiblesse qui se prosterne et l'énergie qui étrangle ? Point d'autre réponse que celle de Dante.

Ainsi le veut celui qui peut tout ce qu'il veut.

Mais il a voulu nous faire autrement. Les séditions sont pour nous des événements rares ; et la plus sage des nations d'Europe, en faisant une loi fondamentale de l'inviolabilité de ses souverains, n'a fait que sanctionner l'opinion universelle de cette partie du monde. Nous ne voulons point qu'on juge les souverains, nous ne voulons point les juger. Les exceptions à cette règle sont rares ; elles n'ont lieu que dans des accès de fièvre, et dès que nous sommes guéris, nous les appelons *crimes*. La Providence a dit à tous les souverains de l'Europe : « *Vous ne serez point jugés* » ; mais tout de suite elle ajoute : « *Vous ne jugerez point* » : c'est le prix de ce privilège inestimable.

Tacite, en décrivant, avec son pinceau vigoureux, l'abattement des Romains sous le sceptre des empereurs, appuye sur cette insouciance universelle qui est le premier fruit de la servitude *et qui change la chose publique en chose étrangère* ¹.

C'est précisément cette insouciance qui n'est point

1. « *Incuria reipublicæ velut alienæ.* » (Tacite.)

dans le caractère des Européens modernes. Toujours inquiets, toujours alarmés, le voile qui leur cache les ressorts du gouvernement les dépite ; sujets soumis, esclaves rebelles, ils veulent anoblir l'obéissance, et, pour prix de leur soumission, ils demandent le droit de se plaindre et d'éclairer la puissance.

Sous le nom de *Champs de Mars* ou de *Mai*, de *Parlements*, d'*États*, de *Cortès*, d'*Établissements*, de *Diètes*, de *Sénats*, de *Conseils*, etc., tous les peuples de l'Europe moderne se sont mêlés plus ou moins de l'administration sous l'empire de leurs rois.

Les Français, qui exagèrent tout, ont tiré de cette vérité de fait plusieurs conclusions théoriques également funestes, dont la première est « que le Conseil national des rois avait été jadis et devait être encore co-législateur ¹ ».

Je ne veux point examiner ici si le Parlement de Charlemagne était réellement législateur ; de grands publicistes ont rendu la question très-problématique ; mais supposons l'affirmative prouvée : parce que les assemblées du temps de Charlemagne auraient été *co-législatrices*, faudrait-il en conclure qu'elles dussent l'être aujourd'hui ? Non sans doute, et la conclusion

1. Je ne parle, comme on le voit assez, que des systèmes monarchiques qui s'écartaient plus ou moins de ce qu'on appelait l'*ancien régime*.

contraire serait bien plus sensée. En politique il faut constamment avoir égard à ce que les jurisconsultes appellent le dernier état, et quoiqu'il ne faille point prendre ce mot dans une acception trop restreinte, il ne faut pas non plus lui donner trop d'extension.

Lorsque les Francs conquièrent les Gaules, ils formèrent par leur mélange avec les Gaulois un peuple hybride; mais l'on conçoit assez que ce peuple fut d'abord plus Franc que Gaulois, et que l'action combinée du temps et du climat a dû le rendre chaque jour plus Gaulois que Franc, en sorte qu'il faut être tout à la fois très-imprudent et très-peu instruit pour chercher (du moins mot à mot) le droit public de la France moderne dans les capitulaires des Carlovingiens.

Qu'on se dépouille de tout préjugé et de tout esprit de parti; qu'on renonce aux idées exagérées et à tous les rêves théoriques enfantés par la fièvre française; le bon sens européen conviendra des propositions suivantes :

1° Le roi est souverain, personne ne partage la souveraineté avec lui, et tous les pouvoirs émanent de lui.

2° Sa personne est inviolable; nul n'a le droit de le déposer ni de le juger.

3° Il n'a pas le droit de condamner à mort, ni

même à aucune peine corporelle. Le pouvoir qui punit vient de lui, et c'est assez.

4° S'il inflige l'exil ou la prison dans des cas dont la raison d'état peut interdire l'examen aux tribunaux, il ne saurait être trop réservé, ni trop agir de l'avis d'un conseil éclairé.

5° Le roi ne peut juger au civil ; les magistrats seuls, au nom du souverain, peuvent prononcer sur la propriété et sur les conventions.

6° Les sujets ont le droit, par le moyen de certains corps, conseils ou assemblées différemment composés, d'instruire le roi de leurs besoins, de lui dénoncer les abus, de lui faire passer légalement leurs *doléances* et leurs *très-humbles* remontrances.

C'est dans ces lois sacrées, d'autant plus véritablement constitutionnelles qu'elles ne sont écrites que dans les cœurs, c'est particulièrement dans la communication paternelle du prince et des sujets qu'on trouve le véritable caractère de la monarchie européenne.

Quoi qu'en dise l'orgueil exalté et aveugle du dix-huitième siècle, c'est tout ce qu'il nous faut. Ces éléments, combinés de différentes manières, produisent une infinité de nuances dans les gouvernements monarchiques : on conçoit, par exemple, que les hommes chargés de porter au pied du trône les représentations et les *doléances* des sujets peuvent former

des *corps* ou des *assemblées* ; que les membres qui composent ces assemblées ou ces corps peuvent différer par le nombre, par la qualité, par le genre et l'étendue de leurs pouvoirs ; que le mode des élections, l'intervalle et la durée des sessions, etc., varient encore le nombre des combinaisons : *facies non omnibus una* ; mais toujours vous trouvez le caractère général, c'est-à-dire, toujours des hommes choisis, portant légalement au père les plaintes et les vœux de la famille : *nec diversa tamen*.

Récusons absolument le jugement des hommes passionnés ou trop systématiques, et ne nous adressons qu'à ce bon sens précieux qui fait et conserve tout ce qu'il y a de bon dans l'univers. Interrogez l'Européen le plus instruit, le plus sage, le plus religieux même, et le plus ami de la royauté, demandez-lui : « Est-il juste, est-il expédient que le roi gouverne uniquement par ses ministres ? que ses sujets n'aient aucun moyen légal de communiquer en corps avec lui, et que les abus durent jusqu'à ce qu'un individu soit assez éclairé et assez puissant pour y mettre ordre, ou qu'une insurrection en fasse justice ? ». Il vous répondra sans balancer : « Non ». Or, ce qui est vraiment constitutionnel dans tout gouvernement, ce n'est point ce qui est écrit sur le papier ; c'est ce qui l'est dans la conscience universelle. Ce qui nous déplaît généralement, ce qui ne s'accorde nullement

avec notre caractère et nos usages anciens, incontestables, universels, c'est le gouvernement ministériel ou le Visirat. L'immobilité orientale s'accommode fort bien de ce gouvernement et se refuse même à tout autre ; mais la *race audacieuse de Japet* n'en veut point, parce qu'en effet cette forme ne lui convient point. De tout côté on crie au despotisme, mais souvent l'opinion publique se fourvoie, et prend une chose pour l'autre. On se plaint de l'excès du pouvoir ; il me semble que c'est plutôt de son déplacement et de son affaiblissement qu'on est blessé. Dès que la nation est condamnée au silence et que l'individu seul peut parler, il est clair que chaque individu pris à part est moins fort que les gens en place ; et, comme la première ambition de l'homme est d'obtenir la puissance, et que son plus grand défaut est d'en abuser, il s'ensuit que tous les dépositaires du pouvoir délégué n'étant comprimés par rien, et ne relevant point assez directement de l'opinion, s'emparent du sceptre et se le divisent en petits fragments proportionnels à l'importance de leurs places, de manière que tout le monde est roi, excepté le roi. Ces réflexions expliquent comment, dans la plupart des monarchies, on peut se plaindre tout à la fois et du despotisme et de la faiblesse du gouvernement. Ces deux plaintes ne se contredisent qu'en apparence. Le peuple se plaint du despotisme, parce qu'il n'est pas assez

fort contre l'action désordonnée du pouvoir délégué ; et il se plaint de la faiblesse du gouvernement, parce qu'il ne voit plus de centre ; parce que le roi n'est pas assez roi ; parce que la monarchie s'est changée en une aristocratie fatigante ; parce que tout sujet qui ne participe pas, ou qui participe peu à cette aristocratie, voit toujours un roi à côté de lui, et se dépite de sa nullité, en sorte que le gouvernement est tout à la fois haï comme despotique et méprisé comme faible.

Le remède à de si grands maux n'est pas difficile à trouver : il ne s'agit que de renforcer l'autorité du roi et de lui rendre sa qualité de père en rétablissant la correspondance antique et légitime entre lui et la grande famille. Dès que la nation possédera un moyen quelconque de faire entendre sa voix légalement, il devient impossible au vice et à l'incapacité de s'emparer des places, ou de les retenir longtemps, et la correspondance directe avec le roi rend au gouvernement monarchique ce caractère paternel nécessaire à la monarchie en Europe.

Combien le pouvoir a commis de fautes ! et combien il ignore les moyens de se conserver ! L'homme est insatiable de pouvoir : il est infini dans ses désirs, et, toujours mécontent de ce qu'il a, il n'aime que ce qu'il n'a pas. On se plaint du despotisme des princes ; il faut se plaindre de celui de l'*homme*. Nous naissons

tous despotes, depuis le monarque le plus absolu de l'Asie , jusqu'à l'enfant qui étouffe un oiseau dans sa main pour le plaisir de voir qu'il existe dans l'univers un être plus faible que lui. Il n'est point d'homme qui n'abuse du pouvoir, et l'expérience prouve que les plus abominables despotes , s'ils venaient à s'emparer du sceptre, seraient précisément ceux qui rugissent contre le despotisme. Mais l'auteur de la nature a mis des bornes à l'abus de la puissance : il a voulu qu'elle se détruise elle-même dès qu'elle passe ces limites naturelles. De tout côté il a gravé cette loi ; et, dans le monde physique comme dans le monde moral, elle nous environne et nous parle à chaque instant. Voyez cette arme à feu : jusqu'à un certain point, plus vous l'allongerez, et plus vous en augmenterez l'effet ; mais si vous passez cette limite d'une ligne, vous le verrez diminuer. Voyez ce télescope : jusqu'à un certain point, plus vous en augmenterez les dimensions, et plus il produira d'effet ; mais au delà, l'invincible nature tourne contre vous les efforts que vous faites pour perfectionner l'instrument. C'est l'image naïve de la puissance. Pour se conserver elle doit se restreindre, et toujours elle doit se tenir éloignée de ce point où son dernier effort amène son dernier moment.

Assurément je n'aime pas plus qu'un autre les assemblées *populaires* ; mais les folies françaises ne

doivent pas nous dégoûter de la vérité et de la sagesse qui se trouvent dans les sages milieux. S'il y a une maxime incontestable, c'est que, dans toutes les séditions, dans toutes les insurrections, dans toutes les révolutions, *le peuple commence toujours par avoir raison, et finit toujours par avoir tort*. Il est faux que tout peuple doive avoir son *assemblée nationale* dans le sens français ; il est faux que tout individu soit éligible au conseil national ; il est faux même qu'il puisse être électeur sans distinction de rang ni de fortune ; il est faux que ce conseil doive être co-législateur ; il est faux enfin qu'il doive être composé de la même manière dans les différents pays. Mais parce que ces propositions exagérées sont fausses, s'ensuit-il que personne n'ait le droit de parler pour le bien commun au nom de la communauté, et qu'il nous soit défendu d'avoir de la raison parce que les Français ont fait un grand acte de folie ? Je ne comprends pas cette conséquence. Quel observateur ne serait effrayé de l'état actuel des esprits dans toute l'Europe ? Quelle que soit la cause d'une impulsion aussi générale, elle existe, elle menace toutes les souverainetés.

Certainement c'est le devoir des hommes d'État de chercher à conjurer l'orage ; et certainement aussi on n'y parviendra pas par l'immobilité de la peur ou de l'insouciance. C'est aux sages de toutes les nations

à réfléchir profondément sur les lois antiques des monarchies, sur les *bonnes coutumes* de chaque nation, et sur le caractère général des peuples de l'Europe. C'est dans ces sources sacrées qu'ils trouveront des remèdes appropriés à nos maux, et des moyens sages de régénération infiniment éloignés des théories absurdes et des idées exagérées qui nous ont fait tant de mal.

La première et peut-être l'unique source de tous les maux que nous éprouvons, c'est le mépris de l'antiquité, ou, ce qui revient au même, le mépris de l'expérience : *tandis qu'il n'y a rien de mieux que ce qui est éprouvé*, comme l'a très-bien dit Bossuet. La paresse et l'ignorance orgueilleuse de ce siècle s'accommodent bien mieux des théories qui ne coûtent rien et qui flattent l'orgueil, que des leçons de modération et d'obéissance qu'il faut demander péniblement à l'histoire. Dans toutes les sciences, mais surtout dans la politique, dont les éléments nombreux et changeants sont si difficiles à saisir dans leur ensemble, presque toujours la théorie est contredite par l'expérience. Puisse l'éternelle Sagesse faire descendre ses rayons sur les hommes destinés à régler le sort des autres ! Puissent aussi les peuples de l'Europe fermer l'oreille à la voix des sophistes, et, détournant les yeux de toutes les illusions théoriques, ne les fixer que sur ces lois vénérables qui sont rarement écrites, dont il n'est

possible d'assigner ni les époques ni les auteurs, et que les peuples n'ont pas faites, mais qui ont fait les peuples.

Ces lois viennent de Dieu : le reste est des humains !

CHAPITRE III

DE L'ARISTOCRATIE



Le gouvernement aristocratique est une monarchie dont le trône est vacant. *La souveraineté y est en régence.*

Les régents qui administrent la souveraineté étant héréditaires, elle est parfaitement séparée du peuple, et en cela le gouvernement aristocratique se rapproche du monarchique. Il ne peut cependant en atteindre la vigueur ; mais du côté de la sagesse il n'a point d'égal.

L'antiquité ne nous a point laissé de modèle de ce gouvernement. A Rome, à Sparte, l'aristocratie jouait sans doute un très-grand rôle comme dans tous les gouvernements, mais elle ne régnait point seule.

On peut dire en général que tous les gouvernements non monarchiques sont aristocratiques, car la démocratie n'est qu'une aristocratie élective.

« Les premières sociétés », dit Rousseau, « se gouvernèrent aristocratiquement ¹ ». Cela est faux, si, par ces mots de *premières sociétés*, Rousseau entend

1. *Contrat social*, liv. III, ch. v.

les premiers peuples , les premières nations proprement dites , qui furent toutes gouvernées par des rois. Tous les observateurs ont remarqué que la monarchie était le plus ancien gouvernement connu.

Et s'il entend parler des premiers rassemblements qui précédèrent la formation des peuples en corps de nations , il parle de ce qu'il ne sait pas et de ce que personne ne peut savoir. D'ailleurs à cette époque il n'y avait point encore de gouvernement proprement dit : l'homme n'était point encore ce qu'il devait être ; ce point a été suffisamment discuté dans le premier livre.

« Les sauvages de l'Amérique septentrionale » , dit-il encore , « se gouvernent encore ainsi de nos jours (aristocratiquement) et sont très-bien gouvernés ¹. »

Les sauvages de l'Amérique ne sont pas tout à fait hommes , précisément parce qu'ils sont *sauvages* ; ce sont de plus des êtres visiblement dégradés au physique et au moral ; et , sur cet article au moins, je ne vois pas qu'on ait répondu à l'ingénieux auteur des *Recherches philosophiques sur les Américains*.

Il est encore faux que ces sauvages soient gouvernés aristocratiquement. Tacite a fait l'histoire de tous les peuples sauvages lorsqu'il a dit : « Chez eux le plus

¹. *Contrat social*, liv. III, ch. v.

noble est roi, et le plus vaillant est général; mais le roi ne jouit point d'un pouvoir illimité ¹ ». Le livre de Tacite sur les mœurs des Germains et le Journal historique d'un voyage en Amérique par le P. de Charlevoix présentent une foule d'analogies ². On trouve chez ces peuples non le gouvernement aristocratique, mais les rudiments d'une monarchie modérée.

En faisant abstraction de l'aristocratie naturelle qui résulte de la force physique et des talents, et dont il est fort inutile de s'occuper, il n'y a que deux sortes d'aristocraties, l'élective et l'héréditaire, comme l'observe Rousseau; mais les mêmes notions étroites, les mêmes préjugés enfantins qui l'ont égaré sur la monarchie, l'ont fait déraisonner de même sur le gouvernement aristocratique.

« L'aristocratie élective », dit-il, « est la meilleure : c'est l'aristocratie proprement dite ³. »

Ceci n'est point une erreur, une méprise, une distraction; c'est un défaut absolu de raisonnement; c'est une bévue honteuse.

1. « Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt : nec regibus infinita aut libera potestas. » (*Tacite, de Mor. Germ.*, VII.)

2. « Si Germanorum Canadensiumque principum potestatem conferas, eandem omnino reperies. » (Voir le P. de Charlevoix, lettre 18^e; Brottier, ad *Tac. de Mor. Germ.* VII et *passim*.)

3. *Contrat social*, liv. III, ch. v.

La monarchie est la souveraineté dévolue à un seul homme; et l'aristocratie est cette même souveraineté dévolue à quelques hommes (plus ou moins).

Mais puisque la monarchie élective est le plus faible et le moins tranquille des gouvernements, et que l'expérience a montré évidemment la supériorité de la monarchie héréditaire, il s'ensuit, par une analogie incontestable, que l'aristocratie héréditaire est préférable à l'élective. Répétons avec Tacite qu'il *vaux mieux recevoir un souverain que le chercher* ¹.

« L'élection est le moyen par lequel la probité, les lumières, l'expérience, et toutes les autres raisons de préférence et d'estime publique, sont autant de nouveaux *garants* qu'on sera sagement gouverné ². »

Cet argument tombe à plomb sur la monarchie héréditaire, et nous l'avons tous fait avant d'être parvenus à l'âge de raison.

« La puissance transmise avec les biens du père aux enfants, rend le gouvernement héréditaire, et l'on voit des sénateurs de vingt ans ³. »

Plus bas il dira, en parlant de la monarchie héréditaire : « *On risque d'avoir pour chefs des enfants* ⁴ ». C'est

1. « *Minore discrimine sumitur princeps quam quæritur.* » (Tacite.)

2. *Contrat social*, liv. III, ch. v.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, ch. vi : *de la monarchie*.

toujours la même sagacité ; il faut cependant observer que l'argument est plus mauvais à l'égard de l'aristocratie héréditaire, attendu que l'inexpérience des *sénateurs de vingt ans* est compensée amplement par la sagesse des anciens.

Et puisque l'occasion s'en présente naturellement, j'observerai que le mélange des enfants et des hommes est précisément un des beaux côtés du gouvernement aristocratique ; tous les rôles sont distribués avec sagesse dans l'univers : celui de la jeunesse est de faire le bien, et celui de la vieillesse d'empêcher le mal ; l'impétuosité des jeunes gens, qui ne demande qu'action et création, est fort utile à l'État ; mais ils sont trop portés à innover, à démolir, et ils feraient beaucoup de mal sans la vieillesse qui est là pour les arrêter : celle-ci à son tour s'oppose aux réformes même utiles, elle est trop raide, elle ne sait pas s'accommoder aux circonstances, et quelquefois un *sénateur de vingt ans* peut être placé fort à propos à côté d'un autre de quatre-vingts.

A tout prendre, le gouvernement aristocratique héréditaire est peut-être le plus avantageux à ce qu'on appelle le *peuple* ; la souveraineté est assez concentrée pour lui en imposer ; mais comme elle a moins de besoins et moins de splendeur, elle lui demande moins : si quelquefois elle est timide, c'est parce qu'elle n'est jamais imprudente ; entre le peuple et le souverain il peut

se trouver des mécontents, mais leurs souffrances ne sont point l'ouvrage du gouvernement; elles ne sont que dans l'opinion, et c'est un avantage inestimable pour la masse dont le bonheur est une caution.

L'ennemi mortel de l'expérience pense bien autrement; suivant lui, l'aristocratie héréditaire « *est le pire de tous les gouvernements* ¹ ».

Le sentiment qui domine dans tous les ouvrages de Rousseau est une certaine colère plébéienne qui s'irrite contre toute espèce de supériorité. L'énergique soumission du sage plie noblement sous l'empire indispensable des distinctions sociales, et jamais il ne paraît plus grand que lorsqu'il s'incline; mais Rousseau n'avait point cette élévation : faible et hargneux, il a passé sa vie à dire des injures aux grands, comme il en aurait dit au peuple s'il était né grand seigneur.

Ce caractère explique ses hérésies politiques : ce n'est point la vérité qui l'inspire, c'est l'humeur; partout où il voit la grandeur, et surtout la grandeur héréditaire, il écume et perd la faculté de raisonner : c'est ce qui lui arrive surtout en parlant du gouvernement aristocratique.

Dire que cette espèce de gouvernement est la pire de toutes, c'est ne rien dire : il faut prouver. Venise et Berne se présentent d'abord à l'esprit, et l'on n'est

1. *Contrat social*, L. III, ch. v.

pas peu surpris d'apprendre qu'il n'y a pas de pire gouvernement que celui de ces deux États.

Mais l'histoire et l'expérience n'embarrassent jamais Rousseau. Il commence à poser des maximes générales qu'il ne prouve point ; ensuite il dit : *J'ai prouvé*. Si l'expérience le contredit, il s'en inquiète peu, ou il s'en tire par une gambade. Berne, par exemple, ne l'embarrasse point. Veut-on savoir pourquoi ? « C'est qu'elle ne se tient que par l'extrême sagesse de son sénat : c'est une exception bien honorable et bien flatteuse ¹. »

Mais le sénat de Berne forme précisément l'essence du gouvernement de Berne. C'est la tête du corps politique ; c'est la pièce principale sans laquelle ce gouvernement ne serait pas ce qu'il est : c'est donc tout comme si Rousseau avait dit :

Le gouvernement aristocratique héréditaire est détestable ; l'estime de l'univers accordée depuis plusieurs siècles à celui de Berne ne contredit point ma théorie, car ce qui fait que ce gouvernement n'est pas mauvais, c'est qu'il est excellent. — O profondeur ² !

1. *Contrat social*, L. III, ch. v.

2. Montesquieu a rendu un hommage particulier au gouvernement de Berne. « Il y a à présent », dit-il, « dans le monde une république que personne ne connaît, et qui dans le secret et le silence augmente ses forces chaque jour. Il est certain que si elle parvient jamais à l'état de grandeur où sa sagesse la destine, elle

Le jugement sur Venise n'est pas moins curieux : « Venise », dit-il, « est tombée dans l'aristocratie héréditaire : aussi est-elle depuis longtemps un État dissous ¹. »

Assurément l'Europe n'en savait rien ; mais ce que tout le monde sait, c'est que Venise avait subsisté mille ans, et que sa puissance faisait ombrage à tous ses voisins, lorsqu'elle fut ébranlée par la ligue de Cambrai et qu'elle eut l'art d'échapper à ce péril, au commencement du xvi^e siècle.

Le gouvernement vénitien a vieilli sans doute, comme tous les gouvernements d'Europe ; mais la jeunesse de Milon de Crotone rend sa vieillesse vénérable, et personne n'a droit de l'insulter.

Venise a brillé de tous les genres d'éclat : par les lois, par le commerce, par les armes, par les arts et par les lettres ; son système monétaire est l'exemple de l'Europe. Elle a joué dans le moyen âge un rôle éblouissant ². Si Vasco de Gama a doublé le cap des

changera nécessairement ses lois », etc. (*Grandeur et décadence des Romains*, ch. x.) Laissons là les prophéties ; je ne crois qu'à celles de la Bible. Mais il me semble qu'on doit un compliment au gouvernement assez sage pour se faire louer tout à la fois par la sagesse et par la folie.

1. *Contrat social*, liv. III, ch. v, note citée.

2. M. le comte Carli, l'un des ornements de l'Italie, a dit des choses curieuses sur l'ancienne splendeur de Venise : on peut consulter ses œuvres remplies d'une érudition ÉTOURDISSANTE, *sed Græcis incognitas qui sua tantum mirantur*.

Tempêtes ; si le commerce a pris une autre route, ce n'est pas la faute du sénat ; et si dans ce moment Venise est obligée de mettre la prudence à la place de la force , encore une fois, respectons sa vieillesse : après treize cents ans de vie et de santé, on peut être malade, on peut mourir même avec honneur ¹.

Les déclamations sur l'inquisition d'État, que Rousseau appelle *un tribunal de sang* ², sont des épouvantails de femmelettes. Ne dirait-on pas que les inquisiteurs d'État versent le sang humain pour s'amuser ? Cette magistrature imposante est nécessaire puisqu'elle existe, et il faut bien qu'elle ne soit pas si terrible puisqu'elle appartient à l'un des peuples les plus doux, les plus enjoués et les plus aimables de l'Europe. Les malveillants et les étourdis ne peuvent se plaindre que d'eux-mêmes, lorsqu'il leur mésarrive ; mais c'est un fait constant, attesté par tous les voyageurs sensés, qu'il n'existe peut-être pas de pays où le peuple soit plus heureux, plus tranquille, plus libre qu'à Venise : l'étranger partage cette liberté, et dans ce moment, c'est sous les lois de ce gouvernement paisible que les hono-

1. « Sola Veneta est (respublica) quæ ævum millenarium jactet : felix fati, sed et legum atque institutorum felix quibus velut vinculis firmata est adhuc contra lapsum. Maneat, floreat, favemus, et vovemus. » (J. Lipsii *Mon. et ex. polit.*, liv. II, ch. 1.)

2. *Contrat social*, liv. IV, ch. v.

rables victimes de la Révolution française jouissent de l'hospitalité la plus douce et la plus généreuse.

Si quelquefois les inquisiteurs d'État ont commandé des exécutions sévères, la sévérité n'exclut point la justice, et c'est souvent pour épargner le sang qu'on le verse. Quant aux erreurs et aux injustices, il y en a partout ; mais les inquisiteurs d'État n'envoyèrent point la ciguë à Morosini, à son retour du Péloponèse.

Rousseau, en disant que Venise est *tombée* dans l'aristocratie héréditaire, prouve qu'il connaissait bien mal la végétation des empires. S'il l'avait connue, au lieu de *tombée*, il aurait dit *parvenue*. Pendant que les Vénitiens n'étaient que de malheureux réfugiés, habitant des cabanes sur ces îlots destinés à supporter un jour tant de palais, il est bien visible que leur constitution n'était pas mûre ; à proprement parler même, ils n'en avaient point, puisqu'ils ne jouissaient point encore d'une indépendance absolue, qu'on leur a disputée si longtemps. Mais en 697 ils eurent déjà un chef assez puissant pour avoir donné lieu, depuis, de soutenir qu'il était souverain : or, partout où il y a un chef, du moins un chef non despotique, il y a une aristocratie héréditaire entre ce chef et le peuple ; cette aristocratie se formait insensiblement comme la langue et mûrissait en silence. Enfin, au commencement du XII^e siècle, elle prit une forme légale, et le gouvernement fut ce qu'il devait être. Sous cette forme

de souveraineté, Venise remplit l'univers de sa renommée. Dire que ce gouvernement *dégénéra* ¹ en achevant ainsi de prendre ses dimensions naturelles, c'est dire que le gouvernement de Rome *dégénéra* lorsque l'institution des tribuns, comme je l'ai remarqué d'après Cicéron, donna une forme légale au pouvoir constitutionnel mais désordonné du peuple.

Au reste, si nous en croyons Rousseau, ce n'est point Venise seulement qui est *tombée* dans l'aristocratie héréditaire. Berne a éprouvé le même sort ; son gouvernement s'est *resserré* de même, et par conséquent il a *dégénéré*, le jour que le peuple fit la folie d'abandonner *au prince* l'élection des magistrats ². Si l'on demande dans quelles annales se trouve ce fait important, et comment Berne est *tombée* de la démocratie ou de l'aristocratie élective dans l'aristocratie héréditaire, personne ne peut répondre ; per-

1. *Contrat social*, liv. III, ch. x. note 4^{re}.

2. *Contrat social*, liv. III, ch. v, note 2^e. Quand Rousseau voit la vérité, il ne la voit jamais tout entière, et dans ce cas ses décisions sont plus dangereuses, pour les quatre cinquièmes des lecteurs, que des bévues parfaites : par exemple, lorsqu'il dit que le gouvernement *qui se resserre, se corrompt*, il a tort et il a raison : il a raison à l'égard du gouvernement démocratique qui s'écarte de sa nature ; il a tort à l'égard du gouvernement aristocratique qui s'en rapproche : dans ce dernier cas, c'est un mouvement d'organisation ; dans le premier, c'est un mouvement de dissolution.

sonne n'a entendu parler de cette *chute* révélée à la fin des temps dans le *Contrat social*. C'est un étrange homme que ce Rousseau ! tantôt il contredit l'histoire et tantôt il la fait.

En traitant des gouvernements aristocratiques héréditaires, on ne doit point passer Gênes sous silence. Il se peut faire que, sous certains points de vue, elle ne puisse soutenir le parallèle avec d'autres gouvernements de la même classe ; il peut se faire que le peuple y soit moins heureux qu'à Venise ou à Berne ; cependant Gênes a eu ses beaux moments et ses grands hommes ; et pour le surplus, tout peuple a toujours le gouvernement et le bonheur qu'il mérite.

Après avoir examiné l'action de l'aristocratie héréditaire sur des pays d'une certaine étendue, il est bon de la voir agir sur un théâtre plus resserré et de l'étudier dans les murs d'une ville. Lucques et Raguse se présentent d'abord à l'observateur. On a dit que la démocratie convenait surtout aux petits États ; on s'exprimerait plus exactement si l'on disait que les petits États seuls peuvent la supporter ; mais l'aristocratie héréditaire leur convient parfaitement : voilà deux petits États, deux villes isolées au milieu d'un territoire imperceptible, paisibles, heureuses et distinguées par une foule de talents. Genève, avec sa démocratie turbulente, présente un objet intéressant de comparaison. Jetons ces *grains* politiques dans la

balance, et voyons sans préjugé de quel côté se trouve plus de sagesse et de stabilité.

Il est prouvé, par la théorie et encore plus par l'expérience, que le gouvernement aristocratique héréditaire est peut-être le plus favorable à la masse du peuple ; qu'il a beaucoup de consistance , de sagesse et de stabilité , et qu'il s'adapte à des pays d'une étendue très-différente. Comme tous les gouvernements, il est bon partout où il est établi, et c'est un crime d'en dégoûter les sujets.

CHAPITRE IV

DE LA DÉMOCRATIE

La démocratie pure n'existe pas plus que le despotisme absolu. « A prendre le terme dans la rigueur de l'acception », dit très-bien Rousseau, « il n'a jamais existé de véritable démocratie, et il n'en existera jamais. Il est contre l'ordre naturel que le grand nombre gouverne et que le petit soit gouverné ¹. »

L'idée d'un peuple entier souverain et législateur choque si fort le bon sens, que les politiques grecs, qui devaient s'entendre un peu en liberté, n'ont jamais parlé de la démocratie comme d'un gouvernement légitime, du moins lorsqu'ils veulent s'exprimer exactement. Aristote surtout définit la démocratie l'*excès de la république* (*politia*), comme le despotisme est l'*excès de la monarchie* ².

1. *Contrat social*, liv. III, ch. iv.

2. C'est la remarque d'un auteur anglais qui a recueilli de bons matériaux pour une histoire d'Athènes. Voir Young's *History of Athens*.

S'il n'y a pas de démocratie proprement dite, on en peut dire autant du despotisme parfait, qui est de même un être de raison. « C'est une erreur de croire qu'il y ait dans le monde une autorité unique, à tous égards despotique ; il n'y en a jamais eu et il n'y en aura jamais : le pouvoir le plus immense est toujours borné par quelque coin ¹. »

Mais rien n'empêche que, pour se former des idées nettes, on ne considère ces deux formes de gouvernement comme deux extrêmes théoriques dont tous les gouvernements possibles s'approchent plus ou moins.

Dans ce sens strict, je crois pouvoir définir la démocratie : *une association d'hommes sans souveraineté*.

« Quand tout le peuple », dit Rousseau, « statue sur tout le peuple, il ne considère que lui-même... Alors la matière sur laquelle on statue est générale comme la volonté qui statue : c'est cet acte que j'appelle une LOI ². »

Ce que Rousseau appelle éminemment *loi*, est précisément ce qui cesse de pouvoir en porter le nom.

Il y a sur l'origine des gouvernements un passage de Tacite qui mérite attention. Après avoir fait, comme un autre, l'histoire du siècle d'or et répété que le vice, en s'introduisant dans le monde, nécessita

1. Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, ch. xxii.

2. *Contrat social*, liv. II, ch. vi.

l'établissement d'une force publique, il ajoute : « Alors les souverainetés naquirent, et, pour une foule de peuples, elles n'ont point eu de fin. D'autres nations préférèrent des lois, ou d'abord, ou après qu'elles se furent dégoûtées des rois ¹ ».

J'ai parlé ailleurs de l'opposition des rois et des lois : ce que j'observe ici, c'est qu'en opposant ainsi les souverainetés aux républiques, Tacite fait entendre qu'il n'y a pas de véritable *souveraineté* dans les républiques. Son sujet ne le conduisait point à suivre cette idée, qui est très-juste.

Nul peuple comme nul individu ne pouvant posséder une puissance coercitive sur lui-même, s'il existait une démocratie dans sa pureté théorique, il est clair qu'il n'y aurait point de souveraineté dans cet État : car il est impossible d'entendre par ce mot autre chose qu'un pouvoir réprimant qui agit sur le *sujet* et qui, lui, est placé hors de lui. De là vient que ce mot de *sujet*, qui est un terme relatif, est étranger aux républiques, parce qu'il n'y a point de souverain proprement dit dans une république, et qu'il ne peut y avoir de *sujet* sans *souverain*, comme il ne peut y avoir de *fil*s sans *père*.

1. « Postquam exui æqualitas, et, pro modestia ac pudore, ambitio et vis incedebat, provenere dominationes, multosque apud populos æternum mansere. Quidam statim, aut postquam regum pertæsum, leges maluere. » (Tac., *Ann.*, III, 26.)

Dans les gouvernements aristocratiques même, où la souveraineté est bien plus palpable que dans les démocraties, on évite cependant le mot *sujet*; et l'oreille trouve des mots plus légers qui ne renferment aucune exagération.

On trouve dans tous les pays du monde des associations volontaires d'hommes qui se sont réunis pour quelques vues d'intérêt ou de bienfaisance. Ces hommes se sont soumis volontairement à certaines règles qu'ils observent tant qu'ils le trouvent bon : ils se sont même soumis à certaines peines qu'ils subissent lorsqu'ils ont contrevenu aux statuts de l'association; mais ces statuts n'ont d'autre sanction que la volonté même de ceux qui les ont formés; et dès qu'il se trouve des dissidents, il n'y a point parmi eux de force coercitive pour les contraindre.

Il suffit de grossir l'idée de ces corporations pour se faire une idée juste de la véritable démocratie. Les ordonnances qui émaneraient d'un peuple constitué de cette manière seraient des règlements, et non des lois. La loi est si peu la volonté de tous, que *plus* elle est la volonté de *tous*, et *moins* elle est la *loi* : en sorte qu'elle cesserait d'être *loi*, si elle était, sans exception, l'ouvrage de *tous* ceux qui devraient lui obéir.

Mais comme la démocratie pure n'existe pas, l'état d'association purement volontaire n'existe pas non

plus. On part seulement de ce pouvoir théorique pour s'entendre ; et c'est dans ce sens qu'on peut affirmer que la souveraineté naît au moment où le souverain commence à n'être pas *tout le peuple*, et qu'elle se renforce à mesure qu'elle est moins *tout le peuple*.

Cet esprit d'association volontaire est le principe constitutif des républiques ; il a nécessairement un germe primitif : il est *divin*, et personne ne peut le produire. Mêlé en plus ou en moins avec la souveraineté, base commune de tous les gouvernements, ce *plus* et ce *moins* forment les différentes *physionomies* des gouvernements non monarchiques.

L'observateur, et surtout l'observateur étranger qui vit dans les pays républicains, distingue fort bien l'action de ces deux principes. Tantôt il sent la souveraineté, et tantôt l'esprit de communauté qui lui sert de supplément ; la force publique agit moins et surtout se montre moins que dans les monarchies ; on dirait qu'elle se défie d'elle-même. Un certain esprit de famille, qu'il est plus aisé de sentir que d'exprimer, dispense la souveraineté d'agir dans une foule de circonstances où elle interviendrait ailleurs ; mille petites choses vont d'elles-mêmes, et, comme dit la phrase vulgaire, *sans savoir comment*, l'ordre et l'arrangement se montrent de toute part ; les propriétés communes sont respectées même par la pauvreté,

et jusqu'à la propreté générale, tout donne à penser à l'observateur.

Un peuple républicain étant donc un peuple moins gouverné qu'un autre, on conçoit que l'action de la souveraineté doit être suppléée par l'esprit public, en sorte que, moins un peuple a de sagacité pour apercevoir ce qui est bon, et de vertu pour s'y porter de lui-même, moins il est fait pour la république.

On voit d'un coup d'œil tous les avantages et les désavantages de ce gouvernement; dans ses beaux jours, il éclipse tout, et les merveilles qu'il enfante séduisent jusqu'à l'observateur de sang-froid qui pèse tout. Mais, d'abord, il n'est fait que pour de très-petits peuples, car la formation et la durée de l'esprit d'association sont difficiles, en raison directe du nombre des associés, ce qui n'a pas besoin de preuve.

En second lieu, la justice n'y a point cette marche calme et impassible que nous lui voyons communément dans la monarchie. La justice, dans les démocraties, est tantôt faible et tantôt passionnée; on dit que, dans ces gouvernements, nulle tête ne peut braver le glaive de la loi. Cela signifie que la punition d'un coupable ou d'un accusé illustre étant une véritable jouissance pour la *plèbe*, qui se console ainsi de l'inévitable supériorité de l'aristocratie, l'opinion publique favorise puissamment ces sortes de jugements; mais si le coupable est obscur, ou en général si le crime

ne blesse ni l'orgueil ni l'intérêt immédiat de la majorité des individus du peuple, cette même opinion résiste à l'action de la justice et la paralyse.

Dans la monarchie, la noblesse n'étant qu'un prolongement de l'autorité royale, elle participe jusqu'à un certain point à l'inviolabilité du monarque, et cette immunité (toujours infiniment au-dessous de celle qui appartient au souverain) est graduée de manière qu'elle appartient à moins de personnes à mesure qu'elle est plus sensible ¹.

Dans la monarchie, l'immunité, différemment graduée, est pour le petit nombre; dans la démocratie, elle est pour le plus grand.

Dans le premier cas, elle scandalise la plèbe; dans le second cas, elle la rend heureuse. Je la crois bonne

1. Ces nuances infinies, ces combinaisons admirables si fort au-dessus de tous les calculs humains, sont faites pour nous ramener constamment à la contemplation de cette force cachée qui a mis partout le *nombre*, le *poids* et la *mesure*. Dans le monde physique, nous sommes sans doute entourés de merveilles, mais les ressorts sont aveugles, et les lois raides. Dans le monde moral ou politique, l'admiration s'exalte jusqu'au ravissement, lorsqu'on réfléchit que les lois de cet ordre, non moins sûres que les lois physiques ont en même temps une souplesse qui leur permet de se combiner avec l'action des agents libres qui opèrent dans cet ordre de choses. C'est une montre, dont toutes les pièces varient continuellement dans leurs forces et leurs dimensions, et qui marque toujours l'heure exactement.

de part et d'autre : c'est-à-dire que je la crois un élément nécessaire de chaque gouvernement, ce qui revient au même, car ce qui constitue un gouvernement est toujours bon, du moins dans un sens absolu.

Mais lorsqu'on compare gouvernement à gouvernement, c'est autre chose. Il s'agit alors de mettre dans la balance les biens et les inconvénients qui résultent pour l'espèce humaine des différentes formes sociales.

C'est sous ce point de vue que je crois la monarchie supérieure à la démocratie dans l'administration de la justice, et je ne parle point seulement de la justice criminelle, mais de la justice civile. On remarque dans celle-ci la même faiblesse que dans l'autre.

Le magistrat n'est pas assez supérieur au citoyen ; il a l'air d'un arbitre plutôt que d'un juge ; et, forcé de garder des ménagements même lorsqu'il fait parler des lois, on voit qu'il ne croit pas à sa propre puissance ; il n'est fort que de l'adhésion de ses égaux, parce qu'il n'y a point de souverain, ou que le souverain ne l'est pas assez.

De là vient en particulier que la monarchie est le seul gouvernement où l'étranger soit l'égal du citoyen devant les tribunaux. Dans les républiques, rien n'égale l'iniquité, ou, si l'on veut, l'impuissance des tribunaux, lorsqu'il s'agit de décider entre l'étranger et

le citoyen ; plus la république est démocratique, plus cette impuissance est frappante. Quel homme voisin d'un de ces États n'a pas dit mille fois : « *Il est impossible d'obtenir justice contre ces gens-là* » ! C'est que moins la souveraineté est séparée du peuple, et moins elle existe, s'il est permis de s'exprimer ainsi ; c'est que les associés souffrent bien qu'on fasse justice entre eux, du moins autant que l'intérêt de chaque individu l'exige rigoureusement ; mais ils la refusent impunément à l'étranger, celui-ci ne pouvant la demander au souverain qui n'existe pas, ou qui n'existe pas tout entier.

Ce qui trompe un grand nombre d'observateurs superficiels, c'est qu'on prend souvent la *police* pour la *justice*. Il ne faut point être la dupe d'une certaine pédanterie réglementaire dont le peuple est fou, parce qu'elle lui sert à impatienter les riches. Dans une ville où l'on est mis à l'amende pour avoir mené un cheval au trot, on peut tuer un homme impunément, pourvu que l'assassin soit né dans une boutique.

« Cromwell », dit Rousseau, « eût été mis aux sonnettes par le peuple de Berne, et le duc de Beaufort à la discipline par les Gênois ¹. »

1. *Contrat social*, l. IV, ch. 1.

Rousseau se trompe de deux manières : s'il naissait un Cromwell à Berne, il serait mis aux sonnettes, non par le *peuple*, mais par *leurs Excellences les souverains seigneurs du Canton*, ce qui n'est pas tout à fait synonyme.

Quant à Genève, une poignée d'hommes qui ne sont pas des *ducs de Beaufort*, mais de vils scélérats, la honte et le rebut de l'espèce humaine, viennent d'y mettre à la *discipline*, au pied de la lettre, les honnêtes gens qu'ils n'ont pas égorgés ; et la preuve que les brouillons et les *rois de la halle* n'ont jamais pu y être réprimés aussi aisément que l'assure Rousseau, c'est que lui, Rousseau, n'a jamais été mis à la *discipline*, et qu'il a pu toujours, sain et sauf, être, à Genève, un détestable citoyen et perdre sa patrie impunément.

En général, la justice est toujours faible dans les démocraties lorsqu'elle marche seule, et toujours cruelle ou étourdie lorsqu'elle s'appuie sur le peuple.

Quelques politiques ont prétendu qu'un des beaux côtés du gouvernement républicain était la sagacité que possède le peuple pour ne confier l'exercice de son autorité qu'à des hommes qui en sont dignes. Personne, disent-ils, ne choisit mieux que le peuple : lorsqu'il s'agit de ses intérêts, rien ne peut le séduire, le mérite seul le détermine.

Je ne sais s'il n'y a pas beaucoup d'illusion dans cette idée ; la démocratie ne pourrait subsister un

instant si elle n'était tempérée par l'aristocratie, et surtout par l'aristocratie héréditaire, plus indispensable peut-être dans ce gouvernement que dans le monarchique. Le simple droit de voter dans une république ne donne ni lustre ni puissance. Lorsque Rousseau nous fait part, dans le préambule du *Contrat social*, que, en sa qualité de citoyen d'un État libre, il est *souverain* pour sa part, une contraction subite dans les muscles ricaneurs se fait d'abord sentir au lecteur le plus bienveillant ; on ne compte dans une république qu'à mesure que la naissance, les alliances et les grands talents vous donnent de l'influence ; celui qui n'est que simple citoyen n'est réellement rien. Les hommes de cette classe à Athènes étaient si nuls, qu'ils refusaient de se trouver au Conseil ; il fallut menacer d'une amende ceux qui s'en dispensaient ; il fallut enfin leur promettre un salaire, ou, pour mieux dire, une *aumône* de trois oboles, pour les engager à venir compléter sur la place le nombre de citoyens prescrit par la loi, ce qui devait amuser infiniment les *Pentacosiomédimnes* ¹.

1. « Solon voulant que les offices et magistratures demeurassent entre les mains des riches citoyens... il fit une générale estimation des biens de chaque particulier ; et de ceux qui se trouvèrent avoir de revenu annuel jusqu'à la quantité de 500 minots et au-dessus, tant en grains qu'en fruits liquides, il en fit le premier ordre et les appela les *Pentacosiomédimnes*. » (Plutarque, *in Sol.*)

On rencontre souvent, dans les comédies d'Aristophane, des plaisanteries sur ces souverains à tant par séance, et rien n'est plus connu dans l'histoire que le *Triobolon dicasticon*.

La masse du peuple influe donc très-peu sur les élections, comme sur les autres affaires. C'est l'aristocratie qui choisit, et, comme on sait, elle choisit fort bien. Lorsque la foule se mêlait des affaires, c'était par une espèce d'insurrection, nécessaire quelquefois pour arrêter l'action trop rapide de l'aristocratie, mais toujours très-dangereuse et produisant les effets les plus terribles. « Qu'on juge », dit Rousseau, « de l'embarras que causait quelquefois la foule, par ce qui arriva du temps des Gracques, où une partie des citoyens donnait son suffrage de dessus les toits ¹. » Il aurait dû remarquer que, lorsqu'on opine sur les toits, on s'égorge dans les rues, et qu'à l'époque des Gracques la République romaine n'existait plus. Dans les temps calmes, le peuple se laisse mener par ses chefs : c'est alors qu'il est sage, parce qu'il agit peu ; c'est alors qu'il choisit fort bien, parce qu'on choisit pour lui. Lorsqu'il se contente de la puissance qu'il tient de la Constitution, et que, sans oser, pour ainsi dire, la mettre en usage,

1. *Contrat social*, l. III, ch. xv.

il s'en repose sur les lumières et la sagesse de l'aristocratie; lorsque, d'un autre côté, les chefs, suffisamment contenus par la crainte de se voir privés de l'exercice du pouvoir, en usent avec une sagesse qui justifie la confiance, c'est alors que les républiques brillent. Mais lorsqu'on perd ce respect d'un côté, et cette crainte de l'autre, l'État marche à grands pas vers sa ruine.

Rousseau, en balançant les avantages des gouvernements monarchique et républicain, n'a pas manqué de saisir et d'exagérer à sa manière la supériorité de ce dernier, quant aux choix des personnes qui occupent les places.

« Un défaut essentiel et inévitable », dit-il, « qui mettra toujours le gouvernement monarchique au-dessous du républicain, est que dans celui-ci la voix publique n'élève presque jamais aux premières places que des hommes éclairés et capables, qui les remplissent avec honneur; au lieu que ceux qui parviennent dans les monarchies ne sont le plus souvent que de petits brouillons, de petits fripons, de petits intrigants, à qui les petits talents, qui font dans les cours parvenir aux grandes places, ne servent qu'à montrer au public leur ineptie, aussitôt qu'ils y sont parvenus ¹. »

Je ne doute pas que, dans une république, on ne fit mettre au carcan un garçon horloger qui sor

1. *Contrat social*, liv. III, ch. vi.

tirait de son *échoppe* pour traiter les premiers hommes de l'État, de *petits brouillons*, de *petits intrigants*, de *petits fripons*, etc. Mais dans une monarchie on est moins susceptible : on s'amuse d'une espèce pareille comme d'un saltimbanque ou d'un singe ; on peut même lui permettre d'imprimer ses livres dans la capitale, mais c'est pousser l'indulgence trop loin ¹.

Voyons cependant ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette diatribe : car enfin si le fond était vrai, la forme serait moins répréhensible.

Le plus ancien des historiens profanes s'est montré plus loyal que Rousseau à l'égard d'une monarchie qu'il ne devait pas aimer.

« Les Perses », dit-il, « estiment beaucoup les belles actions ; et chez eux c'est le plus sûr moyen de parvenir aux plus grands honneurs ². »

On voit qu'à la cour même du GRAND ROI, les petits fripons n'excluaient point les hommes de mérite ; mais, pour généraliser la thèse, je voudrais d'abord

1. Le gouvernement français s'est donné de grands torts en fermant trop les yeux sur de pareils excès : il en a coûté le trône et la vie à l'infortuné Louis XVI. « Les livres ont tout fait », dit Voltaire. Sans doute parce qu'on a laissé faire tous les livres.

2. Hérodote, liv. III, § 154, trad. de M. Larcher. Ailleurs encore il dit : « De tous les hommes que je connais, il n'y en a point qui soient plus dans l'usage d'honorer ceux qui se distinguent par leur valeur que les Perses. (*Ibid.*, liv. VII, § 238.)

qu'on expliquât par quelle magie ces réunions prodigieuses de talents qui ont illustré différents siècles, ont toujours jeté leur éclat sous l'influence d'un seul homme.

Alexandre, Auguste, Léon X, les Médicis, François I^{er}, Louis XIV, la reine Anne, ont recherché, employé, récompensé plus de grands hommes dans tous les genres, que toutes les républiques de l'univers ensemble.

C'est toujours un homme qui a donné son nom à son siècle; et ce n'est que par le choix des hommes qu'il a pu mériter cet honneur.

Quel spectacle est comparable à celui du siècle de Louis XIV? Souverain absolu et presque adoré, personne sans doute ne le gênait dans la distribution des grâces; et quel homme choisit mieux les hommes?

Colbert régissait ses finances; les talents terribles de Louvois présidaient à la guerre; Turenne, Condé, Catinat, Luxembourg, Bervik, Créqui, Vendôme, Villars, conduisaient ses armées de terre; Vauban ceignait la France; Dugay-Trouin, Tourville, Jean Bart, Duquesne, Forbin d'Oppède, d'Estrées, Renaud commandaient ses flottes; Talon, Lamoignon, d'Aguesseau étaient assis sur ses tribunaux; Bourdaloue et Massillon prêchaient devant lui; l'épiscopat reçut de sa main ce même Massillon, Fléchier, Bossuet, et ce grand Fénelon, l'honneur de la France, l'honneur de son siècle, l'honneur de l'humanité. Dans ses aca-

démies *royales*, les talents rassemblés sous sa protection brillaient d'un éclat unique ; c'est lui qui rendit la France la véritable patrie des talents dans tous les genres, l'arbitre de la renommée, la distributrice de la gloire.

On dira peut-être que le hasard ayant placé sous sa main une foule de grands hommes, il n'eut pas même le mérite du choix. Quoi donc ? est-ce qu'on imagine que son siècle manqua d'hommes médiocres, se croyant propres à tout, et demandant tout ? Cette espèce pullule de toutes parts et à toutes les époques...

.

Rousseau vivait à Paris sous le règne déplorable de Louis XV : il assistait, pour ainsi dire, à l'agonie de la France. Sur quelques brevets distribués par Mme de Pompadour, il se dépêcha d'écrire que, *dans les monarchies*, on ne voyait arriver aux grandes places que de *petits brouillons*, de *petits fripons*, de *petits intriguants*. Il ne faut pas s'en étonner : cet homme ne voyait jamais qu'un point.

Je ne veux point nier cependant que le gouvernement monarchique ne soit plus exposé qu'un autre à se tromper sur le choix des personnes ; mais les déclamations éternelles sur les erreurs de l'aveugle protection sont bien moins fondées qu'on ne l'imagine communément. D'abord, si vous écoutez l'orgueil, les rois choisissent toujours mal, car il n'y a pas de mé-

content qui ne se préfère sans façon à l'heureux élu ; d'ailleurs, on accuse trop souvent les princes lorsqu'il ne faudrait accuser que les peuples. Dans des temps de dégradation universelle, on se plaint que le mérite ne parvient pas ; mais où est-il donc, ce mérite oublié ? On est tenu de le montrer avant d'accuser le gouvernement. Sous les deux derniers règnes français, on a vu certainement des hommes fort médiocres revêtus de charges importantes ; mais à quels hommes de mérite étaient-ils donc préférés ? Aujourd'hui qu'une révolution, la plus complète qui fut jamais, a brisé toutes les chaînes qui pouvaient tenir les talents captifs, où sont-ils ? Vous les trouverez peut-être, joints à la profonde immoralité ; mais les talents de cette espèce, c'est l'esprit même conservateur des empires qui les éloignait des grandes places. D'ailleurs, comme l'a fort bien dit un écrivain sacré, « *il y a une certaine habileté qui n'est que pour le mal* ¹ ». C'est ce talent qui brûle la France depuis cinq ans ². Parmi les hommes même les plus marquants, qui ont paru sur ce théâtre baigné de sang et de pleurs, si l'on examine bien, on ne trouvera point ou l'on trouvera peu de véritables talents politiques. Ils ont très-bien fait le mal, c'est tout l'éloge qu'on peut faire d'eux ! Heureusement les plus fameux ont écrit, et lorsque toutes les passions

1. *Eccli.* 24, 15.

2. Cette date fixe celle de cet ouvrage. (*Note de l'édit.*)

se seront endormies dans la tombe, la postérité lira, dans ces pages indiscrètement tracées, que les erreurs les plus monstrueuses dominèrent ces hommes orgueilleux, et que le gouvernement antérieur, qui les repoussait, qui les enchaînait, qui les punissait, combattait sans le savoir pour sa conservation.

C'est donc parce que la France dégénérait, c'est parce que les talents y manquaient, que les rois semblaient trop accueillir la médiocrité présentée par l'intrigue. Il y a une erreur bien grossière, dans laquelle néanmoins nous tombons journellement sans nous en apercevoir. Quoique nous reconnaissons la main cachée qui conduit tout, telle est cependant l'illusion qui résulte de l'action des causes secondes, que nous raisonnons assez communément comme si elle n'existait pas. Lorsque nous contemplons les jeux de l'intrigue autour des trônes, les mots de *hasard*, de *bonheur*, de *malheur*, de *chance*, etc., se présentent assez naturellement, et nous les prononçons un peu vite sans nous apercevoir qu'ils n'ont point de sens.

L'homme est libre sans doute ; l'homme peut se tromper, mais pas assez pour déranger les plans généraux. Nous sommes tous attachés au trône de l'Éternel par une chaîne souple qui accorde l'*automatie* des agents libres avec la suprématie divine. Un tel roi peut, sans contredit, éloigner à une telle époque un

véritable talent d'une place faite pour lui, et cette faculté malheureuse peut s'étendre plus ou moins ; mais, en général, il y a une force secrète qui porte chaque *individu* à sa place : autrement l'État ne pourrait subsister. Nous reconnaissons dans la plante une puissance inconnue, une force plastique, essentiellement *une*, qui produit et qui conserve, qui marche invariablement à son but, qui s'approprie ce qui lui sert, qui rejette ce qui lui nuit, qui porte jusque dans la dernière fibrille de la dernière feuille le suc dont elle a besoin, et combat de toutes ses forces les maladies du corps végétal. Cette force est plus visible encore et plus admirable dans le règne animal ! Aveugles que nous sommes ! comment pouvons-nous croire que le corps politique n'a pas aussi sa loi, son âme, sa force plastique, et que tout flotte au gré des écarts de l'ignorance humaine ? Si le mécanisme moral des empires se manifestait à nos yeux , nous serions détrompés d'une foule d'erreurs : nous verrions, par exemple, que tel homme qui nous paraît fait pour telle place est une *maladie* que la force vitale repousse à la surface, tandis que nous déplorons le *malheur* qui l'empêche de s'insinuer dans les sources de la vie. Ces mots de *talent* et de *génie* nous trompent tous les jours ; souvent ces qualités ne sont pas où nous croyons les voir, et souvent aussi elles appartiennent à des hommes dangereux.

Quant à ces rares époques où les empires doivent périr, elles sortent visiblement du cercle ordinaire des événements. Alors toutes les règles ordinaires étant suspendues, les fautes du gouvernement qui va se dissoudre ne prouvent rien contre ce genre de gouvernement. Ce sont simplement des symptômes de mort, et rien de plus : tout doit périr pour faire place à de nouvelles créations ;

Et rien , afin que tout dure ,

Ne dure éternellement. (MALHERBE.)

Il faut se soumettre ; mais , dans le cours ordinaire des choses, j'invite les sujets des monarchies à mettre la main sur la conscience, et à se demander s'ils connaissent beaucoup de véritables talents, et de talents purs, méconnus ou repoussés par le souverain. S'ils veulent écouter la réponse de leur conscience , ils apprendront à se contenter des biens qu'ils possèdent, au lieu d'envier les perfections imaginaires des autres gouvernements.

Ne dirait-on pas , à entendre parler les fauteurs de la démocratie, que le peuple délibère comme un sénat de sages, tandis que les meurtres juridiques, les entreprises hasardées, les choix extravagants , et surtout les guerres folles et désastreuses sont éminemment l'apanage de cette espèce de gouvernement ?

Mais qui jamais a dit plus de mal de la démocratie

que Rousseau qui décide nettement qu'elle n'est faite que pour un peuple de dieux ¹ ?

Reste à savoir comment un gouvernement, qui n'est fait que pour *des dieux*, est cependant proposé à *des hommes* comme seul gouvernement légitime : car si ce n'est pas le sens du contrat social, le sens du contrat social n'a point de sens ².

Mais ce n'est pas tout. « Que de choses », dit-il, « difficiles à réunir ne suppose pas ce gouvernement ! Premièrement, un État très-petit, où le peuple soit facile à rassembler, et où chaque citoyen puisse aisément connaître tous les autres ; secondement une grande simplicité de mœurs qui prévienne la multitude d'affaires et les discussions épineuses ; ensuite beaucoup d'égalité dans les rangs et dans les fortunes,

1. *Contrat social*, liv. III, ch. iv.

2. Qu'on ne dise point que Rousseau reconnaît expressément d'autres gouvernements pour légitimes : il ne faut point être la dupe des mots ; lui-même a pris la peine de nous tracer sa profession de foi. « Tout gouvernement légitime », dit-il, « est républicain. » (Liv. II, ch. vi.) Et, pour éviter toute équivoque, voici la note : « Je n'entends pas seulement par ce mot de *gouvernement* une aristocratie ou une démocratie, mais en général tout gouvernement guidé par la volonté générale qui est la loi. Pour être légitime, il ne faut pas que le gouvernement se confonde avec le souverain, mais qu'il en soit le ministre. Alors la monarchie elle-même est république. » (*Ibid.*) Ainsi partout où la loi n'est pas l'expression de la volonté de *tout le peuple*, le gouvernement n'est pas légitime... Il faut s'en souvenir.

sans quoi l'égalité ne saurait subsister longtemps dans les droits et l'autorité ; enfin, peu ou point de luxe ¹. »

Je ne considère dans ce moment que la première de ces conditions : si la démocratie ne convient qu'à de très-petits États, comment cette forme de gouvernement peut-elle être proposée comme l'unique forme de gouvernement légitime, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, comme une *formule* qui doit résoudre toutes les questions politiques ?

Rousseau n'est point embarrassé de cette difficulté. « Il ne faut point », dit-il, « objecter l'abus des grands États à celui qui n'en veut que de petits », c'est-à-dire :

« Moi Jean-Jacques Rousseau, je déclare solennellement, afin que personne ne puisse l'ignorer, que JE NE VEUX point de grand empire. S'il y a eu, dans l'univers, des Babyloniens, des Mèdes, des Perses, des Macédoniens, des Romains, des Tartares, etc., tous ces peuples furent des abus, qui n'eurent lieu que parce que je n'y étais pas. *Je ne veux point* de ces peuples *si difficiles à rassembler*. En vain l'unité de langue démontre l'unité naturelle de ces grandes familles ; en vain la disposition des côtes maritimes, des fleuves et des montagnes forme de vastes bassins visiblement destinés à contenir ces nations ; en

1. *Contrat social*, liv. III, chap. XIII.

vain l'expérience de tous les siècles achève de démontrer l'intention du Créateur. Je ne m'embarrasse ni de la métaphysique, ni de la géographie, ni de l'histoire. *Je ne veux point de grands États.* J'étends mon cordeau philosophique sur la surface du globe; je la divise comme un échiquier, et, au milieu de chaque carreau de 2,000 toises en tous sens, je bâtis une jolie ville de Genève que je remplis de *dieux* pour plus de sûreté. »

Ce ton est permis, sans doute, lorsqu'on s'élève contre des erreurs si fort au-dessous d'une réfutation sérieuse. Je ne sais pourquoi, au reste, Rousseau a bien voulu convenir que le gouvernement démocratique entraîne quelques petits abus; il avait trouvé un moyen bien simple de le justifier : c'est de n'en juger que par ses perfections théoriques, et de regarder les maux qu'il produit comme de petites anomalies sans conséquences, qui ne méritent point de fixer l'œil de l'observateur.

« La volonté générale », dit-il, « est toujours droite et tend toujours à l'utilité publique; mais les délibérations du peuple n'ont pas toujours la même rectitude..... Jamais on ne corrompt le peuple; mais souvent on le trompe, et c'est alors seulement qu'il paraît vouloir ce qui est mal ¹. »

1. *Contrat social*, liv. II, chap. III.

Bois , Socrate , bois ! et console-toi avec ces distinctions : le bon peuple d'Athènes *paraît* seulement vouloir ce qui est mal.

Tel est l'esprit de parti : il ne veut pas voir , ou il ne veut voir qu'un côté. Ce ridicule se montre surtout d'une manière frappante dans les éloges outrés que Rousseau et ses disciples ont faits de la démocratie et surtout de la démocratie antique.

Je me rappelle avoir lu, dans un de ces panégyriques, que « la supériorité du gouvernement populaire sur celui d'un seul est décidée par la supériorité seule de l'intérêt qu'inspire l'histoire des républiques , comparée à celle des monarchies. »

C'est toujours la même illusion. La démocratie ne pouvant subsister qu'à force de vertus , d'énergie et d'esprit public, si une nation a reçu du Créateur l'aptitude à ce gouvernement, il est certain que, dans les temps de sa vigueur, elle doit, par la nature même des choses, enfanter un groupe éblouissant de grands hommes dont les hauts faits donnent à l'histoire un charme et un intérêt inexprimables.

Il y a d'ailleurs dans les gouvernements populaires plus d'action, plus de mouvement, et le mouvement est la vie de l'histoire.

Malheureusement le bonheur des peuples est dans le repos, et presque toujours le plaisir du lecteur est fondé sur leurs souffrances.

Répétons-le, parce que rien n'est plus vrai : rien n'égale les beaux jours des républiques ; mais c'est un éclair. D'ailleurs, en admirant les beaux effets de ce gouvernement, il faut aussi tenir compte des crimes et des folies qu'il a enfantés, même dans ses temps heureux, car l'influence des sages ne suffit pas toujours, à beaucoup près, pour y comprimer l'action désordonnée du peuple.

Ne vaut-il pas mieux être Miltiade que le favori du plus grand monarque de l'univers ? Oui, sans doute, le jour de la bataille de Marathon. Mais, un an après, le jour où ce grand homme fut jeté en prison pour y finir ses jours, la question devient douteuse.

Aristide et Cimon furent bannis ; Thémistocle et Timothée moururent dans l'exil ; Socrate et Phocion burent la ciguë. Athènes n'épargna pas un de ses grands hommes.

Je ne veux point nier que les Athéniens n'aient été admirables à certains égards ; mais je crois aussi, avec un ancien, qu'on les a trop admirés ¹. Quand je lis

1. « Atheniensium res gestæ sicut ego existimo satis amplæ magnificæque fuere ; verum aliquanto minores tamen quam fama feruntur. » (Sall., *Cat. VIII.*) Par exemple, en admirant les héros de Platée, des Thermopyles et de Salamine, il est permis de se rappeler l'exclamation de César sur le champ de bataille où il venait d'écraser en se jouant les hordes de l'Asie : « Heureux Pompée ! quels ennemis tu as eu à combattre ! »

l'histoire de ce « peuple léger, soupçonneux, violent, haineux, jaloux du pouvoir ¹ », et ne sachant presque jamais s'en servir, je penche beaucoup pour le sentiment de Voltaire qui appelait la démocratie athénienne : *le gouvernement de la canaille* ²

Condorcet n'était pas moins ennemi de ce gouvernement et de tous ceux qui lui ressemblaient. Il s'est plaint du « pédant Mably qui allait toujours chercher ses exemples dans les anarchies despotiques de la Grèce ³ ».

Et véritablement c'est une grande erreur que de

1. « Populus acer, suspicax, mobilis, adversarius, invidus potentiae. » (Corn. Nep., in Timoth. III.)

2. « Quand je vous suppliais d'être le restaurateur des beaux-arts de la Grèce, ma prière n'allait pas jusqu'à vous conjurer de rétablir la démocratie athénienne : *je n'aime point le gouvernement de la canaille*. Vous auriez donné le gouvernement de la Grèce à M. de Lentulus, ou à quelque autre général qui aurait empêché les nouveaux Grecs de faire autant de sottises que leurs ancêtres. » (Voltaire au roi de Prusse, 28 octobre 1773. *Œuvres de Voltaire*, in-42, t. 86, p. 54.)

Pour le dire en passant, je ne sais pourquoi on s'est obstiné à faire de cet homme un des saints de la Révolution française, dont il n'aurait aimé que le côté irréligieux. Il l'a faite en grande partie, et cependant il l'aurait abhorrée. Jamais il n'existera d'homme, je ne dis pas seulement plus orgueilleux, mais plus vaniteux et plus ennemi de toute espèce d'égalité.

3. Condorcet, *Vie de Voltaire*. Paris, in-46, 1794, p. 299. — Mably étant aussi un des oracles du jour, il est bon de le faire juger par ses pairs.

raisonner trop en politique par les exemples que nous a laissés l'antiquité. C'est en vain qu'on voudrait faire de nous des Athéniens, des Lacédémoniens ou des Romains. Peut-être faut-il dire : « *Nos sumus argillæ deterioris opus* » ; tout au moins s'ils n'étaient pas meilleurs, ils étaient différents. *L'homme est toujours le même*, dit-on souvent. C'est bientôt dit ; mais le politique réfléchi ne se décide pas par ces beaux axiomes dont on connaît le néant, lorsqu'on en vient à l'examen des cas particuliers. Mably dit quelque part : « *C'est Tite-Live qui m'a appris tout ce que je sais en politique* ». C'est assurément beaucoup d'honneur pour Tite-Live ; mais j'en suis fâché pour Mably.

CHAPITRE V

DE LA MEILLEURE ESPÈCE DE SOUVERAINETÉ



« Quand on demande absolument quel est le meilleur gouvernement, on fait une question insoluble comme indéterminée; ou, si l'on veut, elle a autant de bonnes solutions qu'il y a de combinaisons possibles dans les positions absolues et relatives des peuples ¹. »

Cette observation de Rousseau ne souffre pas de réplique, il a consacré la moitié de son livre à réfuter l'autre; mais, en vérité, il s'est donné trop de peine, ce peu de lignes suffisaient.

Il a fort bien vu qu'il ne fallait jamais demander quel est le meilleur gouvernement en général, puisqu'il n'y en a pas qui convienne à tous les peuples. Chaque nation a le sien, comme elle a sa langue et son caractère, et ce gouvernement est le meilleur pour elle.

D'où il suit évidemment que toute la théorie du contrat social est un rêve de collège.

1. *Contrat social*, liv. III, ch. ix.

On ne l'aura jamais assez répété : « il y a autant de bons gouvernements qu'il y a de combinaisons possibles dans les positions absolues et relatives des peuples ».

Comme aucune de ces combinaisons ne dépend des hommes, il s'ensuit que le consentement des peuples n'entre pour rien dans la formation des gouvernements.

« Mais si l'on demandait à quel signe on peut connaître qu'un peuple donné est bien ou mal gouverné, ce serait une autre chose, et la question de fait pourrait se résoudre ¹. »

On ne saurait mieux dire : la question n'est jamais de savoir quel est le meilleur gouvernement, mais quel est le peuple le mieux gouverné suivant les principes de son gouvernement.

C'est précisément cette question, l'unique raisonnable, que Rousseau a traitée avec sa légèreté ordinaire.

« Quelle est », dit-il, « la fin de l'association politique? — C'est la conservation et la prospérité de ses membres. »

Jusque-là, fort bien.

« Et quel est », continue-t-il, « le signe le plus

1. *Ibid.*

sûr qu'ils » — les membres du corps politique — « se conservent et prospèrent ? C'est leur nombre et leur population. Le gouvernement sous lequel..... les citoyens peuplent et multiplient davantage est infailliblement le meilleur ; celui sous lequel un peuple diminue et dépérit est le pire. Calculateurs, c'est maintenant votre affaire ; comptez, mesurez, comparez ¹. »

Rien de si superficiel, rien de si louche, rien de plus mal raisonné que tout ce morceau.

Rousseau vient de dire qu'on ne peut demander : « Quel est le meilleur gouvernement » ; que cette question est *insoluble* comme *indéterminée*. Et maintenant, dans le même chapitre, le voilà qui nous dit que le *meilleur* gouvernement est celui qui *peuple* le plus, et que le *pire* est celui sous lequel un peuple *diminue* et *dépérit* : il y a donc un *bon* et un *mauvais* gouvernement absolu. Qu'on accorde, si l'on peut, Rousseau avec lui-même.

Dira-t-on que, dans la seconde partie du chapitre, il ne compare point une nation à une autre nation, mais une nation à elle-même, en la considérant à différentes époques ?

Dans cette supposition, Rousseau veut dire que lorsqu'un peuple se multiplie, c'est une marque qu'il

1. *Contrat social*, liv. III, ch. ix.

est *bien* gouverné , et que si ce peuple *dépérit* , c'est une marque qu'il est *mal* gouverné : c'est-à-dire que dans le premier cas on *suit* , et que dans le second on *viole* les principes du gouvernement , qui est le meilleur pour ce peuple donné. A la bonne heure ! Mais , dans ce cas , il faut avouer que l'énoncé d'une vérité aussi triviale est d'un ridicule rare ; et ce ridicule devient réellement ineffable lorsqu'on songe que cette belle découverte est précédée d'un reproche hautain adressé à tous les publicistes qui n'ont pas voulu convenir de cette règle infaillible pour juger les gouvernements ¹.

En un mot , si Rousseau veut dire qu'il y a des gouvernements essentiellement *mauvais* qui tuent les hommes , et d'autres essentiellement *bons* qui les multiplient , il dit une absurdité , et il se contredit de plus , évidemment. S'il entend qu'un peuple donné est mal gouverné lorsqu'il dépérit ou qu'il languit au degré le plus bas de la population , et qu'il est bien gouverné , au contraire , lorsque sa population augmente ou se soutient au plus haut terme , il dit une niaiserie : on n'a qu'à choisir.

1. « Pour moi je m'étonne toujours qu'on méconnaisse un signe aussi simple, ou qu'on ait la mauvaise foi de n'en pas convenir... N'allez pas chercher ailleurs ce signe tant disputé. » (*Contrat social. ibid.*)

On peut conclure , au reste , de ce que Rousseau avance sur la population , qu'il était aussi profond en économie politique , qu'en métaphysique , en histoire et en morale.

La population n'est pas le thermomètre unique de la prospérité des états ; il faut qu'elle soit jointe au bien-être et à la richesse du peuple , il faut que la population soit *riche et disponible*. Un peuple dont la population serait portée au plus haut degré possible , et dont chaque individu ne posséderait par conséquent que le nécessaire rigoureux , serait un peuple faible et malheureux ; la moindre secousse politique l'accablerait de calamités. Une nation de quinze millions d'hommes peut être non-seulement plus heureuse , ce qui n'a pas besoin de preuve , mais plus puissante qu'une autre nation de vingt millions : c'est ce que les économistes ont parfaitement prouvé , et M. Young vient de le confirmer par de nouvelles observations , dans un ouvrage également précieux par les vérités qu'il établit et par les erreurs qu'il rétracte ¹.

1. *Voyage agronomique de France.*

CHAPITRE VI

CONTINUATION DU MÊME SUJET

Le meilleur gouvernement pour chaque nation est celui qui, dans l'espace de terrain occupé par cette nation, est capable de procurer la plus grande somme de bonheur et de force possible, au plus grand nombre d'hommes possible, pendant le plus long temps possible. J'ose croire qu'on ne peut se refuser à la justesse de cette définition ; et c'est en la suivant qu'il est possible de comparer les nations sous le rapport de leurs gouvernements. En effet, quoiqu'on ne puisse demander absolument : *Quel est le meilleur gouvernement*, rien n'empêche de demander *quel est le peuple relativement le plus nombreux, le plus fort, le plus heureux, depuis plus longtemps, par l'influence du gouvernement qui lui convient.*

Par quelle bizarrerie ne veut-on point employer, dans l'étude de la politique, la même manière de raisonner et les mêmes analogies générales qui nous conduisent dans l'étude des autres sciences ?

Toutes les fois qu'il s'agit, dans les recherches physiques, d'estimer une force variable, on la ramène

à une quantité moyenne. Dans l'astronomie, en particulier, on parle toujours de *distance moyenne* et de *temps moyen*. Pour juger le mérite d'un gouvernement, il faut opérer de même.

Un gouvernement quelconque est une force variable, qui produit des effets variables comme elle, dans l'étendue de certaines limites ; pour en juger, il ne faut point l'envisager dans un moment donné ; il faut l'embrasser dans sa période entière. Ainsi, pour juger sainement la monarchie française, il faut faire une somme des vertus et des vices de tous les rois de France, et diviser par 66 : le résultat est un *roi moyen* ; et il en faut dire autant de toutes les autres monarchies.

La démocratie a un moment brillant, mais c'est un moment, et il faut le payer cher. Les beaux jours d'Athènes peuvent, j'en conviens, inspirer des désirs au sujet d'une monarchie, languissant à telle ou telle époque sous le sceptre d'un roi inepte ou méchant : on se tromperait néanmoins prodigieusement, si, en comparant moment à moment, on prétendait établir la supériorité de la démocratie sur la monarchie, parce que, dans ce jugement, on néglige, entre autres, la considération de la durée, qui est un élément nécessaire de ces sortes d'estimations.

En général, tous les gouvernements démocratiques ne sont que des météores passagers, dont le brillant exclut la durée.

Les républiques aristocratiques ont plus de consistance parce qu'elles se rapprochent de la monarchie, et que la masse du peuple n'y joue aucun rôle. Sparte fut dans ce genre un phénomène admirable. Cependant, avec des institutions uniques, à la portée seulement d'un peuple extraordinaire, avec une certaine royauté, avec une aristocratie forte et imposante, avec un territoire très-resserré, avec l'esclavage le plus dur, admis comme un élément du gouvernement, celui de Sparte ne dura que la moitié du temps, à peu près, qu'a duré le royaume de France jusqu'à nos jours.

Examinons encore, avant de quitter les anciens, le gouvernement le plus fameux de l'univers, celui de Rome.

Comptons, en nombres ronds, 700 ans de la fondation de Rome à la bataille d'Actium : les sept rois occupent d'abord 244 ans de cette période ; restent 456 ans pour la république. Mais sa vieillesse fut affreuse : quel homme aurait le front d'appeler libre le gouvernement qui vit les Gracques, les triumvirs et les proscriptions ? Ferguson, dans son Histoire romaine, observe, avec raison, que le siècle des Gracques produisit seul plus d'horreurs que l'histoire d'aucune autre nation de l'univers n'en présente dans un pareil espace de temps. — (Il n'avait pas vu la Révolution française !...)

La sédition des Gracques se place l'an 621 de la fondation de Rome ; restent donc 377 ans pour le gouvernement qui pourrait s'appeler *République* : c'est un instant , et néanmoins il s'en fallait de beaucoup que ce gouvernement fût une démocratie. Le premier mérite d'une constitution politique consiste dans l'étendue de sa durée possible : c'est donc mal raisonner que de la juger par ses effets à une époque déterminée. Qu'un mécanisme simple et même grossier produise quatre pouces d'eau pour l'irrigation d'une prairie ou pour tout autre objet intéressant , et que le mécanicien le plus habile vienne proposer une autre machine qui fournira le double , cet homme ne doit pas être écouté tout de suite : car si la nouvelle machine est fragile , si l'entretien en est dispendieux , si elle coûte dix fois plus et qu'elle doive durer dix fois moins que l'autre , le père de famille doit la rejeter.

Sur ce principe , qu'il n'est pas possible de contester, si l'on demandait , par exemple, ce qu'il faut penser de la constitution d'Angleterre qui est cependant , à ce qu'il paraît , ce qu'on peut imaginer de plus parfait , du moins pour un grand peuple , le véritable politique ne saura que répondre. Cette constitution , telle qu'elle existe depuis qu'elle a reçu sa dernière forme , ne date que de l'année 1688 : elle n'a donc en sa faveur qu'un siècle de durée , c'est-à-dire un moment ; mais qui nous répond de l'avenir ?

Non-seulement nous n'avons à cet égard aucunes certitude morale, mais il y a de fortes raisons de craindre que ce bel ouvrage ne soit pas durable. « Tout gouvernement », dit Tacite, « est démocratique, aristocratique ou monarchique : il serait plus aisé d'admirer que de trouver une constitution formée de ces trois pouvoirs mêlés et tempérés l'un par l'autre; ou, si jamais elle existe, ELLE NE SAURAIT DURER ¹. »

Voilà la constitution anglaise condamnée d'avance en termes exprès, et par un excellent juge.

Si nous consultations même les Anglais éclairés, combien ne recevrons-nous pas de réponses alarmantes! Un écrivain de cette nation, profondément instruit dans les finances de son pays, et qui en a écrit l'histoire; un écrivain nullement suspect, puisqu'il se montre partout attaché au gouvernement, et qu'il a écrit exprès pour tranquilliser les esprits et les raffermir contre le système d'une banqueroute inévitable; cet homme, dis-je, décide néanmoins sans balancer qu'« il est impossible d'établir l'ordre, l'économie et la probité dans l'administration des finances, jusqu'à ce que le gouverne-

1. « Cunctas nationes et urbes populus aut primores aut singuli regunt : delecta ex his et consociata reipublicæ forma laudari facilius quam evenire; vel si evenit, haud diuturna esse potest. » (Tacit., *Ann.*, VI, 33.)

ment d'Angleterre ait subi une révolution politique ¹ ».

Dernièrement encore, dans un procès fameux sous plus d'un rapport, on a entendu en Angleterre un des premiers magistrats de la couronne, le solliciteur général, dire à la face de la nation et de l'Europe qu'« il n'entendait point déguiser qu'il existait des abus dans le gouvernement anglais; même, comme il consentait à le supposer, des abus abominables; et que si le moment était propice, il serait le premier à proposer les moyens d'y mettre ordre ² ».

Enfin, pour nous renfermer dans l'époque présente, le premier ministre de cette grande et illustre nation

1. « Frugality, integrity, and propriety is not therefore to be expected in the expenditure of public money, till a political revolution shall take place in the administration of this country. » (*The History of public revenue of the British Empire*, by sir John Sinclair, Bar., Part. III.)

2. « He would not disguise but that there were abuses in our government; nay, he would suppose, abominable abuses: and if season were proper, he would him self bring forward some such propositions tended to correct them. » (Discours du solliciteur général dans le procès de Thomas Hardy et autres, accusés de haute trahison, 4 novembre 1794. *London-Chronicle*, n° 5973, page 447.)

On donnera la force qu'on voudra à l'expression hypothétique: *he would suppose*; au reste, pour le dire en passant, ce grand procès a fait craindre à des jurisconsultes désintéressés que l'Angleterre n'ait prouvé, dans cette occasion, qu'elle manquait de *lois* ou de *justice*; mais il vaut mieux suspendre son jugement et croire qu'on penserait autrement si l'on voyait les choses de près.

a-t-il pu s'empêcher de se plaindre, en plein Sénat, des membres de l'opposition qui fatiguaient l'administration, « dans ce moment d'irritation et d'inquiétude, au milieu des difficultés et des embarras inséparables d'une crise extraordinaire ¹ » ?

La formation parfaite, le complément, la consolidation de la constitution anglaise telle qu'elle existe de nos jours, a coûté aux Anglais des torrents de sang : ils ne l'auront pas trop payée si elle doit durer ; mais si jamais (*et omen quidem dii prohibeant !*) si jamais cette belle constitution devait se dissoudre ; si cette dissolution n'était éloignée que d'un siècle ou deux, et si la destruction de cette superbe machine devait soumettre l'empire à tous les déchirements qui ont précédé l'expulsion des Stuarts, il serait prouvé que cette constitution si vantée, et si digne de l'être dans ses beaux jours, était cependant mauvaise, parce qu'elle n'était pas durable.

Heureusement, il est permis de supposer le contraire, parce que la liberté n'est point nouvelle chez les Anglais, comme je l'ai observé plus haut : en sorte que l'état où ils se trouvent aujourd'hui n'est point

1. « The difficulty and embarrassment of a particular crisis... a moment of embarrassment, irritation and disquietude. » (Discours de M. Pitt en réponse à celui de M. Fox, dans la Chambre des Communes, séance du 24 mars 1795. *Morning-Chronicle*, n° 7939.)

un état forcé, et encore parce que le balancement des trois pouvoirs semble promettre à ce gouvernement, du moins pour longtemps, la force de se remonter lui-même ; mais il s'en faut de beaucoup que nous ayons aucune certitude à cet égard. Le seul point incontestable, c'est que la constitution anglaise ne peut être jugée définitivement, parce qu'elle n'a point subi l'épreuve du temps ; et si un Français, en convenant de la supériorité de cette constitution considérée d'une manière absolue, avançait néanmoins que le gouvernement de son pays était un meilleur gouvernement moyen que celui d'Angleterre, les juges légitimes de cette assertion ne sont pas nés.

La considération de la durée des gouvernements nous conduit naturellement à celle du plus grand bonheur des peuples : en effet, comme toutes les révolutions politiques entraînent nécessairement de grands maux, le plus grand intérêt des peuples est la stabilité des gouvernements. Mais il ne suffit pas d'examiner ces cas particuliers ; il faut encore mettre dans la balance les biens et les maux qui résultent, pour le plus grand nombre d'hommes, des différentes formes de souverainetés, pendant leur durée.

En raisonnant sur les diverses espèces de gouvernement, on n'appuie point assez sur la considération tirée du bonheur général, laquelle cependant devrait être notre unique règle. Il faudrait avoir le courage de

nous avouer une vérité incontestable qui refroidirait un peu l'enthousiasme pour les constitutions libres : c'est que, dans toute république d'une certaine étendue, ce qu'on appelle *liberté* n'est que le sacrifice absolu d'un grand nombre d'hommes fait à l'indépendance et à l'orgueil du petit nombre. C'est ce qu'il est surtout important de ne jamais perdre de vue lorsqu'il s'agit de juger les républiques anciennes, dont un grand nombre d'écrivains, nommément Rousseau et Mably, se sont montrés infiniment trop engoués.

A proprement parler, tous les gouvernements sont des monarchies qui ne diffèrent qu'en ce que le monarque est à vie ou à temps, héréditaire ou éligible, individu ou corps; ou, si l'on veut, car c'est la même idée en d'autres termes, tout gouvernement est aristocratique, composé de plus ou moins de têtes dominatrices, depuis la démocratie, où cette aristocratie est composée d'autant de têtes que le permet la nature des choses, jusqu'à la monarchie, où l'aristocratie, inévitable dans tout gouvernement, est dominée par une tête seule qui termine la pyramide, et forme sans contredit le gouvernement le plus naturel à l'homme.

Mais de tous les monarques, le plus dur, le plus despotique, le plus intolérable, c'est le monarque *peuple*. L'histoire dépose encore en faveur de cette grande vérité, que la liberté du petit nombre n'est

fondée que sur l'esclavage de la multitude , et que les républiques n'ont jamais été que des souverains à plusieurs têtes, dont le despotisme, toujours plus dur et plus capricieux que celui des monarques , augmentait d'intensité à mesure que le nombre des sujets se multipliait.

Rome , surtout , pour régner sur ses vastes domaines , exerça ce despotisme dans toute sa plénitude , et nul pouvoir ne fut jamais plus absolu. Toute la puissance du gouvernement, concentrée au Capitole , ne présentait à l'univers tremblant qu'une seule tête, qu'une puissance unique devant laquelle tout devait fléchir. Tandis que, dans les temps modernes, aucune capitale d'un vaste état n'a pu lui donner son nom, Rome au contraire, *immensi caput orbis* , imprimait son nom sur tout ce qui dépendait d'elle , et ne permettait pas même au langage d'altérer l'idée exclusive de cette puissance : ainsi l'empire n'était pas *italien* , il était *romain*. L'armée était *romaine*. Il n'y avait dans les provinces aucun contre-poids , aucune force de résistance : Rome dirigeait tout , ébranlait tout , frappait partout. Le nom de Rome était Roi , et l'imagination prosternée des peuples ne voyait que cette ville étonnante.

Quanta nec est nec erit nec visa prioribus annis.

Mais qui pourrait s'empêcher de gémir sur le sort du genre humain , lorsqu'on songe que ce pouvoir

énorme était le patrimoine d'une poignée d'hommes, et que Rome avec ses douze cent mille habitants ¹ comptait à peine dans ses murs deux mille propriétaires ² ?

C'est à ce petit nombre d'hommes que le monde connu était sacrifié. Quelques lecteurs pourront peut-

1. On a dit des folies sur la population de Rome antique; quelques exagérateurs l'ont portée à 4, à 8, et enfin à 14 millions. Brottier appelle justement ces calculs : *enormes et absurdas computationes* (de urbis Romæ Pomœrio et magnitudine, incolarumque numero; *Notæ et Emend. in Tac.*, Tom. 2, p. 375, edit. in-4°). Cet habile commentateur porte la population à 1,200,000 habitants. (*Ibid.*) Gibbon est arrivé au même résultat par une autre voie (*History of the decline and fall, etc.*, Tom. I). M. Byres, par un calcul tiré de l'étendue du grand cirque, a prétendu que la population de la ville et des faubourgs ne pouvait être au-dessous de 3 millions. Moor prétend que si la muraille de Bélisaire a réellement servi de borne à l'ancienne ville, elle n'a pu contenir, dans aucun temps, plus de 5 à 600,000 âmes, à moins que les maîtres du monde n'aient été bien mal logés; mais il avoue que si l'on fait entrer les faubourgs dans le calcul, le nombre des habitants peut être porté aussi haut qu'on le jugera à propos. Au milieu de ces incertitudes, j'ai pu m'en tenir au calcul modéré et fondé en raison de Brottier et de Gibbon.

2. C'est ce que le tribun Philippe, haranguant le peuple, l'an 649 de la Fond. de Rome, lui disait, pour l'échauffer et le déterminer à la loi agraire : « Non esse in tanta civitate duo millia hominum qui rem habeant; » et Cicéron, qui rapporte ce trait (*de Offic.*, II, 24) en blâmant l'intention du tribun, ne conteste pas la vérité du fait. On peut juger, pour le dire en passant, comment la multitude était influencée et comment l'or des aristocrates se inoquait de la loi *Julia de Ambitu*.

être voir avec plaisir comment la liberté française vient d'apprécier la liberté antique ¹. C'est pour les satisfaire que je citerai ce passage d'un rapport fait à la Convention nationale au nom des trois Comités du gouvernement :

« Dans les républiques anciennes », disait l'orateur, « l'exercice des droits politiques des citoyens était circonscrit dans un territoire très-resserré, ou dans les murs d'une seule ville. Hors de l'enceinte des gouvernements, on a vécu dans une sujétion insupportable ; et , dans leur enceinte, l'esclavage le plus dur s'est établi à côté d'une liberté tumultueuse. La dignité de quelques hommes s'est élevée sur la dégradation du plus grand nombre. Dans ces contrées dont on nous a tant vanté la liberté, parce qu'on a vu le peuple dans un petit nombre d'habitants privilégiés , le nom de *liberté* n'a pu être prononcé sans exciter le frémissement d'une foule d'esclaves ; on n'a pu prononcer le nom d'*égalité* sans entendre le bruit de leurs chaînes ; et la *fraternité* n'a jamais été connue dans les pays où quelques hommes libres ont tenu constamment sous leur domination une foule d'hommes condamnés à la servitude ².

1. « Ut comparatione deterrima sibi gloriam quæreret. » (Tac., *Ann.*, I, 40.) Mais son effronterie tourne contre elle-même, car toute comparaison la diffame.

2. Séance du 12 janvier. (*Monit.*, n° 117, p. 482, 1793.)

On n'a pas toujours parlé aussi juste à la tribune de la Convention nationale ; au lieu de nous extasier sur la liberté romaine , il faudrait un peu plus réfléchir à ce qu'elle coûtait au monde , il faudrait se rappeler à quel point la hauteur et la morgue proconsulaires avilissaient les provinces. Un magistrat romain , au milieu des sujets de la République , était réellement une espèce de divinité , bonne ou malfaisante suivant les jeux du hasard. Il est impossible de décrire tout ce que les provinces avaient à souffrir de ces terribles magistrats , lorsqu'il leur plaisait de faire le mal ; il n'y avait pas moyen d'obtenir justice contre eux ¹ ; et lors même que leur conduite était irréprochable , ils faisaient encore sentir leur supériorité de la manière la plus dure. Étaient-ils dans l'exercice de leurs fonctions : il ne leur était pas permis de parler une autre langue que celle de Rome : on devait la savoir sur l'Euphrate comme sur le Guadalquivir ; ils ne daignaient pas supposer qu'il en existât d'autres. Il n'y avait pas même d'exception pour l'orgueilleuse Grèce. Les compatriotes de Démosthène et de Sophocle venaient balbutier devant le tribunal d'un

1. Verrès, simple préteur et portant un nom obscur, exerça impunément tous les crimes en Sicile ; de retour à Rome, l'éloquence de Cicéron, tonnant cinq jours de suite contre lui au nom d'une nation entière , obtint à peine de le faire exiler. Si on appelle cela *de la justice*, on n'est pas difficile.

proconsul, et s'étonnaient de recevoir des ordres en latin au milieu du Prytanée. L'homme le plus distingué dans sa patrie, fût-il même roi, s'il n'était citoyen romain, n'osait prétendre à l'honneur d'embrasser un gouverneur de province, et l'histoire nous montre un roi des Parthes, demandant pour son frère, roi d'Arménie, qui allait à Rome, le privilège d'embrasser ces superbes magistrats ¹.

Le pinceau le plus vigoureux de l'antiquité nous ayant transmis une peinture fidèle de la législation romaine sous le régime républicain, on me saura gré de la placer ici. C'est, dans le vrai, une histoire ro-

1. Tacit., *Ann.*, XV, 34.—Sur cet endroit de Tacite Brottier rapporte une anecdote intéressante.

« Sévère, qui parvint depuis à l'empire, se rend en Afrique dont il avait obtenu le gouvernement. Marchant un jour, précédé de ses licteurs, il rencontre un habitant de Leptine, son concitoyen, et dont il avait été l'hôte pendant longtemps. Celui-ci, ignorant ou ne se rappelant pas la loi qui défendait à tout provincial et même à tout plébéien, d'embrasser un gouverneur de province, ne voit dans Sévère qu'un ancien ami et l'embrasse sans réflexion. Sévère lui fait donner sur-le-champ la bastonnade ; et, pendant l'opération, un crieur public adresse au patient ces paroles consolantes : « Souviens-toi, plébéien, de ne pas embrasser inconsidérément un envoyé du peuple romain : LEGATUM POP. ROM., HOMO PLEBEIUS, TEMEREAMPLECTI NOLI ! Et, pour éviter de pareils inconvénients, il est décidé que les gouverneurs de province ne sortiront plus à pied. » (Spart., *in Sever.*, II.) Cette anecdote et celle du roi des Parthes sont de l'empire, mais la coutume est de la République et n'aurait même pu commencer sous une monarchie.

maine, faite par l'homme qui abrégait tout parce qu'il voyait tout.

« Tarquin », dit-il, « ayant été proscrit, le peuple opposa un grand nombre de lois aux entreprises factieuses des patriciens, pour défendre la liberté et raffermir la concorde. On créa des décemvirs¹, et les Douze Tables se composèrent de tout ce que les pays étrangers offrirent de meilleur. Alors la justice cessa de produire : car les lois qui suivirent, quoique portées quelquefois pour réprimer le crime, furent cependant, en général, emportées par la violence au milieu de la lutte des partis, tantôt pour servir de coupables ambitions, tantôt pour bannir d'illustres citoyens, ou pour d'autres vues aussi criminelles. De là naquirent les Gracques et Saturnin, agitateurs du peuple, et ce Drusus, non moins prodigue au nom du Sénat, qui fit briller l'espérance aux yeux de nos alliés, pour les jouer ensuite par un *velo* perfide. Même pendant la guerre sociale, et pendant la guerre civile qui suivit l'autre de près, on ne sut point cesser de faire des lois souvent contradictoires; jusqu'à ce qu'enfin le dictateur Sylla, ayant aboli ou changé ce qui l'avait précédé, établit lui-même un grand nombre de nouveautés et produisit un repos dans la législa-

1. On peut être surpris que Tacite n'ait pas dit, en passant, à quel prix les Romains achetèrent les lois des XII Tables.

ture ; mais ce repos fut court. Bientôt Lépidus parut avec ses lois turbulentes ; les tribuns ressaisirent le pouvoir d'entraîner le peuple où ils voulaient ; on en vint à faire des lois criminelles non pour tous les cas, mais contre des particuliers ; et l'excès des lois prouva l'excès de la corruption.

« Alors Pompée, consul pour la troisième fois, fut choisi pour rétablir les mœurs, mais il n'employa que des remèdes plus fatigants que les abus ; il viola ses propres lois, et perdit enfin par les armes le pouvoir qu'il défendait par les armes. Vingt ans d'une discorde opiniâtre suivirent cette époque ; plus de mœurs, plus de justice : les plus grands forfaits échappaient aux lois, et souvent les vertus conduisaient à la mort ¹. »

Ce tableau n'est ni suspect, ni séduisant ; mais si les abus décrits par ce grand maître étaient si affreux dans les murs de Rome, quels maux devaient-ils produire dans les provinces ! Il est aisé de s'en former une idée. Aussi, lorsqu'après la bataille d'Actium, le gouvernement tomba enfin dans la main d'un seul, ce fut un beau jour pour l'empire romain ; et Tacite, quoique très-amoureux de la République, comme on le voit par mille endroits de ses ouvrages, est forcé d'avouer que les provinces applaudirent à une révo-

1. Tacit., *Ann.*, III, 27, 28.

lution qui les soulageait infiniment. « Les divisions des hommes puissants », dit-il, « et l'avarice des magistrats privaient le Sénat et le Peuple romain de la confiance publique. Les peuples ne trouvaient qu'un secours impuissant dans les lois dont la violence, l'intrigue et surtout l'or se jouaient sans cesse : en sorte que le nouvel ordre de choses ne déplut point aux provinces ¹. »

Le même historien a peint d'une manière frappante, et probablement sans y penser, les souffrances des nations étrangères sous l'empire du peuple romain. On sait que lorsque Auguste s'empara du timon des affaires, rien ne changea à l'extérieur, et que les noms surtout furent toujours les mêmes ². Le titre de prince dont il se contenta, loin de réveiller l'idée de roi, était, pour les Romains, au-dessous de celui de dictateur ³ : en sorte qu'Ovide, qui certainement n'a-

1. « Neque provinciæ illum rerum statum abnuebant, suspecto Senatus Populique imperio ob certamen potentium, et avaritiam magistratuum ; invalido legum auxilio, quæ vi, ambitu, postremo pecunia turbabantur. » (Tac., *Ann.*, I, 2.)

2. « Domi res tranquillæ : eadem magistratuum vocabula. » (*Ibid.*, I, 3.) Tout le monde ne se fait pas une idée bien nette de ce changement. L'abbé de la Bletterie l'a parfaitement bien peint dans sa dissertation intitulée : *L'Empereur au milieu du Sénat* ; elle se trouve dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*.

3. « Non regno, neque dictatura, sed Principis nomine constitutam Rempublicam. » (*Ibid.*, I, 9.)

vait pas envie de choquer l'oreille d'Auguste, put dire sans scrupule en terminant l'inimitable narration de la mort de Lucrèce et de l'expulsion des Tarquins :

Ils partent : le peuple eut des consuls et des lois,
Et ce jour fut pour nous le dernier jour des rois ¹.

Une suite singulière de cet ordre de choses fut que le gouvernement des provinces ne passa point brusquement et en entier entre les mains de l'empereur. Seulement Auguste, pendant son septième consulat, divisa les provinces, par une espèce de transaction, entre le peuple et lui. Les gouverneurs pour le peuple s'appelaient *proconsuls* et étaient nommés par le sort, suivant les formes républicaines ; ceux de l'empereur se nommaient légats ou préteurs, et tenaient leurs charges de son choix. Or, quoique le despote de Rome n'envoyât dans les provinces, comme on l'imagine assez, que de *petits fripons* et de *petits intrigants*, il y eut néanmoins en très-peu de temps une telle différence dans l'état des provinces soumises aux deux régimes, et les sujets du *peuple* se trouvèrent si malheureux comparés aux sujets du *prince*, que lorsque, sous Tibère, l'Achaïe et la Macédoine demandèrent d'être soulagées des charges qui les accablaient, on n'imagina rien de mieux, pour adoucir leur sort,

1. « Tarquinius cum prole fugit : capit annua consul

Jura ; dies regnis illa suprema fuit.

(Ovid., *Fast.*, II.)

sans nuire au trésor public, que de les délivrer pour le moment du régime proconsulaire et de les donner à l'empereur ¹.

Le grand malheur des Romains et de la plus grande partie du monde connu qui leur était soumis, fut qu'à l'accession d'Auguste la révolution ne s'opéra point d'une manière assez complète. Que de larmes et de crimes une monarchie héréditaire eut épargnés au monde ! Mais toutes les formes antiques furent conservées : on eut un sénat, des consuls, des tribuns, des comices et des gouverneurs de provinces *pour le peuple romain*. La prérogative des empereurs était plutôt une puissance de fait qu'une puissance de droit ; la famille Claudienne qui régnait sur l'opinion s'éteignit après avoir produit quelques monstres ; il n'y eut point de succession légale. Bientôt les légions révélèrent *le secret de l'empire*, et l'on fit des empereurs hors de Rome. De toutes ces circonstances réunies il résulta enfin un despotisme militaire et électif, c'est-à-dire la peste en permanence.

Mais le gouvernement des empereurs, comme tous les autres, ne se dégrada que par nuances. Souvent l'empire fut possédé par de grands hommes, ou par

1. « Achaïam ac Macedoniam, onera deprecantes, levare in præsens proconsulari imperio, tradique Cæsari placuit. » (Tac., *Ann.*, I, 76.)

des hommes d'un grand mérite : je ne crois pas que le nom romain ait jamais été plus grand, et que le monde, en général, ait joui d'une plus grande somme de bonheur que sous le règne de Trajan et des Antonins.

Qu'on réunisse les règnes d'Auguste, de Vespasien, de Titus, de Nerva, des Antonins, de Trajan, des Sévères, etc. Durant cette période, 150 millions d'hommes, qui auraient gémi sous la verge des proconsuls républicains, jouissaient d'une existence heureuse; et à Rome même, au lieu des jouissances tumultueuses de la liberté, on avait le repos. Je sais tout ce que les écrivains de ce siècle ont écrit à Paris, *avec approbation et privilège du roi*, pour établir comme quoi la liberté, avec ses poignards, ses guerres, ses divisions intestines, ses séditions et son ivresse sublime, était préférable au repos honteux de la servitude : j'admire beaucoup cette poésie, mais je soutiendrai toujours que Newton avait raison en prose lorsqu'il appelait le repos *rem prorsus substantialem*.

Eh ! pourquoi ne regarder qu'un point ? Le genre humain est-il donc tout entier dans les capitales ? On parle toujours du peuple, et on le compte pour rien : c'est dans les chaumières qu'il faudrait mettre aux voix la plupart des questions politiques ; mais en parlant toujours d'*humanité*, de *philanthropie*, de *bonheur général*, c'est toujours l'orgueil qui parle

pour lui et qui ne regarde que lui. En feuilletant Tite-Live, dans sa demeure aérienne, le jeune écrivain fatigué de son obscurité s'investit par la pensée du rôle d'un citoyen romain; il est le consul Popilius; il tient la baguette fameuse et trace autour du monarque le cercle redoutable; les nations tremblent; les rois s'inclinent devant lui; bientôt, son enthousiasme ne connaissant plus de bornes, son imagination débauchée par la vanité, le conduit au Capitole sur le char des triomphateurs; les rois enchaînés le suivent, les légions applaudissent, l'envie expire; il est dieu. Alors il s'écrie : « O divine liberté ! ô sainte égalité ! » Croit-on qu'il s'embarrasse du *peuple* et de tout ce que la grandeur *romaine* coûtait aux nations sujettes ? Ces petites considérations ne l'arrêtent point, et, l'œil stupidement fixé sur le Capitole, il ne sait pas voir ce que Verrès fait en Sicile.

Non-seulement de bons empereurs valaient mieux que la République pour la masse des hommes, mais je suis persuadé que, sous les empereurs vicieux et même détestables, les sujets furent plus heureux que sous la République.

- Le prince le plus vicieux n'est pas toujours le plus dangereux pour les peuples. Louis XV, avec sa bonté, leur fait bien plus de mal que Louis XI. En général, les sujets n'ont à redouter dans leurs souverains que les vices gangreneux produits par la faiblesse. Ceux

qui tiennent à un caractère sombre et cruel déshonorent beaucoup plus le souverain, mais ne pèsent guère que sur les capitales, et même sur les premières classes des capitales.

L'historien Dion a fait sur l'exécrable Tibère une de ces phrases qu'on n'oublie jamais. « Il avait », dit-il, « un grand nombre de bonnes et de mauvaises qualités; et il s'en servait alternativement comme s'il n'en eût possédé que d'une espèce ¹. »

Mais ce qu'il est important d'observer, c'est que le peuple ne ressentit guère que les premières. Tibère maintenait une économie sévère dans l'administration des revenus publics; il ne permettait point aux gouverneurs des provinces de fouler les sujets, et, comme tous les tyrans de son espèce, il s'arrogeait le privilège exclusif des crimes. Sous son règne, l'empire fut tranquille, et les armes romaines ne furent humiliées nulle part. Varus fut vengé. Tibère eut l'honneur de donner un roi aux Parthes et aux Arméniens ²; celui des Thraces fut conduit enchaîné à Rome ³; les Gaules furent châtiées et rentrèrent

1. Liv. LVIII. Voilà bien Tibère, et Tibère tout entier. Ce trait est digne du plus grand maître : il appartient à Tacite qui l'a laissé échapper par distraction.

2. Tac., *Ann.*, II, 56 ; VI, 32.

3. *Ibid.*, II, 66.

dans le devoir ¹. Le caractère distinctif de son administration était l'éloignement pour les nouveautés, et sa première maxime était de laisser toutes les choses à leur place, de peur de les gâter. Il avait en horreur tout ce qui pouvait troubler le repos public ². L'or ne pouvait rien sur lui ³, et jamais il ne s'en procura par des crimes; on le vit répudier de riches héritages, pour les laisser à ceux que la nature appelait à la succession ⁴, et jamais il ne voulut accepter d'autres legs que ceux de l'amitié ⁵: il permit à des généraux d'armée d'appliquer à des monuments publics les richesses qu'ils avaient enlevées aux ennemis de l'état ⁶. Sans pitié pour cette pauvreté honteuse qui est fille d'une prodigalité immorale, souvent il venait au secours de la vertu indigente ⁷; il repoussa durement

1. *Ibid.*, III, 40.

2. « Nihil æque Tiberium anxium habebat, quam ne composita turbarentur. » *Ibid.*, II, 65.)

3. « Satis firmus, ut sæpe memoravi, adversum pecuniam. (*Ibid.*, v, 48.)

4. *Ibid.*, II, 48.

5. « Neque hæreditatem cujusquam adiit, nisi cum amicitia meruisset; ignotos et aliis infensos eoque Principem nuncupantes, procul arcebat. » (*Ibid.*)

6. *Ibid.*, III, 72.

7. « Ut honestam innocentium paupertatem levavit; ita prodigos et ob flagitia egentes... movit senatu, aut sponte cedere passus est. » (*Ibid.*, II, 48.)

les prières d'un noble ruiné qui demandait de quoi soutenir un grand nom ¹; mais lorsqu'un tremblement de terre renversa dans une nuit douze villes de l'Asie Mineure, Tibère n'oublia rien pour consoler les malheureux habitants, et par des dons magnifiques et par des exemptions d'impôts ². Un incendie affreux ayant consumé, à Rome, tout le mont *Celius*, il ouvrit ses trésors et distribua ses bienfaits avec tant d'impartialité, il eut si bien l'art de découvrir l'infortune isolée et timide pour l'appeler au partage de ses dons, que les grands et le peuple lui accordèrent également leur admiration et leur reconnaissance ³.

Si les provinces portaient des demandes à Rome, il les portait lui-même au Sénat; et, sans laisser échapper le pouvoir, il aimait à s'éclairer par la discussion ⁴. Chose singulière! la bassesse toujours prosternée semblait irriter ce caractère atroce plus que la vertu austère et l'intrépide franchise. Tout le monde connaît son exclamation sortant du Sénat : « *O hommes*

1. *Ibid.*, II, 38.

2. *Ibid.*, II, 47.

3. « Actæque ei grates, apud senatum ab inlustribus, famâque apud populum, quia sine ambitione, aut proximorum precibus, ignotos etiam, et ultro accitos, munificentia juverat. » (*Ibid.*, IV, 64.)

4. « Postulata provinciarum ad disquisitionem patrum mittendo. » (*Ibid.*, III, 60.)

nés pour l'esclavage ! » Le véritable mérite pouvait le désarmer.

Pison revêtu des plus grandes charges fut honnête homme impunément jusqu'à l'âge de 80 ans, et mourut dans son lit sans s'être dégradé une seule fois par une opinion servile ¹. Téreñtius fut encore plus heureux : et non-seulement sa noble et incroyable hardiesse ne lui coûta ni la vie, ni la liberté ; mais Tibère laissa le Sénat punir à son aise par l'exil et par la mort les vils accusateurs de ce brave chevalier romain ².

Si l'histoire ancienne n'était pas, en grande partie, l'histoire de cinq ou six capitales, on raisonnerait mieux sur la véritable politique ; mais il est aisé d'imaginer que les peuples soumis à Tibère dans l'étendue de son vaste empire se trouvaient très-heureux ; que le laboureur, guidant tranquillement sa charrue, au sein de la paix la plus profonde, rappelait avec horreur à ses enfants les proconsuls et les triumvirs de la République, et s'inquiétait fort peu des têtes de sénateurs qui tombaient à Rome.

1. Tacite, *Annal.*, VI, 40.

2. *Ibid.*, VI, 8.

CHAPITRE VII

RÉSUMÉ DES JUGEMENTS DE ROUSSEAU SUR LES DIFFÉRENTES SORTES DE GOUVERNEMENT. — AUTRES JUGEMENTS DE MÊME NATURE. — RÉFLEXIONS SUR CE SUJET



« Dans la monarchie héréditaire, tout marche au même but ; mais ce but n'est point celui de la félicité publique, et la force même de l'administration tourne sans cesse ¹ au préjudice de l'état. Les rois veulent être absolus... La puissance qui vient de l'amour des peuples... ne leur suffit point... Les meilleurs rois veulent être méchants s'il leur plaît... Leur intérêt personnel est premièrement que le peuple soit faible et misérable... Ceux qui parviennent aux premières places dans les monarchies ne sont, le plus souvent,

1. Voilà encore une de ces conceptions louches qui fourmillent dans les ouvrages philosophiques de Rousseau : veut-il dire que le principe d'un gouvernement est contraire à ce gouvernement ? Cette proposition est digne d'un *bedlam*. Veut-il dire seulement que la monarchie, comme toutes les institutions humaines, porte en elle-même des principes de destruction ? C'est une de ces vérités qu'on lit sur les écrans.

que de petits brouillons, de petits fripons, de petits intrigants, à qui les petits talents qui font, dans les cours, parvenir aux grandes places, ne servent qu'à montrer leur ineptie au public. Lors même que le souverain a des talents, il oublie les intérêts des peuples et ne les rend pas moins malheureux par l'abus des talents qu'il a..., qu'un chef borné par le défaut de ceux qu'il n'a pas.

« Dans la monarchie élective, celui à qui l'état s'est vendu le vend à son tour. Il se dédommage sur les faibles, de l'argent que les puissants lui ont extorqué... La paix dont on jouit sous ces rois est pire que le désordre des interrègnes. Dans la monarchie héréditaire on a préféré une apparente tranquillité à une administration sage; on risque d'avoir pour chefs des enfants, des monstres, des imbéciles, plutôt que d'avoir à disputer sur le choix des bons rois. On n'a pas considéré qu'en s'exposant ainsi aux risques de l'alternative, on met presque toutes les chances contre soi... Tout concourt à priver de justice et de raison un homme élevé pour commander aux autres... Le défaut de cohérence produit l'inconstance du gouvernement royal... qui flotte toujours de maxime en maxime et de projet en projet... L'éducation royale corrompant nécessairement ceux qui la reçoivent... ce serait s'abuser que de compter sur de bons rois. Pour voir ce qu'est ce gouvernement en lui-même, il

faut le considérer sous des princes bornés ou méchants, car ils arriveront tels au trône, ou le trône les rendra tels ¹. »

L'aristocratie héréditaire est vite jugée. « C'est le pire de tous les gouvernements ². »

La démocratie « suppose trop de choses difficiles à réunir... Il n'y a pas de gouvernement si sujet aux guerres civiles et aux agitations intestines... parce qu'il n'y en a aucun qui tende si fortement et si continuellement à changer de forme ni qui demande plus de vigilance et de courage pour être maintenu dans la sienne... S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ³ ne convient pas à des hommes. »

1. *Contrat social*, liv. III, ch. vi. N'oublions pas que l'homme qui écrivait ces choses a presque toujours vécu par choix dans les états monarchiques, et qu'il a employé les instants qu'il a passés dans sa patrie à souffler l'incendie qui la brûle encore dans ce moment.

2. *Ibid.*, ch. v. Je ne dis rien de l'aristocratie élective que Rousseau appelle courageusement l'*aristocratie proprement dite*. Il oublie d'expliquer ce qu'il entend par ce gouvernement, et j'avoue que si ce n'est pas la démocratie, je ne sais ce que c'est.

3. Cette épithète *emphatisée* ne s'applique pas sans doute à la démocratie telle qu'on peut la voir ou l'avoir vue sur la terre, car Rousseau vient d'en dire tout le mal possible. S'applique-t-elle au moins à la démocratie théorique ? Pas davantage, car dans la théorie tous les gouvernements sont parfaits, et il en coûte même beaucoup moins à l'imagination de créer un excellent roi qu'un excellent peuple. Que

Ce qui résulte de ces doctes invectives , c'est que chacun des trois gouvernements est le pire des trois : c'est une fort belle découverte.

Il s'en faut de beaucoup que ce ridicule soit perdu pour la morale universelle , et pour la politique qui en est une branche. Il donne lieu aux réflexions les plus utiles : il fait connaître la principale maladie de ce siècle et le caractère des hommes dangereux qui nous ont fait tant de mal.

Voilà Rousseau qui ne veut d'aucun gouvernement , et qui les insulte tous. La monarchie est détestable ; l'aristocratie est détestable ; la démocratie ne vaut pas mieux : il ne peut supporter aucune forme de gouvernement ; l'Angleterre n'a pas les premières notions de la liberté. « Le peuple anglais pense être libre : il se trompe fort ; il ne l'est que durant l'élection des membres du Parlement. Sitôt qu'ils sont élus , il est *esclave* , il n'est rien. Dans les courts moments de sa liberté, l'usage qu'il en fait mérite bien qu'il la perde ¹. »

signifie donc : *un gouvernement si parfait* ? Rien. A toutes les pages des écrits philosophiques de Rousseau on rencontre des expressions qui n'ont point de sens, ni pour lui ni pour nous ; souvent, et très-souvent, il n'achève pas de penser. Ses conceptions équivoques tiennent de la magie du style une existence apparente ; mais si l'analyse arrive avec son scalpel, elle ne trouve rien.

¹. *Contrat social*, liv. III, ch. xv.

La durée même de la République de Venise prouve qu'elle ne vaut rien. « Le simulacre de cette République dure encore, uniquement parce que ses lois ne conviennent qu'à de méchants hommes ¹. »

La liberté batave déplaît à Mably. « Le gouvernement de cette République se déforme depuis qu'elle a changé en magistrature ordinaire une dictature qui devait être réservée pour des temps courts et difficiles. Le stathouder n'est encore qu'un lionceau qu'on tient à la chaîne ; mais il peut la rompre et devenir un lion ; parlons sans figure : tout invite ce prince à ruiner sa patrie. »

Voltaire ne veut point de la liberté antique : il l'appelle *le gouvernement de la canaille*. Mais il aime encore moins la monarchie, et il s'écrie pour l'instruction civile et religieuse des peuples :

O sagesse du Ciel ! je te crois très-profonde ;
Mais à quels plats tyrans as-tu livré le monde !

Un orateur de la Convention Nationale maudissait encore, l'année dernière, la cendre des Girondins, pour avoir voulu ravaler la nation française au niveau des Grecs et des Romains. « Ils voulaient aussi la liberté », disaient-ils, « mais comme à Lacédémone et à Rome » — les monstres !... — « c'est-à-dire la

1. *Contrat social*, liv. IV, ch. iv.

liberté subordonnée à l'aristocratie des talents, des richesses et de l'orgueil ¹. »

Condorcet ne pense pas plus avantageusement sur les anciens. « Ces hommes que nous avons la bonhomie d'admirer, n'ont jamais su établir *que des anarchies despotiques*; et ceux qui cherchent des leçons chez eux sont des pédants. »

Cependant il veut la liberté : ira-t-il peut-être la chercher dans la sage et paisible Helvétie? Encore moins.

« Les gouvernements de ce pays y conservent seulement l'apparence et le langage des constitutions républicaines; et, en y gardant soigneusement toutes les formes de l'égalité, les distinctions n'y sont pas moins réelles que celles qui séparent les premiers esclaves d'un despote, du dernier de ses sujets ². »

Un philosophe suisse, disciple sans doute de ces grands hommes, juge son pays encore plus sévèrement. « Dans les états démocratiques de la Suisse », dit-il, « si l'on excepte les intrigants, les chercheurs de place, les hommes vils, vains et méchants, les

1. Garnier de Saintes. Séance du 24 septembre 1794. (*Moniteur*, n° 5, p. 22.)

2. Condorcet, *Eloge d'Euler*.

ivrognes et les fainéants, il n'y a pas dans la République un seul homme heureux et content ¹. »

Mais ce Condorcet, qui voulait absolument la liberté et qui voulait l'établir sur les débris de tous les trônes, l'avait-il vue au moins quelque part sur la terre ? Non , « jamais il n'a vu de constitution vraiment républicaine » et telle qu'il la désirait ².

Que voulait-il donc, grand Dieu ! Et que veulent tous les philosophes, puisque rien de ce qui existe ou de ce qui a existé ne peut avoir le bonheur de leur plaire ? Ils ne veulent aucun gouvernement parce qu'il n'en est point qui n'ait la prétention de se faire obéir ; ce n'est pas *cette* autorité qu'ils détestent, c'est l'*autorité* : ils n'en peuvent supporter aucune. Mais si vous les pressez, ils vous diront qu'ils veulent, comme Turgot, une grande démocratie ³ ; déjà même Condorcet avait dessiné de sa main savante ce *grand* cercle carré ; mais, comme on sait, ce plan n'a pas fait fortune.

Il serait inutile de multiplier ces folles citations : c'en est assez pour nous ramener à l'excellent mot de

1. « Moyen de faire de la République française un tout à jamais indivisible. » (Brochure in-4^o, par un Suisse. *Cour. republic.*, 1795, n^o 558, p. 128.)

2. Vie de Turgot, p. 106.

3. *Ibid.*

Rousseau qui a toujours raison lorsqu'il parle contre lui-même : « Si je consulte les philosophes, chacun n'a que sa voix. » Ennemis mortels de toute espèce d'association, possédés d'un orgueil repoussant et solitaire, ils ne s'accordent que sur un point : la fureur de détruire ; et, chacun voulant substituer à ce qui lui déplaît ses propres conceptions qui ne sont approuvées que par lui, il en résulte que toute leur puissance est négative, et que tous leurs efforts pour édifier sont impuissants et ridicules. O hommes égarés ! apprenez une fois enfin à connaître ces jongleurs dangereux ; laissez-les s'admirer tout seuls et ralliez-vous à la raison nationale qui ne trompe jamais. Souvenez-vous que chaque nation a, dans ses lois et dans ses coutumes anciennes, tout ce qu'il lui faut pour être heureuse autant qu'elle peut l'être, et qu'en prenant ces lois vénérables pour les bases de tous vos travaux régénérateurs, vous pouvez déployer toute votre perfectibilité sans vous livrer à de funestes innovations.

Elevez-vous encore à de plus hautes pensées. L'éternelle raison a parlé, et ses oracles infailibles nous ont montré dans l'orgueil « le commencement de tous les crimes » ; ce principe terrible est déchaîné sur l'Europe, depuis que ces mêmes philosophes vous ont débarrassés de la foi de vos pères. La haine de l'autorité est le fléau de nos jours : il n'y a de remède à ce mal que dans les maximes sacrées qu'on

vous a fait oublier. Archimède savait bien que, pour soulever le monde, il lui fallait un point d'appui hors du monde.

Les ennemis de tout ordre ont trouvé ce point d'appui, pour bouleverser le monde moral. L'athéisme et l'immoralité soufflent la révolte et l'insurrection. Voyez ce qui se passe sous vos yeux : au premier signal des révolutions, la vertu se cache, et l'on ne voit plus agir que le crime. Qu'est-ce donc que cette liberté dont les fondateurs, les fauteurs et les apôtres sont des scélérats ? Ah ! vous avez un moyen sûr d'opérer de grandes et salutaires révolutions. Au lieu d'écouter les prédicateurs de la révolte, travaillez sur vous-mêmes : car c'est vous qui faites les gouvernements, et ils ne peuvent être mauvais si vous êtes bons¹.

La sagesse humaine, avec moins de motifs et moins de lumières, tient cependant le même langage, et vous pouvez l'en croire lorsqu'elle vous dit que « le premier bien pour un empire, pour une armée et pour une famille, c'est l'obéissance² ».

1. Un prédicateur anglais prononça, en 1793, un jour de jeûne solennel, un sermon sous ce titre : *Fautes du gouvernement, fautes du peuple* : « Sins of government, sins of the nation ». (*London-Chronicle*, 1793, n° 5747, p. 58.) J'ignore si le titre fut rempli comme il pouvait l'être ; mais ce titre seul est une grande vérité et vaut un livre.

2. Xenoph., *Laced. polit.*, c. VIII, § 3.

Marchamont Needham, faible précurseur de Rousseau, qui raisonnait aussi mal que le citoyen de Genève, mais qui était, en outre, plat et verbeux, dit que « dans un gouvernement populaire la porte des dignités est ouverte au mérite et à la vertu, et que c'est ce qui produit dans les états libres cette noble et généreuse émulation qui nous fait concevoir les plus beaux desseins et nous porte aux actions les plus héroïques ¹ ».

Son traducteur français ajoute d'après Shaftsbury : « Un gouvernement libre est pour les arts ce que la bonté du sol est pour des plants vigoureux. C'est ce qui fait que les nations libres les ont portés, en peu de temps, à un si haut point de perfection ; tandis que les empires les plus vastes et les plus puissants, lorsqu'ils sont sous le joug du despotisme, ne produisent, après des siècles de loisir, que des excès informes et barbares ². »

Et d'après Ceruti, auteur un peu moins respectable : « Semblables à ces plantes qui demandent, pour croître, le sol le plus fécond et le climat le plus favorable, ce n'est que sous le climat fortuné de la gloire, sur le

1. *De la souveraineté du peuple et de l'excellence d'un état libre*. Trad. franç., Tom. I, p. 57.

2. *Ibid.*, préf., p. v.

sol bienfaisant des honneurs , qu'on peut espérer de voir l'éloquence germer et fructifier ¹. »

Hume était d'un avis bien différent lorsqu'il disait :
« J'ai honte d'avouer que Patru plaidant pour la restitution d'un cheval est plus éloquent que nos orateurs agitant les plus grands intérêts dans les assemblées du Parlement ². »

En effet, la nation française est la plus éloquente de toutes, non-seulement parce que ses orateurs proprement dits sont au-dessus de tous les autres, mais parce qu'elle a porté l'éloquence dans tous les genres de compositions, et que nulle nation n'a mieux parlé sur tout. L'influence qu'elle a sur l'Europe tient en premier lieu à ce talent, malheureusement trop démontré au moment où j'écris ³.

Il faut donc avouer que la nation française était libre sous ses rois , ou que la liberté n'est pas néces-

1. *Ibid.*, p. 57.

2. *Essais*. — Voir ci-dessus : *Fragments sur la France*, p. 14.

3. Mais ce talent, comme la lance d'Achille, peut guérir les maux qu'il a faits. Les nations, ainsi que les individus, ont une mission dans ce monde ; il est probable que celle de la nation française n'est pas achevée ; et comme la France, pour remplir les vues auxquelles elle est destinée, avait besoin de conserver son intégrité, elle l'a conservée contre toutes les probabilités humaines. *Populi meditali sunt inania*. Réduits par notre faible nature à nous attacher aux probabilités, songeons au moins qu'il y a des probabilités fécondes comme il y a des vérités stériles.

saire à l'éloquence. Je laisse le choix à ces grands philosophes. Ce que je dis de l'éloquence, il faut le dire de tous les arts et de toutes les sciences : il est si faux qu'ils aient besoin de la liberté que, dans les états libres, ils ne brillent jamais qu'au déclin de la liberté.

Les plus beaux monuments d'Athènes appartiennent au siècle de Périclès. A Rome quels écrivains a produits la République ? Plaute et Térence seuls. Lucrèce, Salluste et Cicéron l'ont vue mourir. Vient ensuite le siècle d'Auguste où la nation fut tout ce qu'elle pouvait être en fait de talents. Les arts, en général, ont besoin d'un roi : ils ne brillent que sous l'influence des sceptres. En Grèce même, le seul pays où ils aient fleuri au milieu d'une république, Lysippe et Apelles travaillaient pour Alexandre. Aristote tenait de sa générosité les moyens de composer son histoire des animaux ; et, depuis la mort de ce monarque, les poètes, les savants, les artistes allaient chercher la protection et les récompenses dans les cours de ses successeurs ¹.

1. « Nec sacra fert quisquam sese ad certamina Bacchi,
Suaviloquo doctus modulari gutture carmen,
Quin pretium referat dignum arte. Hinc tollere cœlo
Musarum interpres vatum chorus omnis eundem
Adproperat ; neque enim diti præclarius ulla

Que veut dire Needham lorsqu'il avance que les gouvernements populaires seuls produisent cette noble émulation qui fait concevoir les plus beaux desseins ?

Que veut dire Shaftersbury lorsqu'il soutient que « les nations libres ont porté les arts en peu de temps au plus haut point de perfection , et que les empires les plus vastes et les plus puissants, lorsqu'ils sont sous le joug du despotisme, ne produisent, après des siècles de loisirs, que des excès informes ou barbares » ?

On serait tenté de croire que c'est une plaisanterie. Sparte et Rome libres n'ont jamais pu enfanter un poème ni tailler une colonne ¹. Et ce n'était pas sous le régime de la liberté qu'Horace s'écriait :

Non, jamais il ne fut de mortels plus heureux !

Nous chantons, nous peignons mieux que ces Grecs
[fameux.

L'*Énéide* fut faite pour Auguste ; le frontispice de la *Pharsale* est décoré d'un bel éloge de Néron. L'Arioste et le Tasse flattèrent de plus petits princes, à la vérité ; mais cependant c'étaient des princes. Voltaire,

Res homini, quam tuta insigni gloria cantu.

Theocr. Idyll. XVII. Encomium Ptolemæi. Je me sers de l'élégante traduction de M. Zamagna.

1. « Nos etiam qui rerum istarum rudes sumus. » (Cic., *in Verrem.*)

né à Paris, dédia la *Henriade* à une reine d'Angleterre. Enfin, si l'on excepte Milton qui brilla dans un moment de frénésie universelle et qui semble n'avoir écrit, dit Voltaire, que pour les anges, pour les diables et pour les fous, tous les poètes épiques ont chanté des rois pour amuser des rois.

Un regard de Louis XIV payait l'auteur de *Cinna*; c'était pour Louis que Racine enfantait ses miracles; Tartufe et Armide le distrayaient des affaires; et *Télémaque*, qu'il n'étudia pas assez, fut cependant une production de son règne.

De nos jours, nous avons vu Métastase abandonnant son pays trop morcelé pour son génie, venir chercher à Vienne l'aisance et la protection dont il avait besoin.

Quant aux grands monuments et aux grandes entreprises, elles n'appartiennent qu'aux monarchies, par la raison toute simple que les républiques étant toujours petites et pauvres, ce qu'elles font est petit comme elles.

La plus fameuse de toutes fut Athènes; mais que pouvait faire une République qui n'avait que 20,000 citoyens, dont les revenus n'excédaient guère trois millions de notre monnaie ¹; qui donnait à ses am-

1. Xénophon sur les revenus d'Athènes, à l'endroit, si je ne me trompe, où il parle des mines.

bassadeurs deux drachmes, c'est-à-dire 40 sous de cette même monnaie par jour ¹ ; à qui Démosthène disait dans le moment du plus grand danger : « Je dis donc qu'en tout il vous faut 2,000 hommes de pied, tous étrangers ; je ne m'y oppose pas, hors 500 Athéniens..... Joignons-y 200 cavaliers dont 50 au moins soient Athéniens ². »

Que peuvent faire de pareilles puissances en fait d'entreprises et de monuments ? Fortifier une ville médiocre et la décorer.

Mais les pyramides, les temples, les canaux, les réservoirs d'Egypte, les jardins, les palais et les murs de Babylone, etc., n'appartiennent qu'à des pays immenses, c'est-à-dire à des monarchies.

Est-ce une main républicaine qui pesa l'air ? qui traça les méridiennes d'Uranisbourg, de Bologne et de Paris ? qui porta le pendule à Cayenne ? qui mesura les degrés du méridien à Quito, à Torneo, à Paris, à Rome, à Turin, à Vienne ? Est-ce dans le sein d'une république que naquirent les quatre géants Copernic, Képler, Galilée et Descartes qui renversèrent l'édifice des préjugés et firent place à Newton ?

1. « Athènes dans le temps de sa plus grande splendeur ne donnait à ses ambassadeurs que deux drachmes par jour. » (Note de M. Larcher sur *Hérodote*, liv. III, § 134.) — A la place des originaux qui me manquent, je puis citer un moderne, savant et exact.

2. Démosth., *Phil.*, I, trad. d'Olivet.

Ces navigateurs intrépides, qui ont découvert de nouvelles contrées, rapproché tous les hommes, et si fort perfectionné l'astronomie, la géographie et toutes les parties de l'histoire naturelle, depuis Christophe Colomb jusqu'à Cook, n'ont-ils pas tous porté une couronne dans leur pavillon ?

Quant aux arts, la Grèce a brillé dans ce genre, non parce que la liberté leur est nécessaire, ce qui est une grande erreur, mais parce que les Grecs étaient destinés au gouvernement républicain, et que nulle nation ne déploie tous ses talents que sous le gouvernement qui lui convient.

Mais si les édifices de Palmyre et de Rome antique¹, si la mosquée de Cordoue et le palais de l'Alhambra, si l'église de Saint-Pierre, les fontaines, les palais, les musées, les bibliothèques de Rome chrétienne, si la colonnade du Louvre, les jardins de Versailles, l'arsenal de Brest, de Toulon et de Turin ; si les tableaux de Michel-Ange, de Raphaël, de Corrège, du Poussin et de Lesueur ; si les statues de Girardon, de Puget ; si la musique de Pergolèse, de Jomelli, de Gluck et de Cimarosa ; si toutes ces choses, dis-je, qui sont

1. Les monuments antiques qu'on va admirer à Rome sont presque tous postérieurs à la République qui ne se piquait nullement de goût. *Tu regere imperio*, etc.

cependant des productions du génie humain courbé sous le joug du despotisme, ne paraissent à Schaftersbury et à ceux qui pensent comme lui, que des essais informes ou barbares, il faut avouer que les philosophes sont bien difficiles à contenter.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que, tandis que ces censeurs du despotisme l'accusent de stupéfier les hommes et de les rendre inhabiles aux grandes productions du génie, d'autres l'accusent au contraire de corrompre et d'enchaîner les hommes en les tournant trop vers les jouissances de ce genre. « On a trop admiré », dit Rousseau, « les siècles où l'on a vu fleurir les lettres et les arts, sans pénétrer l'objet secret de leur culture, sans en considérer le funeste effet, *idque apud imperitos humanitas vocabatur quum pars servitutis esset* ¹. » Pauvre monarchie ! on l'accuse tout à la fois d'abrutir les peuples et de leur donner trop d'esprit.

Considérons encore les gouvernements du côté de la population. « Le meilleur », dit encore Rousseau, « est celui qui peuple le plus. » Il ne s'est pas compris lui-même, comme on l'a vu plus haut, en avançant cette maxime ; il fallait dire qu'« un peuple est bien gouverné lorsque, sous l'influence de

1. *Contrat social*, liv. III, ch. ix, dans la note.

son gouvernement particulier, sa population se tient au plus haut point possible, relativement à l'étendue de son territoire, ou s'en approche graduellement ».

Mais ce plus haut point possible ne dépend nullement de telle ou telle forme de gouvernement. Un poète ancien disait dans un éloge du premier des Ptolémées : « Nulle terre dans l'univers n'est plus féconde que celle de l'Égypte. On y compte 33,339 villes qui obéissent au sceptre de Ptolémée.... Parlerai-je de l'immensité de ses forces militaires ? Ses richesses effacent celles de tous les rois. Chaque jour et de toute part elles affluent dans son palais. Son peuple industriel travaille sans crainte au sein de la paix. Nul étranger n'oserait envahir le Nil et troubler les travaux du paisible agriculteur », etc.

Supposons, si l'on veut, quelque exagération dans le nombre des villes, quoiqu'il soit exprimé d'une manière si précise ; supposons encore que la poésie ait abusé jusqu'à un certain point du mot de *ville* : il nous restera toujours l'idée d'une richesse et d'une population relative vraiment extraordinaires.

On assure, dit Hérodote, que « l'Égypte ne fut jamais plus heureuse ni plus florissante que sous Amasis..... *Ce pays* contenait alors 20,000 villes toutes bien peuplées ¹. »

1. Hérod., l. II, § 77. V. la note de M. Larcher sur cet endroit.

« L'Égypte », dit un autre historien, « était autrefois le pays le plus peuplé de l'univers ; et de nos jours encore, je ne le crois inférieur à aucun autre. Dans les temps anciens, il possédait plus de 18,000 villes ou bourgades considérables, comme l'attestent les registres sacrés ; et, sous le règne de Ptolémée, fils de Lagus, on en comptait plus de 30,000 ¹. »

« Calculateurs, c'est maintenant votre affaire ; comptez, mesurez, comparez ². » Voyez comment en Égypte, non-seulement sous le règne des Ptolémées, mais encore sous le despotisme théocratique de ses anciens rois, « les citoyens, sans moyens étrangers, sans naturalisation, sans colonies, peuplaient et multipliaient plus qu'en aucun autre lieu de l'univers ³ ».

Dans la séance de la Convention nationale du 25 décembre 1794, on lui disait, au nom du Comité de commerce, que « l'Espagne, avant l'expulsion

1. Diod. Sic., l. I, § 31. — M. Larcher ne veut point lire ici, avec quelques manuscrits, trente mille (τρισμυριων). Cette leçon lui paraissant pécher contre la vraisemblance. Elle s'accorde cependant avec le témoignage de Théocrite et des autres anciens, beaucoup mieux que celle de trois mille (τρισχιλιων) qu'il adopte et qui paraît absolument inadmissible, si l'on observe seulement la marche des idées dans le texte de Diodore.

2. *Contrat social*, l. III, ch. ix.

3. *Ibid.*

des Maures, avait quatre-vingts villes du premier rang et cinquante millions d'habitants ¹ ».

Le rapporteur, qui copiait, à ce qu'il semble, le *Précis historique sur les Maures*, aurait dû dire que ces quatre-vingts villes du premier ordre se trouvaient dans les états seuls du calife de Cordoue ² qui en contenaient encore trois cents du second ordre et un nombre infini de bourgs. Cordoue seule renfermait dans ses murs deux cent mille maisons. Les ambassadeurs de l'empereur grec venaient, dans cette immense cité, se prosterner devant le calife pour en obtenir des secours contre les califes de Bagdad qui pressaient l'empire de Constantinople.

Les rois maures de Grenade, dans un état de quatre-vingts lieues de long sur trente de large, possédaient quatorze grandes cités, plus de cent petites villes et un nombre prodigieux de bourgs. Ils avaient cent mille hommes de troupes réglées, et cette armée dans un besoin pouvait aisément se doubler. La seule ville de Grenade fournissait cinquante mille guerriers ³.

1. *Moniteur*, n° 96, p. 367, décembre 1794.

2. Ces états ne comprenaient que le Portugal, l'Andalousie, les royaumes de Grenade, de Murcie, de Valence et la plus grande partie de la Nouvelle-Castille.

3. Florian, *Précis historique sur les Maures*, p. 54, 57, 113

Et ces Maures, si redoutables les armes à la main , étaient encore les meilleurs agriculteurs , les plus excellents artistes , les négociants les plus actifs et les premiers hommes de l'univers dans tous les genres de science.

Aujourd'hui l'Espagne entière , réunie sous le sceptre du même souverain, n'a que dix millions et demi d'habitants ¹.

Cependant il n'a jamais existé de despotisme plus fort que celui des califes. Rousseau, qui avait tant lu de romans , se rappelait sans doute avoir lu dans les *Mille et une nuits* cet endroit où le vizir dit à sa fille Dinazarde : « Vous sentez, ma fille, que si le sultan m'ordonnait de vous tuer, je serais obligé d'obéir. »

Le despotisme civil et religieux des califes est donc « infailliblement le meilleur gouvernement ² », ou, du moins , il vaut mieux que la monarchie tempérée, puisque, sous le même ciel , sur le même territoire , et au milieu des guerres les plus opiniâtres et les plus cruelles dont l'histoire fasse mention, la population générale et partielle s'élevait à un point qui

1. Suivant le *censo* fait par M. le comte de Florida Blanca avec toute l'exactitude possible, et publié à Madrid par ordre du roi, in-4°, 1787. — N. B. La population avait augmenté d'un million depuis dix-huit ans. (*European Magazine*, déc. 1790, p. 403.)

2. Rousseau, à l'endroit cité.

semble incroyable, comparé à ce que nous voyons de nos jours.

Et ce qu'il est bien essentiel d'observer, c'est que les peuples ne paraissent jamais à ce point de population sans une grande énergie morale, que toutes les nations ont possédée, plus ou moins, à une certaine époque de leur vie politique. Tous les précepteurs modernes de la révolte, depuis le cèdre jusqu'à l'hyssope, répètent à l'envi que le despotisme avilit les âmes : c'est encore une erreur ; le despotisme n'est mauvais que lorsqu'il s'introduit dans un pays fait pour un autre gouvernement, ou lorsqu'il se corrompt dans un pays où il est à sa place. Mais, tandis que ce gouvernement est dans sa vigueur, le peuple est grand et énergique à sa manière, autant et plus peut-être que dans les républiques.

(¹) Étaient-ce donc des hommes vils et efféminés que ces étonnants Arabes, qui parcoururent la moitié du globe, l'alcoran d'une main et le glaive dans l'autre, et criant : « *Victoire et paradis* » ? Transportons-nous au siècle d'Omar. « L'Asie tremble devant lui, et les terribles Musulmans, modestes dans leurs victoires, rapportant leurs succès à Dieu seul, conservent au

4. Si les Arabes n'avaient pas eu de grandes qualités naturelles, ils n'auraient pas accompli les grandes choses qu'ils ont faites, et Dieu ne les aurait pas pris pour châtier les chrétiens dégénérés.
(*Note de l'éditeur.*)

milieu des pays les plus beaux , les plus riches , les plus délicieux de la terre , au sein des peuples les plus corrompus , leurs mœurs austères , frugales, leur discipline sévère , leur respect pour la pauvreté. On voit les derniers des soldats s'arrêter tout à coup dans le sac d'une ville , au premier ordre de leur chef , lui rapporter fidèlement l'or et l'argent qu'ils ont enlevé , pour le déposer dans le trésor public. On voit ces capitaines si braves , si superbes avec les rois, quitter , reprendre le commandement d'après un billet du calife , devenir tout à tour généraux, simples soldats , ambassadeurs , à la moindre de ses volontés. On voit encore Omar lui-même , Omar le plus puissant souverain , le plus riche, le plus grand des rois de l'Asie , se rendre à Jérusalem monté sur un chameau roux , chargé d'un sac d'orge et de riz , d'une outre pleine d'eau et d'un vase de bois. Il marche dans cet équipage à travers les peuples vaincus qui se pressent sur son passage, qui lui demandent de les bénir et de juger leurs différends. Il arrive à son armée, lui prêche la simplicité, la valeur, la modestie ; il entre dans Jérusalem , pardonne aux chrétiens , conserve les églises , et, remonté sur son chameau , le calife retourne à Médine faire la prière à son peuple ¹. »

1. Florian, *Précis historique sur les Maures*, 4^{re} époque, in-12. 1792, p. 24. — Les personnes qui connaissent l'histoire des Arabes n'accuseront point cet écrivain d'avoir peint d'imagination.

Les Turcs ¹, sous Soliman II, étaient tout ce qu'ils pouvaient être et tout ce qu'ils devaient être ; l'Europe et l'Asie tremblaient devant eux. Le célèbre Busbeck les observa à cette époque, et nous avons la relation de son ambassade. Il existe peu de monuments aussi curieux. Cet homme avait le coup d'œil juste, et son caractère public le mettait à même de tout voir et de tout examiner. Il est intéressant de voir comment il jugea ce gouvernement. Une des choses qui l'étonna le plus, ce fut la discipline militaire : il vit un camp ; la description qu'il nous en a laissée fait encore passer dans nos âmes les sentiments et l'émotion qu'éprouva la sienne. Au milieu de ces innombrables légions de turbans, il n'entendit pas le moindre bruit. C'était partout le silence terrible de la discipline² ; nulle part on n'apercevait le moindre désordre, la moindre agitation. Chacun se tenait à sa place dans le plus grand repos ; les officiers généraux assis, et tout le reste debout ³. Mais rien n'attirait

1. Ce que nous avons dit des Arabes s'applique également aux Turcs dont la mission ne fut pas moins formidable. (*Note de l'éditeur.*)

2. « Nunc ades et mecum maximam multitudinem turbinatorum capitum specta... Imprimis vero in tanta multitudine silentium et modestia... nullæ ibi voces ; nullum murmur. » (Gisl. Busbeckii legatio turcica, Ep. 4.)

3. « Nulla concursatio ; summa quiete quisque sui ordinis locum

l'attention comme l'aspect imposant de quelques milliers de janissaires qu'on voyait dans l'éloignement. Busbeck, averti que l'étiquette exigeait le salut de sa part, salua les janissaires qui tous ensemble lui rendirent le salut en silence. *Jusque-là, dit-il, j'aurais pu douter si je voyais des hommes ou des statues* ¹. Les armes et les équipages étaient magnifiques ; mais, au milieu de ce luxe militaire, on voyait briller le goût de la simplicité et de l'économie ².

Comme il méprise la mollesse de nos armées, lorsqu'il la compare à la sobriété, à la modération, à l'invincible patience du soldat ture ³ !

On voit briller sous sa plume l'enthousiasme national des Turcs et cette vigueur morale qui fait les grandes choses. Il nous fait voir, il nous fait entendre ce soldat expirant sur le champ de bataille, qui dit à ceux qui l'entourent : *Allez dire à ma patrie que je suis*

tuebatur. Sedebant summa capita quæ ipsi *Aga* vocant... Vulgus stabat. » (*Ibid.*)

1. « Digna erant præcipue quæ spectarentur aliquot Gionizarorum millia, qui longo ordine sejuncti a reliquis, tam immoti stabant ut me diu judicii incertum redderent, hominesne essent an statuæ. » (*Ibid.*, Ep. I.)

2. « In tanto tamen luxu magna simplicitas et parcimonia. » (*Ibid.*)

3. « Turcæ cum extremis difficultatibus patientia, sobrietate victus et parcimonia pugnant et se rebus melioribus servant, longe aliter quam milites nostri. » (*Ibid.*)

mort pour sa gloire et pour l'avancement de ma religion ¹ ; il nous rend le cri de ses compagnons exaltés qui s'écrient : « *O le plus heureux des hommes ! qui pourrait ne pas envier ton sort* ² ? »

Mais lorsque ce même observateur passe de l'examen du régime militaire à celui de la constitution civile des Turcs, on voit clairement qu'il nous trouva aussi inférieurs, sous ce point de vue général, que nous l'étions sous le rapport particulier des armes. Ce qu'il dit sur la noblesse mérite surtout attention. Il est choqué des privilèges exclusifs de cet ordre dans les états chrétiens ; et les Turcs lui paraissent bien plus sages. Ici, dit-il, « les grandes actions obtiennent les honneurs et la puissance ; parmi nous, c'est autre chose : la naissance obtient tout et le mérite rien ³. »

Ailleurs ils s'étend davantage. « C'est le prince », dit-il, « qui distribue les emplois, et son choix n'est point

1. Ce beau mouvement rappelle l'épithaphe si connue des 300 Spartiates tués aux Thermopyles :

Dic, hospes, patriæ, nos te hic vidisse jacentes

Dum sanctis patriæ legibus obsequimur.

Mais ici c'est le héros mourant qui donne la commission ; au lieu qu'aux Thermopyles, c'est le marbre qui parle pour les morts.

2. O te ter felicem ! etc. (*Ibid.*, Ep. III.)

3. « Illi rebus gestis florent, dominantur... Apud nos aliis vivitur moribus : virtuti nihil est relictum loci ; omnia natalibus deferuntur. » (*Ibid.*, Ep. II.)

déterminé par les richesses , par la chimère de la naissance , par la protection d'un individu , ou par le jugement de la multitude. Les vertus seules, la conduite , le caractère , les talents sont pris en considération ; et chacun est récompensé en proportion de son mérite ¹.

Enfin Busbeck , en nous comparant aux Turcs , ne put s'empêcher de voir d'un côté *toutes les vertus qui font briller les empires, et de l'autre tous les vices qui en amènent la ruine* ². Le courage l'abandonna, et il fut sur le point de désespérer du salut de la chrétienté ³.

1. « Munera et officia princeps ipse distribuit in quo non divitias, non fumum nobilitatis pendit; non gratiam cujusquam, aut multitudinis judicium moratur, sed merita considerat, sed mores ingeniumque atque indolem intuetur. Ex sua virtute unusquisque ornatur. » (*Ibid.*)

2. Il n'est pas surprenant qu'à l'instant de leur progrès, les Turcs, en dépit de leur fausse religion, aient possédé des vertus civiles, et que, au même temps, des nations chrétiennes en décadence aient eu, malgré la vraie religion, des vices qui amenaient leur ruine. D'ailleurs, *corruptio optimi pessima*. — (*Note de l'éditeur.*)

3. « Quæ cogitantem horror corripit quid postremo futurum sit cum hanc nostram rationem cum eorum comparo : superare alteros, alteros interire necesse est; ambo certe incolumes esse non possunt. Ab illa parte stant immensæ imperii opes, vires integræ, armorum usus et exercitatio, miles veteranus, victoriarum assiduitas, laborum patientia, concordia, ordo, disciplina, frugalitas, vigilantia : ab hac nostra, publica egestas, privatus luxus, deminutæ vires, infracti animi, laborum et armorum insolentia, contumaces milites, duces avari, disciplinæ contemptus, licentia, temeritas,

Mably, à la place de Busbeck, n'aurait pas manifesté de préoccupations : il savait que pour les « sujets des princes despotiques, et surtout pour les Turcs, il n'y a d'autre vertu que la patience, et quelques qualités utiles des esclaves compatibles avec la paresse et la crainte ».

Ces pauvretés de collège seraient bonnes (car tout ce qui amuse est bon) si elles n'avaient pas l'inconvénient d'agir sur les mauvaises têtes, et de les rendre toujours plus fausses et plus dangereuses.

Les Turcs sont faibles dans ce moment, et d'autres peuples les écrasent parce que ces disciples du Coran ont de l'esprit et des écoles de sciences, parce qu'ils savent le français, parce qu'ils font l'exercice à l'européenne : en un mot, parce qu'ils ne sont plus Turcs. Lorsqu'on parle de leur ignorance et de leur barbarie, on peut avoir raison ; mais si c'est dans la vue de blâmer leur gouvernement, on ne sait ce qu'on dit.

En général, nous n'entendons presque rien à l'ensemble des choses, et en cela nous sommes trop excusables, mais nous ne le sommes pas d'ignorer

ebrietas, crapula ; quodque est pessimum, illis vincere, nobis vinci solitum. » (*Ibid.*, Epist. III.)

« Quid nostra arma cum his collata valeant utinam nobis ignorare liceat ! » (Ejusdem de re militari contra Turcas institut. concil. ad calcem legat. turcicæ.)

que cet ensemble existe. Le monde imaginaire de Descartes représente assez bien la réalité du monde politique : chaque nation est un tourbillon particulier à la fois pressant et pressé ; le *tout* n'est que l'assemblage de ces tourbillons , et les nations sont entre elles comme les individus qui les composent. Chaque membre de ces grandes familles qu'on appelle *nations* a reçu un caractère, des facultés et une mission particulière. Les uns sont destinés à glisser en silence sur le chemin de la vie sans faire remarquer leur passage ; d'autres font du bruit en passant, et presque toujours ils ont la renommée à la place du bonheur. Les facultés individuelles sont diversifiées à l'infini avec une magnificence divine , et les plus brillantes ne sont pas les plus utiles ; mais tout sert, tout est à sa place ; tout fait partie de l'organisation générale , tout marche invariablement vers le but de l'association.

Parmi cette foule d'individus il en est qui semblent naître sous un anathème caché. Il y a des fous , des imbéciles , des êtres dégradés au physique et au moral ; tout ce qu'on sait d'eux , c'est qu'ils sont là. A quoi sert ce *crétin* des Alpes ? — Demandez-le à celui qui organisa le cerveau de Newton.

Il en est des nations commé des individus. Toutes ont un caractère et une mission qu'elles accomplissent sans savoir ce qu'elles font. Les unes sont savantes, et les autres conquérantes ; et les caractères généraux

se diversifient encore à l'infini. Parmi les peuples conquérants, les uns sont purement destructeurs, et d'autres semblent ne détruire que pour faire place à des créations d'un nouveau genre. Les Orientaux ont toujours été contemplatifs; l'intuition semble leur être plus naturelle que le raisonnement. Comme ils habitent beaucoup avec eux-mêmes et qu'ils travaillent moins que nous sur les objets extérieurs, leur âme est plus ouverte aux impressions spirituelles : aussi toutes les religions viennent d'Asie.

Parmi les nations savantes, il en est qui ne montrent que peu ou point de talent pour tel ou tel genre de connaissances; d'autres semblent les cultiver toutes avec un succès à peu près égal; d'autres enfin sont portées d'une manière frappante vers un certain genre de sciences, et alors elles en abusent presque toujours.

Ainsi les Arabes, qui avaient un talent prodigieux pour la médecine et la chimie, s'adonnèrent à la magie et à toutes les opérations théurgiques; et les Chaldéens, qui furent de grands astronomes, donnèrent dans l'astrologie, au point que le nom de *chaldéen* devint dans la suite synonyme de celui d'*astrologue*. Paracelse et Képler même furent deux types de ces nations.

Les Français ont très-peu de talent pour la médecine; et, si l'on excepte le livre de Sénac sur le cœur, qui même appartient plus à la physiologie qu'à la médecine proprement dite, je doute que la France

ait produit un seul ouvrage original sur cette science.

Les Anglais, au contraire, se sont infiniment distingués dans ce genre ; et tandis que l'étude de la médecine a conduit dans d'autres pays une infinité d'hommes , même d'hommes habiles, au matérialisme, les médecins anglais au contraire présentent une *constellation* de noms aussi distingués par leur caractère moral et religieux que par leurs profondes connaissances ¹.

Je sortirais de mon sujet si je poussais ces observations plus loin : c'est assez pour faire sentir combien nous sommes ridicules lorsque nous accusons tel ou tel gouvernement d'abrutir les peuples. Nulle nation ne doit son caractère à son gouvernement, pas plus que sa langue ; au contraire, elle doit son gouvernement à son caractère, qui, à la vérité, est toujours renforcé et perfectionné dans la suite par les institutions politiques. Si vous voyez languir une nation , ce n'est point parce que son gouvernement est mauvais ; c'est parce que ce gouvernement, qui est le meilleur pour elle , dépérit comme toutes les choses humaines, ou plutôt c'est parce que le caractère national est usé. Alors les nations subissent des palingénésies politiques, ou bien elles meurent. Il

1. C'est la remarque d'un anonyme dans l'*European Magazine*, 179..., n°... (Cette note m'a échappé.)

n'y a rien de moins fondé que nos discours éternels sur l'ignorance des Orientaux : ces hommes savent ce qu'ils doivent savoir , ils marchent vers un but général ; ils obéissent à la loi universelle , aussi bien que nous qui faisons des brochures. — L'ignorance d'ailleurs ne tient ni au climat , ni à la religion , ni au gouvernement : le caractère des nations a des racines plus profondes. On répète tous les jours que le mahométisme favorise l'ignorance ; point du tout. Le gouvernement repousse la science à Constantinople ; il l'appelait à Bagdad et à Cordoue , dans le moment où l'islamisme était dans son plus haut degré d'exaltation. Quelques saints personnages de l'Église chrétienne, qui firent jadis, contre les sciences, à peu près l'argument d'Omar , ne nous ont pas empêché d'être ce que nous sommes. Et puisqu'il s'agit de sciences, j'observerai que nous nous accoutumons trop, en Europe , à croire que les hommes ne sont créés que pour faire des livres. Voltaire avait ce ridicule au suprême degré : il croyait qu'une nation qui n'avait pas un théâtre et un observatoire n'était pas digne de respirer. Ses petites sciences humaines lui tournaient la tête , au point que , dans une ode qu'il composa à l'occasion du retour des académiciens qui étaient allés mesurer au pôle un degré du méridien , il adressa aux anges cette risible apostrophe :

Parlez ! Du grand Newton n'étiez-vous point jaloux ?

Pope était bien plus sage , plus profond , plus spirituel lorsqu'il disait en parlant aussi des anges :

Newton était pour eux ce qu'un singe est pour nous ¹.

Il n'y a point de sciences devant Celui qui a fait les nations ; il n'est pas même permis au sage d'être orgueilleux sur ce qu'il sait , lorsqu'il songe à ce qu'il ignore ; en réfléchissant, d'ailleurs , sur les inconvénients des sciences , on pourrait dire d'elles , sans aller aussi loin que Rousseau , ce que Tacite a dit des métaux précieux , en parlant d'un peuple simple qui ne les connaissait pas : « C'est une question de savoir si la divinité les refuse dans sa bonté ou dans sa colère ². »

Les sciences sont bonnes si elles nous rendent meilleurs et plus heureux. Quoi qu'il en soit , soyons savants autant qu'on peut l'être sur cette planète encroûtée ; et puisque c'est notre lot , tirons-en parti , mais ne soyons pas toujours si disposés à nous préférer aux autres. Chaque peuple remplit sa mission ; nous méprisons les Orientaux , et ils nous méprisent : où est le juge entre nous ? Voyez ces pachas , ces vizirs disgraciés ! La mer leur offre une fuite

1. Essay on man., epistle... V...

2. « Argentum et aurum propitii an irati dii negaverint dubito. » (Tacit., *de Mor. Germ.* V.)

assurée ; d'immenses richesses mobilières leur promettent l'aisance dans tous les pays ; ils connaissent notre hospitalité , et cette curiosité empressée qui nous fait accueillir avec transport tout ce que nous n'avons pas vu tous les jours. Nous leur offrons nos arts , notre liberté , notre politesse ; ils ne veulent ni de nos arts , ni de notre liberté , ni de notre politesse. Ils demeurent chez eux ; ils attendent le cordon , et leurs descendants disent fièrement : « Chez moi on ne meurt pas dans son lit ¹ ».

Le comble de la folie serait de soutenir que le caractère des peuples est leur ouvrage ; mais , quand nous disons qu'ils ont fait leur gouvernement , c'est la même folie en d'autres termes.

Consultons l'histoire : nous verrons que chaque nation s'agite et tâtonne , pour ainsi dire , jusqu'à ce qu'une certaine réunion de circonstances la place précisément dans la situation qui lui convient : alors elle déploie tout à coup toutes ses facultés à la fois , elle brille de tous les genres d'éclat , elle est tout ce qu'elle peut être , et jamais on n'a vu une nation revenir à cet état , après en être déchue ².

1. Une dame turque fit cette réponse à mylady Wortley-Montagu. Elle avait le ton d'une Française qui aurait compté parmi ses ancêtres cinq ou six maréchaux de France tués sur le champ de bataille. (V. les lettres de cette spirituelle lady.)

2. Bolinbroke a dit que les nations pouvaient se régénérer : il

Ce point rayonnant fut, pour la France, le siècle de Louis XIV. Nul souverain dans l'univers ne fut plus roi que ce prince : l'obéissance, sous son règne, fut un véritable culte, et jamais les Français ne furent ni plus soumis ni plus grands. Alors on vit le type par excellence du caractère français, dans toute la perfection dont il est susceptible : c'était un mélange de religion, de chevalerie, de génie, d'amabilité, de galanterie ; c'était enfin un tout si éblouissant que l'Europe s'inclina devant ce caractère unique, le proclama comme le modèle de la grandeur aimable et mit sa gloire à l'imiter.

La conclusion générale qu'il faut tirer de toutes ces observations, c'est qu'il est impossible qu'une nation ne soit pas faite pour le gouvernement sous lequel on

aurait bien dû le prouver. Voici ce qui me paraît plus vrai : c'est que les nations, en parcourant leur période de dégradation, peuvent avoir, de temps en temps, certains élans de force et de grandeur qui sont eux-mêmes en progression décroissante, comme les temps ordinaires. Ainsi, l'Empire romain, dans son déclin, fut grand sous Trajan, mais cependant moins que sous Auguste ; il brilla sous Théodose, mais moins que sous Constantin ; enfin, il eut de beaux moments jusque sous le pédant Julien et sous Héraclius, mais la progression décroissante allait son train et ne changeait point de loi. Le plus haut point pour une nation est celui où sa force intellectuelle arrive à son *maximum* en même temps que sa force physique ; et ce point, déterminé par l'état de la langue, n'a jamais eu lieu qu'une fois pour chaque nation. Il est vrai que l'état dont je parle n'est pas un point indivisible, et qu'il

la voit déployer à la fois toutes ses facultés morales : or, comme toutes les nations sont parvenues à ce haut point de grandeur sous des gouvernements différents, il s'ensuit que tous les gouvernements sont bons, et, par une conséquence non moins certaine, qu'il n'y a point de contrat social, point de convention, point de délibération sur l'acceptation de la souveraineté en général, ni de telle ou telle souveraineté en particulier : car ce n'est point l'homme qui s'est fait sociable, et nul homme en particulier ne s'est fait propre à tel ou tel gouvernement. Les nations, comme les individus, ne sont donc, suivant l'expression de Thalès, que les *outils de Dieu*, qui les forme et qui s'en sert, suivant des desseins cachés, dont on peut tout au plus se douter. Lorsqu'elles commencent à se

est susceptible de plus et de moins. Ainsi, pour ne pas se perdre dans les subtilités, si l'on représente l'agrandissement et la décadence du peuple romain par une parabole, Auguste est au sommet, et son règne occupe une certaine portion du haut de la courbe ; on descend d'un côté jusqu'à Térence ou Plaute, de l'autre jusqu'à Tacite ; là finit le génie ; là commence la barbarie ; la force continue le long des deux branches, mais toujours en diminuant ; elle naît dans Romulus.

Considérons maintenant les phases de la nation française : elle a brillé surtout sous les règnes de Clovis I, de Charlemagne, de Philippe-Auguste, de Charles le Sage, de François I^{er}, d'Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV ; jusqu'à cette dernière époque elle n'a cessé de s'élever, et tout ce qu'elle a souffert sous les règnes malheureux doit être mis au rang de ces secousses douloureuses qui ne régénèrent pas les nations (car personne n'a prouvé qu'elles puissent être régéné-

connaître et à réfléchir sur elles-mêmes, leur gouvernement est fait depuis des siècles. Nul n'en peut montrer les commencements parce qu'ils précèdent toujours toutes les lois écrites, qui ne sont jamais que les déclarations de droits antérieurs gravés seulement dans la conscience universelle. Les grands législateurs, les législateurs par excellence, ne prouvent rien contre la thèse générale, et même ils la confir-

rées), mais qui les perfectionnent lorsqu'elles sont dans leur période progressive, et les poussent vers le plus haut point de leur grandeur.

Aujourd'hui il y a de belles questions à faire sur la France : par exemple, ce plus haut point, dont nous parlons, peut-il être déterminé par les contemporains, ou par leur postérité immédiate ? Un autre siècle pourra-t-il présenter encore le même phénomène que le *xvii^e* : c'est-à-dire tous les talents réunis au plus haut degré, en France, par des Français, et à la même époque ? la langue de cette nation peut-elle se perfectionner ? Y a-t-il, peut-il y avoir des preuves que la nation a commencé sa période de dégradation ? Les arguments qu'on ferait pour établir l'affirmative, aurait-on pu les faire du temps de la Jacquerie et de la Ligue ? Toutes les nations que nous avons vues passer étant mortes de la même manière, c'est-à-dire par de nouvelles nations qui venaient se substituer aux autres sur le propre sol de ces dernières par voie de conquête, si ce moyen n'a pas lieu, et si la nation la plus corrompue qu'on pourrait imaginer demeure tranquille dans ses limites, peut-il se former sur le même sol une nouvelle nation, véritablement *autre*, quoiqu'elle parle la même langue ?... L'examen de ces questions, sur lesquelles l'histoire paraît muette, me conduirait trop loin et passerait d'ailleurs mes forces ; je me borne donc à les soulever, comme disait une fois le *Journal de Paris*.

ment. D'abord, par leur petit nombre ils sont des phénomènes, des miracles, qui attestent plus particulièrement et rendent palpable, au pied de la lettre, une action supérieure à l'action humaine. En second lieu, comme, pour former une machine, il faut deux choses, premièrement un artiste capable de l'exécuter, et secondement une matière qui réponde aux desseins de l'artiste; de même le législateur ne produirait rien, s'il n'avait sous la main une *matière*, c'est-à-dire un peuple fait pour obéir à son action, et ce peuple ne s'est pas fait tel. Le grand homme qui le façonne est déjà un prodige.

La souveraineté est donc étrangère au peuple de deux façons, puisqu'il n'a délibéré ni sur la souveraineté en général, ni sur la souveraineté particulière qui le régit. Dans un sens élevé, le peuple romain sur le Janicule est aussi passif que le pacha qui reçoit le cordon et le baise. Le soldat qui monte à l'assaut déploie certainement une très-grande activité; cependant il ne fait qu'obéir à son général qui l'envoie à la victoire ou à la mort; pareillement le peuple qui montre la plus grande énergie pour sa liberté, déploie les qualités qu'il a reçues et qui le rendent capable de tel gouvernement. Tout nous ramène donc à l'auteur de toutes choses. La puissance vient de lui; l'obéissance vient de lui; tout vient de lui, excepté le mal.

Cet ouvrage n'a pas été plus loin ; et ce n'est d'ailleurs qu'une esquisse qui n'a pas même été relue (NOTE DE L'AUTEUR).



Notes du mont Royal

WWW.NOTESDUMONTROYAL.COM



Une ou plusieurs pages ont été volontairement omises ici.

TABLE

AVANT-PROPOS.	V
-----------------------	---

I. — TROIS FRAGMENTS SUR LA FRANCE.

I. Caractère et influence de la nation française. . . .	3
II. De l'état moral de la société française dans les années qui précèdent la Révolution.	15
III. De la République française et de ses législateurs. .	23

II. — BIENFAITS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

I. BIENFAITS GÉNÉRAUX.	45
1° Gouvernement, administration intérieure. . . .	45
2° Esprit public.	60
II. BIENFAITS PARTICULIERS	73
1° Hospices de charité.	73
2° Forêts.	80
3° Militaire	84
4° Grandes routes	86
5° Justice.	88
6° Finances	93
7° Postes.	98
8° Art dramatique	102
9° Administration intérieure	108
10° Langues étrangères et anciennes	113
11° Enseignement public, éducation nationale. . .	119

12° Sciences et arts.	140
13° Crimes et cruautés	164

III. — ÉTUDE SUR LA SOUVERAINETÉ.

LIVRE I. DES ORIGINES DE LA SOUVERAINETÉ.	177
CHAP. I. De la souveraineté du peuple.	177
CHAP. II. Origine de la société.	182
CHAP. III. De la souveraineté en général.	191
CHAP. IV. Des souverainetés particulières et des na- tions.	193
CHAP. V. Examen de quelques idées de Rousseau sur le législateur	201
CHAP. VI. Continuation du même sujet.	206
CHAP. VII. Des fondateurs et de la constitution politi- que des peuples	210
CHAP. VIII. Faiblesse du pouvoir humain.	225
CHAP. IX. Continuation du même sujet.	238
CHAP. X. De l'âme nationale.	246
CHAP. XI. Application des principes précédents à un objet particulier.	251
CHAP. XII. Continuation du même sujet.	272
CHAP. XIII. Eclaircissement nécessaire.	285
LIVRE II. DE LA NATURE DE LA SOUVERAINETÉ	292
CHAP. I. De la nature de la souveraineté en général.	292
CHAP. II. De la monarchie.	300
CHAP. III. De l'aristocratie.	332
CHAP. IV. De la démocratie.	345
CHAP. V. De la meilleure espèce de souveraineté.	372
CHAP. VI. Continuation du même sujet.	377
CHAP. VII. Résumé des jugements de Rousseau sur les différentes sortes de gouvernement.	402

IV. — EXAMEN D'UN ÉCRIT DE J.-J. ROUSSEAU SUR L'INÉGALITÉ DES CONDITIONS PARMI LES HOMMES.

CHAP. I. L'homme est sociable par son essence. . . . 443

CHAP. II. L'homme naît mauvais dans une partie de
son essence. 496

V. — RÉFLEXIONS SUR LE PROTESTANTISME DANS SES
RAPPORTS AVEC LA SOUVERAINETÉ. . . 507



ERRATA

Page.

38. Note 2, ligne 2 : *debberi*, lisez : *debbesi*.

53. Note 2, ligne 2 : 4597, lisez : 4797.

287. Note, dernière ligne : *Bernou illorum*, lisez : *Bernouillorum*.

306. Ligne 40 : *ils eût*, lisez : *il eût*.

342. Ligne dernière : *d'rganisation*, lisez *d'organisation*.

384. Note, dernière ligne : vi, lisez : iv.

419. Ligne 45, à ces mots : *paisible agriculteur*, se rattache une note oubliée dans l'impression :

... Sunt scilicet omnes

Ter centum, ter denæ olli, terque ordine ternæ

Triginta supra tria millia, quas regit unus.

Tot populis sceptrisque potens Ptolemæus...

Quid memorem turmasque equitum, protectaque scutis

Agmina quæ densa fremunt, atque ære corusca

Solis inardescunt radiis ? Longe anteit omnes

Divitiis reges ingentibus : undique rerum

Quotidie aggeritur vis tanta in tecta, nec ullum

Interea populis sollerti in pace beatis

Cessat opus. Nemo piscosum invadere Nilum

Scilicet, ac trepidis acies inferre pedestres

Agricolis audet...

(Theocr. Ptolem. Encom. Idyll. 17, w. 94, 99. traduction de M. Zamagna.)

On peut reprocher à cette traduction, d'ailleurs si exacte, et dont les premiers vers surtout sont un tour de force, de laisser douter si les 33,339 villes se trouvaient dans l'Égypte seule, ou dans l'ensemble des pays qui obéissaient à Ptolémée. Le texte ne permet pas le moindre doute sur ce point.
